



Rapport de gestion 2022



BEKB

BCBE



Rapport et comptes annuels 2022

Rapport du Conseil d'administration à l'Assemblée
générale des actionnaires sur l'exercice 2022

Rapports de la BCBE

Le Rapport de gestion et le Rapport de développement durable sont publiés une fois par an, le Rapport sur les comptabilités séparées deux fois par an. À défaut d'indication contraire, les informations qu'ils renferment se rapportent à la maison mère de la Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) et à l'engagement de la banque en 2022.

Rapport de gestion

Le Rapport de gestion comprend le bilan, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie, l'état des capitaux propres et l'annexe ; il présente la situation économique de la banque. Il livre en outre des informations sur la structure de l'entreprise, les activités, la gouvernance d'entreprise, les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de même que la Gestion des risques.

La comptabilité ainsi que les principes d'évaluation et d'inscription au bilan, conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques et au règlement de cotation de la Bourse suisse, sont indiqués en francs suisses. La clôture individuelle présente la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle ; cf. art. 25, al. 1, let. b, OB).

Rapport de développement durable

Le Rapport de développement durable contient des informations sur l'empreinte écologique ainsi que les objectifs et les activités de la BCBE sous l'angle du développement durable. Il tend à donner conjointement avec le Rapport de gestion une image globale des dimensions financière, sociale et écologique des activités de la banque.

La BCBE aborde tous les principaux thèmes en rapport avec le développement durable. Les normes GRI (*Global Reporting Initiative*) lui servent ici de lignes directrices : le rapport de la BCBE porte sur la période allant du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2022 et a été établi conformément aux normes GRI. Les données standard du présent rapport n'ont pas fait l'objet d'un audit externe ; cependant, tous les processus sont certifiés ISO 9001 et l'écologie d'entreprise ISO 14001.

Rapport sur les comptabilités séparées

En publiant le Rapport sur les comptabilités séparées, la BCBE remplit les exigences de publication liées aux fonds propres et à la liquidité qui sont définies dans l'ordonnance sur les fonds propres (OFR) et dans la Circulaire FINMA 2016/1 « Publication – banques ».

Impressum

Banque Cantonale Bernoise SA
Place Fédérale 8
Case postale
3001 Berne
www.bcbe.ch

Contact

031 666 18 85
bcbe@bcbe.ch

Rédaction du Rapport de gestion

Barbara Nyfeler, Eveline Wittwer, textatelier.ch

Rédaction du Rapport de développement durable

Andreas Baumann

Rédaction du Rapport sur les comptabilités séparées

Siegfried Michel, Eveline Wittwer

Traduction

Christelle Mathys, Isabelle Montavon, Christine Murbach

Concept et design

NeidhartSchön SA

Photographie

Lea Moser, Rahel Nyffeler

Couverture

Sonia Rizzello et Magali Defferrard, collaboratrices de la BCBE

© Mars 2023

Banque Cantonale Bernoise SA

Publié le 16 mars 2023

Portraits



La BCBE accompagne les clients à chaque étape de leur vie. Ainsi, elle est en mesure de répondre à leurs questions et à leurs besoins financiers quels qu'ils soient. La diversité fait le monde. Chacun a son parcours de vie et son histoire. Mais quelles sont les questions qui préoccupent actuellement les clients et les collaborateurs ?



Partez à la rencontre de nos clients et de nos collaborateurs
report.bekb.ch/2022/fr/portraits

Sommaire

À notre propos

Avant-propos	8
L'exercice en bref	10
Politique d'affaires	12
Politique d'affaires : introduction	12
Notre vision, nos valeurs et notre stratégie	14
Stratégie de propriétaire	16
Approche entrepreneuriale	17
L'action BCBE	18
Politique de distribution des dividendes	19
Contexte et positionnement	20
Contexte conjoncturel mondial	20
Contextes conjoncturels national et régional	21
Domaines d'activité diversifiés	22
Engagement durable	27
Organisation	29
Organes et organigramme	29
Changements à la tête de la BCBE	32
Sites de la BCBE	33

Gouvernance d'entreprise

Généralités	40
Principes	40
Structure du groupe et actionnariat	42
Structure du capital	43
Conseil d'administration	46
Conseil d'administration : introduction	46
Membres du Conseil d'administration	48
Organisation interne	53
Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale	56
Direction générale	58
Direction générale : introduction	58
Membres de la Direction générale	59
Actionnaires	62
Droits sociaux des actionnaires	62
Changement de contrôle et mesures de défense	63
Audit et révision	64
Organe de révision interne	64
Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel	65
Politique d'information	67
Périodes de blocage	68

Rapport de rémunération

Rapport de rémunération : introduction	70
Compétence et détermination des rémunérations	71
Organisation	71
Procédure	71
Système de rémunération	72
Principes	72
Conseil d'administration	73
Direction générale	75
Rémunérations versées en 2022	77
Changements intervenus pendant l'exercice	77
Conseil d'administration	77
Direction générale	80
Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale	81
Personnes proches	81
Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération	82

Rapport financier

Rapport annuel	85
Commentaires sur l'activité de la banque	85
L'exercice 2022	88
Effectif de personnel	98
Liquidités et fonds propres	99
Emploi du bénéfice	100
Réalisation d'une évaluation de risque	101
État des commandes et des mandats	102
Activités de recherche et de développement	103
Événements extraordinaires	104
Perspectives	105
Bouclage annuel	106
Bilan	106
Compte de résultat	107
Emploi du bénéfice	108
Tableau des flux de trésorerie	109
État des capitaux propres	110
Annexe au compte de résultat	111
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	173
Chiffres-clés	177

À notre propos

Avant-propos	8
L'exercice en bref	10
Politique d'affaires	12
Politique d'affaires : introduction	12
Notre vision, nos valeurs et notre stratégie	14
Stratégie de propriétaire	16
Approche entrepreneuriale	17
L'action BCBE	18
Politique de distribution des dividendes	19
Contexte et positionnement	20
Contexte conjoncturel mondial	20
Contextes conjoncturels national et régional	21
Domaines d'activité diversifiés	22
Engagement durable	27
Organisation	29
Organes et organigramme	29
Changements à la tête de la BCBE	32
Sites de la BCBE	33

Le bon résultat annuel valide le modèle d'affaires de la BCBE



Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente du Conseil d'administration) et Armin Brun (CEO)

Chère lectrice, cher lecteur,

L'année écoulée a été mouvementée sur les plans géopolitique et économique. La guerre en Ukraine, la crise de l'énergie, l'inflation et le virage des taux ont secoué les marchés financiers. Malgré ce contexte exigeant, nous avons dégagé un résultat solide pour l'exercice 2022. Le bénéfice annuel a atteint 159,6 millions de francs, soit une hausse de 3 %. Nous voyons dans ce bon résultat une validation de notre Stratégie 2025, fondée sur l'engagement, sur la confiance et sur le développement durable.

« Le bon résultat annuel prouve le succès de la Stratégie 2025, fondée sur nos valeurs, à savoir l'engagement, la confiance et le développement durable. »

Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente du Conseil d'administration

En 2022, le résultat commercial a progressé de 4,8 %. Le bénéfice annuel s'est inscrit à 159,6 millions de francs, soit une hausse de 3 % par rapport à l'exercice précédent. Cette évolution profite également à nos actionnaires : comme en 2021, nous proposons d'augmenter le dividende, cette fois-ci de 9.20 francs à 9.60 francs par action. Les charges d'exploitation (254,9 millions de francs) ont également été plus élevées qu'en 2021. Cette progression s'explique par la création de notre filiale aity AG. L'entreprise de services informatiques a démarré ses activités opérationnelles en avril 2022, sa mission étant de promouvoir l'innovation et notre capacité de coopération.

Il est particulièrement réjouissant de constater que nos activités avec la clientèle ont pris un nouvel essor. Durant l'exercice sous revue, les fonds de la clientèle ont augmenté de 4,1 % à 27,4 milliards de francs. La progression a même atteint 5,5 % pour les prêts à la clientèle. Grâce au concept de suivi « Aux côtés de nos clients », la BCBE croît de manière pérenne : les clients peuvent compter sur un coach financier qui prend les devants et aborde suffisamment tôt les divers sujets qui jalonnent leur existence ou celle de leur entreprise. La mise en œuvre de ce concept passe, entre autres, par la modernisation des sites de la banque qui s'achèvera fin 2023.

Au nom du Conseil d'administration et de la Direction générale, nous tenons à remercier nos clientes et clients, nos actionnaires et notre personnel pour leur confiance et leur engagement. C'est grâce à votre soutien que de tels résultats sont possibles. Vous nous encouragez à poursuivre sur la voie que nous avons entamée.

« La situation économique s'est considérablement modifiée. En 2022, nous avons prouvé que nous sommes aussi capables d'enregistrer de bons résultats dans un environnement exigeant. »

Armin Brun, CEO

Avec nos salutations les meilleures,



Antoinette Hunziker-Ebnetter
Présidente du Conseil d'administration



Armin Brun
CEO

La BCBE développe ses affaires avec la clientèle

En dépit d'un contexte difficile, la BCBE a réalisé un résultat réjouissant en 2022, dépassant ainsi le bon résultat de l'année précédente : le bénéfice annuel s'est enrobé de 3 %, à 159,6 millions de francs. Ceci est d'autant plus remarquable que les charges d'exploitation et l'amortissement unique induits par la création d'aity AG, une filiale de la BCBE, ont augmenté.

Les affaires avec la clientèle ont été développées. Les nouveaux modèles d'aménagement des sites et le concept de suivi « Aux côtés de nos clients » permettent à la BCBE de croître durablement. Par ailleurs, la banque offre un conseil complet en matière de financements immobiliers, de prévoyance ou de placements notamment. La modernisation des sites se poursuivra encore jusqu'à fin 2023.

Une hausse des charges d'exploitation en raison de la création d'aity AG

Le résultat commercial a progressé de 4,8 % par rapport à l'exercice précédent. Les charges d'exploitation ont accusé une hausse de 6,8 % et se sont établies à 254,9 millions de francs. Deux raisons expliquent cette augmentation. D'une part, les manifestations n'ont pour la plupart pas pu être maintenues durant les années 2020 et 2021, marquées par la pandémie, ce qui s'est traduit par une compression des charges d'exploitation durant ces exercices. Les affaires ayant repris, les dépenses ont de nouveau grimpé. D'autre part, les coûts imputables aux technologies de l'information ont crû. La création d'aity AG, filiale de la BCBE, a engendré des charges uniques et des amortissements plus élevés.

Le résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels) a bondi de 12,2 %. Au terme de l'exercice sous revue, le bénéfice s'est chiffré à 159,6 millions de francs (exercice 2021 : 154,9 millions de francs). Il est ainsi en hausse de 3 %.

Une nouvelle augmentation du dividende proposée

Compte tenu du taux de distribution situé entre 50 % et 70 % et des bons résultats de l'exercice 2022, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 16 mai 2023 d'augmenter le dividende de 9.20 francs à 9.60 francs par action. Cela représente un taux de distribution d'environ 56 % et un rendement sur dividende de 4,3 %.

Alors que l'action BCBE se négociait à 202.50 francs fin 2021, elle cotait à 222.50 francs à la fin de l'exercice sous revue. Le cours a ainsi grimpé de 9,9 %.

Le développement durable, une valeur fondamentale

La BCBE est l'une des premières banques suisses à avoir rejoint l'alliance bancaire Net Zéro (NZBA) des Nations Unies. Ainsi, la BCBE s'engage à aligner ses portefeuilles de crédits et de placements sur des voies menant à des émissions nettes nulles d'ici 2050.

La BCBE tient compte du développement durable dans ses prestations et ses activités bancaires, en tant qu'employeur ainsi que dans le cadre de son engagement social, sociétal et culturel, et ce, depuis des décennies déjà. Elle a mis au point toute une gamme de produits à caractère durable dans les segments Placements, Prévoyance et Financements. Ce faisant, elle encourage notamment sa clientèle à rénover de manière écoresponsable et à opter pour des placements durables. Quelque 1,4 milliard de francs sont investis aujourd'hui dans des fonds de la BCBE à caractère durable, soit plus de 40 % du volume des fonds de placement « maison ».

Perspectives 2023

La BCBE se montre optimiste pour l'exercice 2023 et compte à nouveau réaliser un bon résultat. Elle est bien positionnée, également en ce qui concerne le refinancement par l'intermédiaire des avoirs de la clientèle. Par ailleurs, les taux se normalisent. La BCBE est confiante pour l'exercice 2023 et s'attend à un résultat dans la même lignée que celui de 2022.

Politique d'affaires : introduction

En 2020, la BCBE a lancé la Stratégie 2025 en vue d'affermir sa position de prestataire de services financiers de premier plan dans son espace économique. Pour ce faire, elle mise sur sa proximité avec la clientèle et un nouveau concept de suivi complet : elle souhaite accompagner les entreprises et les particuliers en faisant davantage preuve d'esprit d'entreprise.

La stratégie en cours de déploiement, en ligne avec la vision et les valeurs clés de la BCBE

La BCBE regroupe ses compétences de conseil d'une part, et, en collaboration avec des partenaires externes, lance de nouvelles formules innovantes dans ses écosystèmes d'autre part. En outre, elle réforme son organisation afin que celle-ci devienne non seulement transversale, mais aussi plus souple. Bien établie dans sa région, la BCBE contribue dans une large mesure au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et assume un rôle économique et social essentiel, tant comme partenaire et conseillère des PME et des particuliers que comme employeur, banque de formation et contribuable.

Notre vision

Nous suscitons l'enthousiasme de manière durable !

Notre promesse de prestations

Nous façonnons l'avenir aux côtés de nos clients

en mettant
à profit notre esprit
d'entreprise

en unissant nos
forces

en proposant des
formules
innovantes

Ainsi, nos clients pourront compter sur nous en tant que prestataire de services financiers de premier plan dans notre espace économique

Nos objectifs stratégiques



Satisfaire nos clients grâce au grand engagement de nos collaborateurs



Faire partie des principaux prestataires financiers au regard du développement durable



Assurer la pérennité de notre succès



Être dotée d'une base de capital solide et proposer un dividende attrayant

Nos axes stratégiques

Multiplier les interactions avec les clients

Nous tirons parti du potentiel de nos quelque 600 coaches financiers afin d'accroître la qualité et le nombre d'interactions avec les clients. Nous développons constamment nos offres afin qu'elles répondent aux besoins de nos clients et établissons ainsi des relations sur le long terme.

Accroître l'efficacité

Nous avons le sens du service client et optimisons nos processus y relatifs. Nous voyons en la numérisation des opportunités d'accroître notre efficacité.

Encourager l'innovation

Nous encourageons l'innovation tant en interne qu'avec des partenaires. Nous développons dans nos écosystèmes des prestations complètes, porteuses d'avenir pour nos clients.

Renforcer notre identité

Nous renforçons notre identité afin que notre banque soit reconnaissable et acquière une notoriété spontanée de premier rang (*top of mind*). Nous continuons de miser sur la proximité avec nos clients et renvoyons une image dynamique et associée à l'innovation.

Nos valeurs

Engagement

Développement durable

Confiance

Informations complémentaires sur
bcbe.ch/strategie

Notre vision, nos valeurs et notre stratégie

« Nous suscitons l'enthousiasme de manière durable. » Telle est la vision de la BCBE qui s'articule autour des trois valeurs « engagement », « développement durable » et « confiance » sur lesquelles repose sa culture d'entreprise. Ces valeurs influencent les activités et l'état d'esprit des collaborateurs et contribuent au succès pérenne de ses activités.

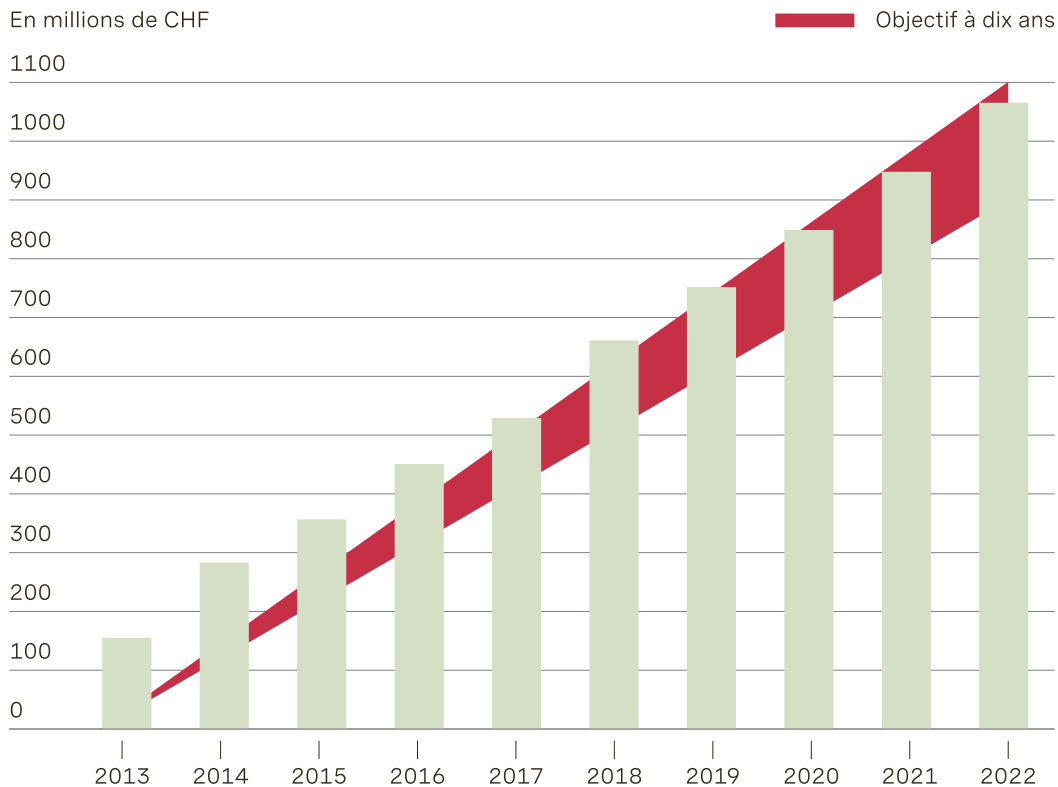
- Engagement : nous pensons et agissons de manière à susciter l'enthousiasme des parties prenantes et nous nous engageons en faveur d'une économie au service de l'homme ;
- Développement durable : nous assumons notre responsabilité quant au développement durable de notre espace d'activités économiques et de vie en société ;
- Confiance : nous attachons une grande importance à la confiance mutuelle, raison pour laquelle nous privilégions une gestion ouverte et transparente ainsi que la stabilité financière.

La BCBE se distingue par sa stratégie focalisée sur le succès à long terme. Elle cherche à créer une valeur durable au lieu de maximiser les bénéfices à court terme. La BCBE en a dégagé les huit principes stratégiques suivants :

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. La BCBE aspire à être proche de sa clientèle, à être ancrée à l'échelle régionale ainsi qu'à offrir un conseil individuel adapté à chaque étape de la vie de sa clientèle. Elle propose, sur plusieurs canaux de distribution, des services financiers de premier ordre, compréhensibles et adaptés aux besoins de sa clientèle.
3. La BCBE interagit sur les canaux numériques de manière sûre, continue et uniforme. Ce faisant, elle propose à sa clientèle des formules simples et compréhensibles.
4. La BCBE est un prestataire financier de premier plan dans son rayon d'activité dans les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises ainsi que dans l'Asset Management. Le segment Placements est en plein essor.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs : ils connaissent leur métier, recherchent des solutions et travaillent en réseau. Ils portent une attention particulière aux besoins de la clientèle et créent de la plus-value. La BCBE investit dans le développement professionnel de son personnel.
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE compte augmenter durablement la valeur de l'entreprise. Elle vise un objectif de rendement raisonnable, en prenant des risques calculés et en menant une politique de distribution du dividende stable et attrayante.
8. La BCBE accorde une grande importance à la stabilité financière et à la confiance de sa clientèle. Elle applique une politique salariale modérée.

Les risques sont soigneusement évalués. La BCBE se protège contre les risques de variation des taux d'intérêt dans le contexte actuel de taux bas. Les chiffres de l'exercice 2022 reflètent la réussite de cette stratégie, même quand les conditions sont plus difficiles. Ils sont commentés en détail dans le Rapport financier > Rapport annuel, et sont présentés sous forme de tableaux dans le Rapport financier > Bouclage annuel.

Free cash-flow dans le haut de la fourchette



Troisième objectif décennal : la BCBE entendait générer entre 2013 et 2022 un free cash-flow de 900 millions à 1,1 milliard de francs. Elle a atteint cet objectif. En 2022, le free cash-flow s'est élevé à 118,1 millions de francs. Le free cash-flow cumulé sur dix ans s'inscrit ainsi à 1,07 milliard de francs.

Stratégie de propriétaire

La politique d'affaires menée depuis de longues années est conforme à la stratégie de propriétaire du Canton de Berne, l'actionnaire majoritaire. Le Canton et l'économie bernoise veulent une banque cantonale solide. Le Conseil-exécutif et le Parlement cantonal l'ont souligné à maintes reprises. Ils ont relevé l'importante fonction qui revient à la BCBE, s'agissant du renforcement de l'économie bernoise. Dans le canton de Berne, 33 % des PME et 36 % des Bernois entretiennent une relation bancaire avec la BCBE ; dans le canton de Soleure, c'est le cas pour 10 % de la population environ. Le Canton de Berne a revu sa stratégie de propriétaire qui a été adoptée et publiée en décembre 2022. Ainsi, il entend préserver une banque indépendante et performante, sise à Berne et active dans toutes les régions. C'est la raison majeure de son engagement financier.

En 1834, le Canton de Berne a fait figure de pionnier en fondant la première banque cantonale. En la transformant en société anonyme de droit privé conformément à l'art. 620ss CO, à l'automne 1998, il a de nouveau fait figure de précurseur. Cette mesure a permis au canton de céder une part de ses actions et de répartir plus largement le capital porteur de risque. Ainsi, la part des actions placées dans le public a progressivement augmenté pour atteindre 48,5 %. Avec quelque 51 000 actionnaires, la banque compte parmi les dix principales sociétés publiques suisses quant au nombre d'actionnaires.

Approche entrepreneuriale

Le paquet d'actions résiduel — actuellement 51,5 % — reste auprès du Canton de Berne qui, selon la Constitution du canton, exploite une banque afin d'encourager le développement économique et social et assure la stabilité de l'actionariat. La séparation claire entre les propriétaires de la banque et sa direction a permis de réduire l'influence politique exercée sur la BCBE et de renforcer son orientation commerciale. Au sein du Conseil d'administration, des personnalités des milieux économiques et scientifiques sont représentées. Les deux partenaires, le Canton et la banque, ont gagné une liberté d'action supplémentaire en changeant la forme juridique de la BCBE.

En raison d'une intervention parlementaire adoptée par le Grand Conseil, le Canton de Berne se penche actuellement sur la question d'une éventuelle réduction de sa participation à l'actionariat ainsi que sur les répercussions d'une telle réduction. Une banque dont le bilan est sain, la base de fonds propres solide et la direction performante offre la meilleure protection qui soit aux créanciers. Le Canton et la direction de l'entreprise ont défini conjointement la stratégie de risque faible et celle-ci s'est révélée judicieuse. La suppression progressive de la garantie de l'État a constitué une continuation logique de la stratégie de propriétaire. Elle est intervenue à un moment où la banque se trouvait dans une position solide. La protection légale du déposant, qui se monte à 100 000 francs par client, est appliquée à la BCBE comme dans d'autres banques.

L'action BCBE

Cours de l'action

Le cours de l'action était de 203.00 francs en début d'année. Après avoir connu un plus bas à 200.00 francs au premier jour de cotation, le cours a atteint son pic de l'année, à 227.00 francs, le 18 mai et le 10 novembre. Fin 2022, le cours de clôture s'est établi à 222.50 francs. En 2022, avec un chiffre d'affaires de 101,9 millions de francs environ et 467 261 actions, les activités de négoce ont été nettement inférieures aux chiffres réalisés l'année précédente (à savoir 178,3 millions de francs de chiffre d'affaires et 844 446 actions). L'agence de notation Moody's a maintenu la note de la BCBE – « Aa2 » –, ce qui lui vaut toujours de figurer parmi les établissements financiers les mieux notés de Suisse.

Données de base de l'action BCBE (31.12.2022)

Nominal par action nominative en CHF	20
Nombre d'actions	9 320 000
Capital-actions en millions de CHF	186,4
Nombre d'actionnaires	50 831
Capitalisation boursière en milliard de CHF	2,07
Numéro de valeur	969 160
ISIN	CH 0009691608

Symboles	Bloomberg	Thomson Reuters	SIX Group
SIX Swiss Exchange	BEKN SW	BEKN.S	BEKN,4

Distribution	2022	2021	2020
Dividende (en CHF) par action nominative	9.60 ¹	9.20	8.80
Taux de distribution	56%	55%	55%

Évolution du cours (en CHF)	2022	2021	2020
Cours de fin d'année	222.50	202.50	228.00
Plus haut de l'année	227.00	232.00	244.00
Plus bas de l'année	200.00	198.00	197.60

Volume de négoce	SIX Swiss Exchange
Total en actions	467 261
Total en millions de CHF	101,9

Ratings de la BCBE

Agence	Longue échéance	Brève échéance	Notation de dette senior (obligations)
Moody's	Aa2	Prime-1	A2

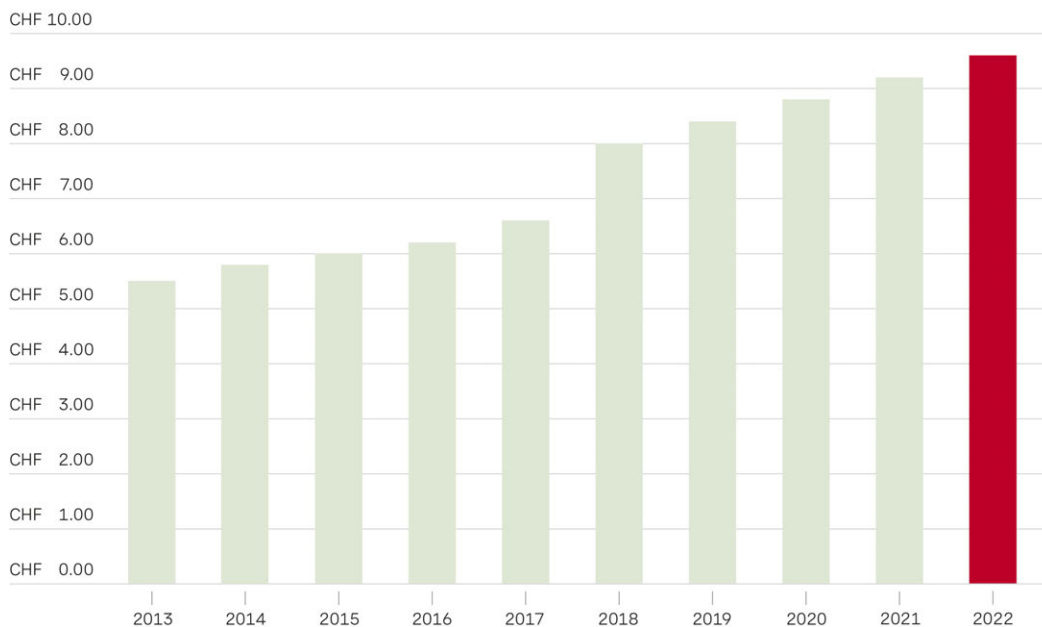
¹ Proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale.

Politique de distribution des dividendes

Nouvelle augmentation du dividende

La politique de distribution des dividendes de la BCBE prévoit un taux de distribution compris entre 50 % et 70 %, tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18 %. À l'Assemblée générale du 16 mai 2023, le Conseil d'administration proposera donc d'augmenter de 0.40 franc le dividende, qui passera de 9.20 francs à 9.60 francs par action. Le taux de distribution représentera ainsi quelque 56 %.

Une politique de distribution des dividendes stable : augmentation du dividende



Augmentation du dividende proposée : depuis 1996, la BCBE a sans cesse augmenté ses dividendes. Pour l'exercice 2022, une augmentation du dividende de 0.40 franc, à 9.60 francs par action, sera proposée à l'Assemblée générale du 16 mai 2023.

Contexte conjoncturel mondial

Un grand tournant et de nombreux défis

L'année 2022 restera dans les annales comme celle d'un « grand tournant ». D'une part, l'attaque russe en Ukraine a bouleversé l'ordre qui régnait en Europe depuis l'après-guerre. D'autre part, les poussées inflationnistes ont entraîné un volte-face des banques centrales qui ont été contraintes de relever sensiblement leurs taux. Par ailleurs, après avoir quasiment monopolisé l'attention de l'économie et de la société durant deux ans, la pandémie de coronavirus a été reléguée à l'arrière-plan.

Contre toute attente, l'inflation a tenu bon et atteint dans maints pays des pics inédits depuis la fin des années 1970. Sur fond de politiques monétaires et budgétaires expansionnistes alliées à des problèmes dans les chaînes logistiques, l'éclatement de la guerre en Ukraine a entraîné une flambée des prix de l'énergie. La situation s'est particulièrement envenimée au second semestre, lorsque des effets cumulés ont provoqué une véritable explosion des prix de l'électricité en Europe. Certains gouvernements ont commencé à élaborer des plans d'urgence en prévision de pénuries d'énergie en hiver.

Le premier semestre en particulier a été le théâtre d'une hausse des anticipations inflationnistes à moyen terme, et les banques centrales ont réagi par des mesures de politique monétaire drastiques. Aux États-Unis, la Réserve fédérale (Fed) a relevé son taux directeur de 25 points de base dès mars, soit bien plus tôt que ne l'escomptait le marché. La Banque nationale suisse (BNS) lui a emboîté le pas en juin avec un relèvement inhabituellement important d'un demi-point de pourcentage, devançant même la Banque centrale européenne (BCE). Jusqu'à la fin de 2022, les taux directeurs ont pris l'ascenseur. Aux États-Unis, le *federal funds rate* a atteint la barre des 4,5 %, tandis que dans la zone euro le taux des opérations principales de refinancement passait de 0 à 2,5 % et qu'en Suisse, le taux directeur de la BNS s'est établi à 1 %. L'ère des taux négatifs, qui prévalait depuis 2014, a connu une fin abrupte.

L'évolution conjoncturelle s'est tassée au cours de l'année. Au premier semestre, les États-Unis ont même subi une récession technique, ce qui correspond à un recul des performances économiques deux trimestres de suite. En dépit de la guerre en Ukraine, la conjoncture de la zone euro a surpris par sa résilience. Selon les estimations du Fonds monétaire international (FMI) pour 2022, la croissance mondiale s'est inscrite à 3 % environ.

Les marchés financiers ont plutôt mal accueilli les tours de vis des banques centrales et la perspective de hausses de taux. Le Swiss Performance Index (SPI) comme le MSCI Monde pour les actions en francs suisses ont tous deux cédé quelque 16,5 %. Outre cette correction des actions, la baisse des cours a été particulièrement marquante sur le front obligataire. Le Swiss Bond Index a ainsi perdu 12,5 % environ. C'est la première fois que ces marchés ont subi une perte à deux chiffres en l'espace d'une année seulement.

Contextes conjoncturels national et régional

Sans pouvoir échapper totalement aux tendances inflationnistes, la Suisse s'en est nettement mieux tirée en comparaison internationale, grâce à l'appréciation de sa monnaie. En 2022, le taux d'inflation s'est établi à 2,8 %.

L'économie helvétique a connu une évolution majoritairement solide. Selon les estimations actuelles, la croissance a atteint 2 % en 2022 ; les prévisions pour les tendances à long terme fluctuent entre 1 à 1,8 %. En ligne avec ces statistiques, le marché du travail est resté stable, et les experts tablent actuellement sur un taux de chômage de 2,2 % en Suisse et un taux légèrement inférieur de 1,7 % pour le canton de Berne. Toutefois, les signes précurseurs d'une phase d'essoufflement conjoncturel se sont multipliés en fin de troisième trimestre.

Dans le canton de Berne aussi, la conjoncture est restée dans un premier temps solide. Elle a profité d'une demande intacte de biens industriels. Les régions touristiques ont par ailleurs bénéficié d'une demande soutenue de visiteurs suisses comme étrangers.

Enfin, les hausses de taux ont jusqu'ici peu affecté le marché immobilier suisse. Les prix pour les logements en propriété ont ainsi augmenté de 5,5 % en 2022 en Suisse et de 3,7 % dans le canton de Berne.

Domaines d'activité diversifiés

Expansion des opérations de crédit

Dans les opérations de crédit, ce sont surtout les petits et moyens engagements en faveur des particuliers et des PME qui ont été développés. Les crédits aux particuliers et aux entreprises sont passés de 25,9 à 27,3 milliards de francs. Les créances hypothécaires ont augmenté de 1,3 milliard de francs, à 26 milliards de francs. Près de 91 % des prêts sont alloués de manière autonome.

Partenariat solide entre la BCBE et les PME

Les PME sont d'importants pourvoyeurs d'emplois dans les cantons de Berne et de Soleure. Comme elles jouent un rôle prépondérant dans le développement de la région, la BCBE a mis en place, il y a quelques années, un concept de soutien aux nouvelles entreprises et aux PME novatrices. Les besoins de celles-ci varient, selon qu'elles se trouvent en phase d'idée commerciale et de création, de développement et de réorientation ou de succession. Le concept de soutien de la BCBE en tient compte. Il repose sur les trois piliers suivants :

- Le premier pilier propose un soutien ciblé aux nouvelles entreprises. Durant la phase de création, les clients bénéficient de formules de financement sur mesure. En 2022, l'enveloppe allouée s'élevait à 50 millions de francs, dont 30,5 millions ont été utilisés pendant l'exercice. La BCBE s'engage en faveur des jeunes entreprises, car ce sont elles qui créent des emplois et qui forment des apprentis.
- Le deuxième pilier est réservé aux projets de développement et aux investissements des PME. Ces projets supposent un financement à long terme. La BCBE propose aux entreprises des formules de financement optimales. L'enveloppe se monte à 100 millions de francs ; 18,3 millions de francs avaient été utilisés à la fin de 2022.
- Le troisième pilier, enfin, doit assurer la pérennité de l'entreprise. La BCBE épaulé et accompagne notamment les entreprises tout au long du processus de succession grâce à une équipe interne d'experts et à un réseau très étendu. À cette fin, elle met une enveloppe de 75 millions de francs à disposition ; 35,3 millions avaient été utilisés à la fin de 2022.

BCBE focus@pme

La BCBE poursuit le développement de focus@pme, son concept de soutien aux PME bien établi depuis de nombreuses années, et s'engage en faveur des entreprises locales. La banque les accompagne en tenant compte de leurs besoins. Elle ne se cantonne pas dans le rôle de prestataire de services financiers, mais se veut un véritable centre de compétence et un partenaire de confiance pour les PME. Dans ce but, la BCBE s'est alliée à divers partenaires, tels que le Centre d'innovation et de numérisation (ZID), Sitem Startup Club ou l'Impact Hub (cf. [Rapport de développement durable > Engagement social > BCBE focus@pme](#)).

Conseil patrimonial et gestion de fortune

Depuis des années, la BCBE développe en continu ses activités de conseil patrimonial à la Clientèle de placement privée et à la Clientèle institutionnelle. À la fin de l'exercice sous revue, les valeurs patrimoniales sous gestion atteignaient 17 milliards de francs. Le volume des valeurs patrimoniales faisant l'objet d'un mandat de gestion (valeurs en dépôt) confié par les clientèles à la BCBE s'inscrivait à 4,3 milliards de francs à la fin de 2022. Les positions en fonds de placement dans les dépôts des clients représentaient 6,9 milliards de francs, dont 3,3 milliards de francs investis en parts de fonds BCBE (1,9 milliard de francs dans des fonds traditionnels et 1,4 milliard de francs dans des fonds à caractère durable).

Nouvelle récompense

Présents dans les cantons de Berne et de Soleure, les professionnels en gestion de fortune de la BCBE, accrédités ISO, proposent à la clientèle des prestations de conseil patrimonial, de gestion de fortune et de conseil financier. Ils sont capables de satisfaire tous les besoins ayant trait aux finances de la clientèle.

En avril 2022, le magazine économique BILANZ a attribué à la BCBE une fois de plus le titre de leader de longue date en matière de qualité. Depuis l'introduction du classement en 2009, la BCBE est la seule banque de Suisse à avoir été récompensée chaque année, soit quatorze fois de suite ! Cette reconnaissance par un acteur réputé et impartial souligne la qualité élevée des services de la banque. La BCBE doit son succès dans le domaine des placements à son fort ancrage local, à une collaboration interdisciplinaire stable et éprouvée des coachs financiers ainsi qu'aux spécialistes de son propre centre de compétence, situé à Berne. Celui-ci réunit l'Asset Management, la Gestion de fortune, ainsi que le Centre de négoce et les plateformes de négoce de la BCBE, OTC-X et SME | X.

Asset Management en plein essor

L'unité Asset Management de la BCBE connaît un beau succès depuis plus d'un quart de siècle. Elle déploie ses activités depuis le siège principal de la banque, situé à proximité de la place Fédérale, à Berne. L'Asset Management gère les fonds de placement de la BCBE et les mandats de gestion de fortune de la Clientèle privée et de la Clientèle institutionnelle. Elle rédige en outre, pour les activités de conseil patrimonial, des recommandations au sujet de différents titres. Depuis janvier 2022, les critères de développement durable sont systématiquement intégrés dans le processus de placement, y compris dans les formules de placement traditionnelles. Ce principe vaut donc aussi bien pour la gestion de fortune que pour le conseil patrimonial. Bien capitalisée, proche de sa clientèle et convaincue de sa stratégie à long terme, la BCBE propose à ses clients des formules à la fois simples, compréhensibles et transparentes.

Par ailleurs, des mandats de gestion de fortune sur mesure, à partir de 1 million de francs, sont venus étoffer l'éventail de prestations. Le coach financier personnel et le gestionnaire de portefeuille construisent ainsi, avec le client, un portefeuille conforme à la stratégie définie individuellement. Ce portefeuille tient compte des priorités et critères personnels (philosophie de placement, genre de placement, mise en œuvre et propres souhaits).

Ces dernières années, la BCBE a créé sa propre palette de fonds de placement, 20 en tout actuellement, dont neuf sont construits dans le respect des critères de développement durable très stricts de la banque. Le fonds BCBE en actions secondaires suisses (fonds OTC-X) est particulier, puisqu'il investit dans des entreprises non cotées en Bourse.

La BCBE confirme respecter les normes GIPS® (*Global Investment Performance Standards*). La société, au sens des GIPS®, comprend la gestion de fortune institutionnelle et les fonds de placement de la BCBE. Les listes exhaustives des *composites* et des *composites reports* peuvent être obtenues auprès de la BCBE. GIPS® est une marque déposée de CFA Institute. Ce dernier n'appuie ni ne fait la promotion de cette organisation, ni ne garantit l'exactitude ou la qualité du contenu présenté dans la présente publication.

Succès du négoce hors Bourse

Au cours des dernières années, la plateforme de négoce électronique de la BCBE réservée aux titres des PME non cotées en Bourse a permis d'accroître durablement la transparence et la liquidité de ce type de transaction. L'OTC-X Liquidity Index comprend actuellement 51 titres. La plateforme de négoce électronique permet à l'heure actuelle d'acheter ou de vendre les titres de 238 sociétés. En partenariat avec une entreprise externe, la BCBE a réalisé 20 études sur des sociétés OTC, une analyse sectorielle et une analyse des critères de développement durable, consultables en ligne. Grâce à ce partenariat, il a été possible par ailleurs d'organiser quelques conférences sectorielles et des conférences en ligne (webinaires). La BCBE poursuit différents objectifs : améliorer en continu la transparence dans le segment des sociétés non cotées, animer le marché sur la plateforme de négoce électronique et stimuler l'intérêt des investisseurs privés et institutionnels pour les titres des PME.

Par ailleurs, la BCBE a lancé, en décembre 2021, sa nouvelle plateforme de négoce d'actifs tokenisés SME | X. Celle-ci peut être utilisée par les PME pour accéder à des processus plus simples et plus efficaces et ouvre de nouveaux marchés aux investisseurs. Par cette formule novatrice, la BCBE élargit son offre destinée aux PME, quelle que soit leur phase de développement, et prouve sa capacité d'innovation.

Régies par l'art. 42ss de la loi sur l'infrastructure des marchés financiers (LIMF), les plateformes OTC-X et SME | X sont des systèmes organisés de négociation exploités selon des règles discrétionnaires ; elles sont donc en mesure de renforcer leur position sur le marché.

Informations complémentaires sur

otc-x.ch

sme-x.ch

Réseau de distribution et offres numériques

La BCBE propose à ses clients des conseils et un suivi personnalisés, adaptés à leurs besoins. Les clients de la BCBE ont plusieurs possibilités pour accéder à la banque :

- les sites ;
- le Centre clientèle ;
- les services numériques.

Avec 76 sites répartis entre les cantons de Berne et de Soleure, la BCBE est bien implantée dans la région. La banque optimise continuellement son réseau aux besoins des clients. Au cours de l'année sous revue, les sites de Bienne, Köniz, Herzogenbuchsee, Oensingen, Münsingen, Laupen, Berthoud, Aarberg, Tavannes, Uetendorf, Muri près de Berne, Adelboden et Jegenstorf ont été transformés conformément aux nouveaux modèles d'aménagement, afin de satisfaire mieux encore aux attentes des clients. En outre, le site de Zollbrück a été regroupé avec les sites de Langnau i.E. et de Sumiswald. En raison de l'intégration du site de Niederbipp à celui d' Oensingen et à celui de Herzogenbuchsee, le bancomat de Niederbipp a été mis hors service. Les bancomats de Mürren et Ittigen, aire d'autoroute A1 Grauholz, ont eux aussi été désactivés. L'aspect des sites et leur fonctionnalité changent, mais le dialogue avec les clients et le conseil restent la clé de voûte de l'activité bancaire. Aussi la banque a-t-elle aménagé des ateliers où la population peut se rencontrer pour discuter de sujets financiers ou sociaux. La modernisation des sites permet aux coachs financiers de réagir plus rapidement et avec plus de souplesse et donc de répondre plus vite aux besoins financiers des clients.

Dans le domaine hypothécaire en particulier, la BCBE collabore avec différents partenaires et a rejoint plusieurs plateformes au sein d'écosystèmes. Cette approche a permis de recueillir des informations précieuses et de mettre au point un canal de vente important.

Le Centre clientèle est ouvert du lundi au vendredi, de 8h à 20h, et le samedi, de 9h à 16h. Grâce à des technologies de pointe, la BCBE est en mesure de conseiller les clients et de répondre à leurs besoins, par téléphone, par messagerie électronique ou par courrier. Par ailleurs, les collaborateurs du Centre clientèle renseignent les personnes désireuses de passer aux prestations numériques.

Dans le domaine du numérique, la BCBE s'attache à satisfaire les besoins de sa clientèle, d'une part en associant ses compétences techniques avec son expérience éprouvée de prestataire financier, et d'autre part en suscitant l'enthousiasme au travers de ses innovations. À cet effet, elle ajoute régulièrement de nouvelles fonctions dans ses canaux numériques déjà pleinement intégrés : le portail clientèle et l'App BCBE. En sus de l'importation simplifiée des QR-factures au format PDF, notre clientèle bénéficie depuis 2022 d'un affichage optimisé de ses financements.

En 2023, l'accent est placé sur le développement d'un conseil « hybride » et, partant, sur la fusion subséquente des canaux physiques et numériques. Le domaine des placements sera entièrement remanié, avec une nouvelle identité visuelle et un large choix de nouvelles fonctions, comme le conseil en placements « hybride ». Alors que bLink, la nouvelle formule d'open banking, offre à la Clientèle entreprises une nouvelle interface essentielle pour le trafic des paiements professionnels, les clients peuvent de plus recevoir de manière efficace et rapide, via des notifications *push* sur leur smartphone, des informations sur les actualités auxquelles ils se sont abonnés.

Informations complémentaires sur

bcbe.ch/portailclientele

bcbe.ch/bcbe-app

Engagement durable

La BCBE est consciente de sa responsabilité sociale et économique. Elle mise sur une approche à caractère durable dans la région, s'engage en faveur de projets culturels et sociaux et soutient des actions écologiques des clients, à l'instar de celles de l'entreprise. Chaque année, la BCBE établit un rapport de développement durable (RDD) qui rend compte de son impact sur les plans social, écologique et économique.



82

postes occupés par une personne en formation, soit un poste sur onze



> 100

millions de francs payés pour les commandes passées chaque année auprès d'environ 1000 prestataires de son espace économique



1369

millions de francs investis par les clients dans les **fonds de placement BCBE à caractère durable**



49 %

des collaborateurs employés à **temps partiel**



78 %

de la consommation énergétique issue de **sources renouvelables**



9001

norme ISO décernée depuis 2002 à la **gestion de la qualité**

**14 286****tonnes de CO₂** compensées depuis 2011 dans son propre espace économique**17 468****unités d'or Fairtrade** vendues depuis avril 2017**426****projets** financés au travers du fonds de soutien depuis sa création

Des informations détaillées à ce sujet sont fournies dans le
Rapport de développement durable

Organes et organigramme

État : 1^{er} mars 2023

Conseil d'administration

Antoinette Hunziker-Ebnetter

Présidente, lic. oec. HSG, CEO et vice-présidente du conseil d'administration de Forma Futura Invest AG

Christoph Lengwiler

Vice-président, professeur, docteur oec. publ., professeur associé et chef de projet à la Haute école de Lucerne

Stefan Bichsel

Avocat, LL.M., président du conseil d'administration des sociétés de direction de fonds Gérifonds SA et GEP SA

Gilles Frôté

lic. iur., LL.M., avocat, Président du conseil d'administration de la société de conseil Dynafisc Frôté SA et CEO de Rollomatic Group

Reto Heiz

Lic. rer. pol., MBA, président du conseil d'administration de l'Assurance immobilière Berne (Groupe GVB)

Annelis Lüscher Hämmerli

PhD, MAS Finance, Chief Financial Officer au sein du groupe Helvetia

Hugo Schürmann

Expert-comptable diplômé, président du conseil d'administration de Neutrass AG et de Valterna AG

Pascal Sieber

Docteur rer. pol., fondateur et copropriétaire de sieber&partners group ag

Danielle Villiger

Docteur oec. HSG, experte-comptable diplômée, copropriétaire de Villiger Treuhand AG

Direction générale

Armin Brun

CEO

Alois Schärli

Responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques, vice-CEO

Mark Haller

Responsable du Département Gestion des services

Marcel Oertle

Responsable du Département Clientèle privée / Clientèle commerciale

Andreas Schafer

Responsable du Département Key Clients / Asset Management

Organes de révision

Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel

PricewaterhouseCoopers SA, Berne

Révision interne

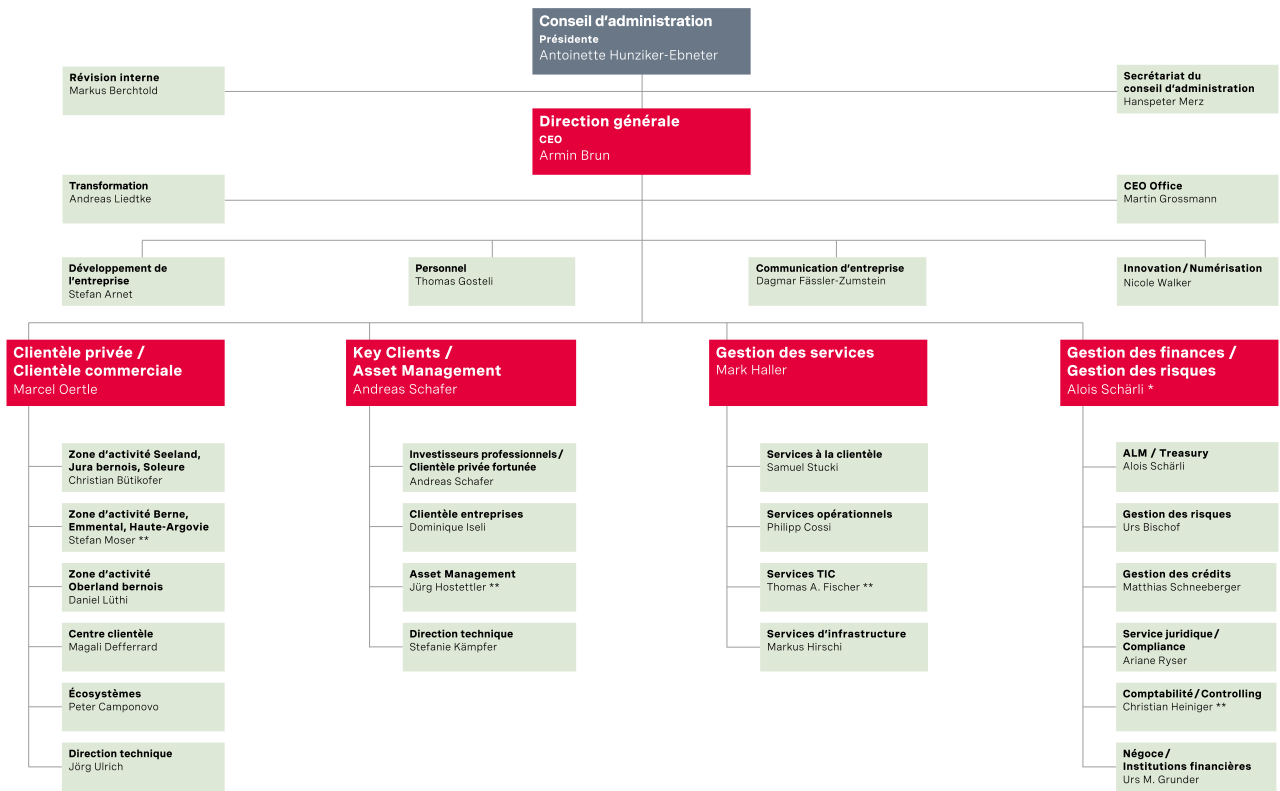
Markus Berchtold



La Direction générale en 2022

Marcel Oertle, Alois Schärli, Armin Brun (CEO), Andreas Schafer et Mark Haller (de gauche à droite)

Organigramme



* vice-CEO

** suppléant du responsable du département

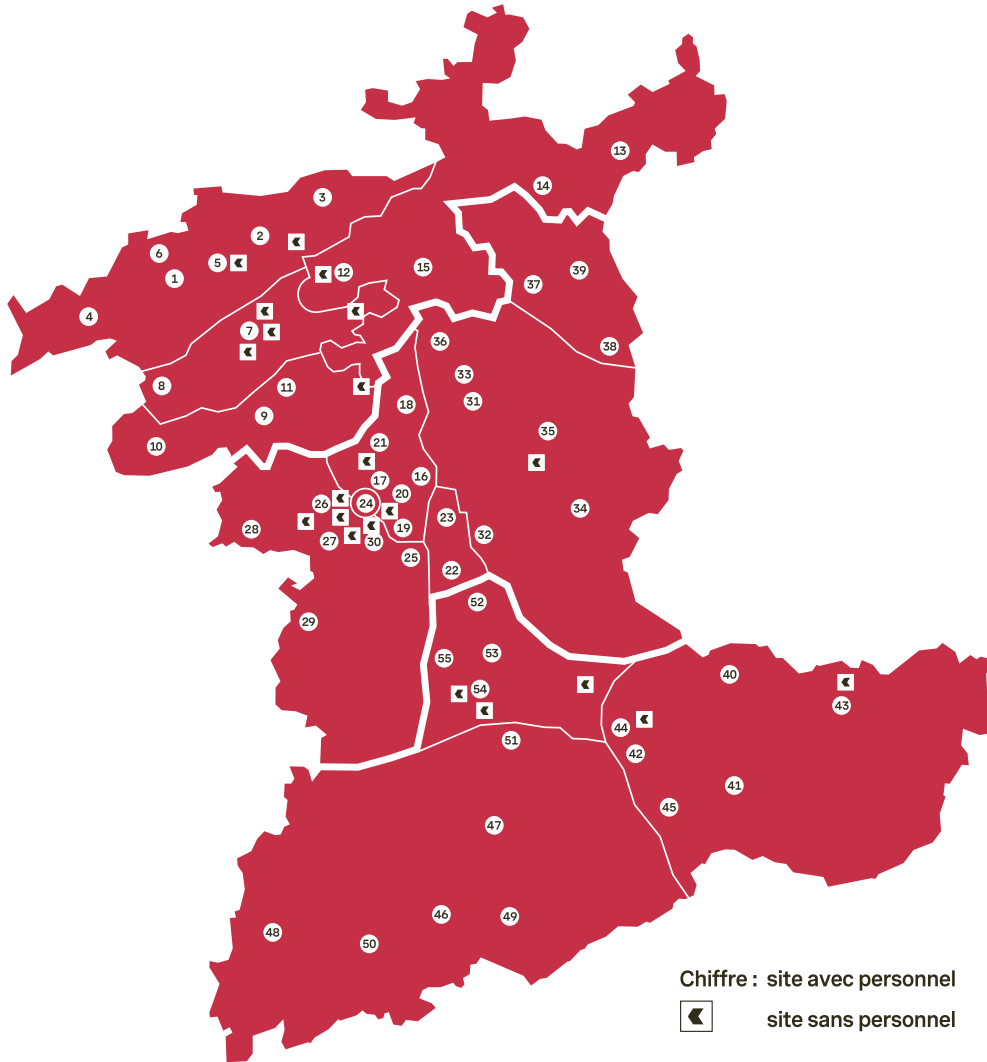
Changements à la tête de la BCBE

Durant l'exercice sous revue, il n'y a eu aucun changement dans la composition du Conseil d'administration et de la Direction générale.

Lors de l'Assemblée générale de la BCBE du 17 mai 2022, les membres suivants du Conseil d'administration ont été réélus pour une année : Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente), Christoph Lengwiler (vice-président), Stefan Bichsel, Gilles Frôté, Reto Heiz, Annelis Lüscher Hämmerli, Hugo Schürmann, Pascal Sieber et Danielle Villiger. Les membres suivants du comité de rémunération ont également été réélus : Antoinette Hunziker-Ebnetter, Gilles Frôté et Danielle Villiger.

Sites de la BCBE

État : 1^{er} mars 2023



Centre clientèle

Clientèle privée : 031 666 18 85

Clientèle commerciale : 031 666 18 86

Assistance e-banking : 0848 852 580

Zone d'activités Seeland, Jura bernois, Soleure

Responsable : Christian Bütikofer

Région Jura bernois

Responsable : Frédéric Weingart

1. Corgémont, responsable : Stéphane Schwendimann, 032 489 25 15

2. Malleray, responsable : Denis Roth, 032 492 18 10

3. Moutier, responsable : Alexandre Willemin, 032 494 62 00

4. St-Imier, responsable : Stéphane Schwendimann, 032 942 34 23

5. Tavannes, responsable : Max Châtelain, 032 481 23 40

6. Tramelan, responsable : Antoine Haenni, 032 486 88 10

Région Bienne

Responsable : Christian Bütikofer

7. Biel/Bienne, responsable : Christian Bütikofer, 032 327 47 47

8. La Neuveville, responsable : Philippe Seuret, 032 752 35 23

Région Lyss

Responsable : Dominik Sahli

9. Aarberg, responsable : Dominique Kurz, 032 392 42 14

10. Anet, responsable : Kurt Wandfluh, 032 313 77 20

11. Lyss, responsable : Dominik Sahli, 032 387 85 11

Région Soleure

Responsable : Pascal Renfer

12. Granges, responsable : Tino Friso, 032 653 44 70

13. Hägendorf, responsable : Tanja Begert, 062 216 93 88

14. Oensingen, responsable : Mark Schwarzenbach, 062 916 27 10

15. Soleure, responsable : Patrick Ingold, 032 626 31 40

Zone d'activités Berne, Emmental, Haute-Argovie

Responsable : Stefan Moser

Région Berne-Nord

Responsable : Christian Balmer

16. Bolligen, responsable : Marcel Zürcher, 031 918 45 50

18. Jegenstorf, responsable : Daniel Stalder, 031 760 49 50

17. Berne-Breitenrain, responsable : Natascha Guglielmana, 031 348 45 00

19. Muri/Berne, responsable : Miguel Ramallo Lopez, 031 954 46 10

20. Ostermundigen, responsable : vacant, 031 939 46 60

21. Zollikofen, responsable : Stefan Zingre, 031 914 46 50

Région Berne-Est

Responsable : Patrick Felder

22. Münsingen, responsable : Patrick Felder, 031 722 46 00

23. Worb, responsable : Karin Durtschi, 031 832 46 40

Région Berne Centre-ville

Responsable : Andres Beyeler

24. Berne-Place Fédérale, responsable : Andres Beyeler, 031 666 18 80

Région Berne-Sud

Responsable : Urs Andres

25. Belp, responsable : Stefan Zeller, 031 812 45 40

26. Berne-Bümpliz, responsable : Marc Herren, 031 994 45 30

27. Köniz, responsable : Urs Andres, 031 974 45 70

28. Laupen, responsable : Claudia Delaquis, 031 748 45 90

29. Schwarzenburg, responsable : Fabienne Zosso, 031 732 46 20

30. Wabern, responsable : Sybille Studer, 031 964 46 30

Région Emmental

Responsable : Christian Röthlisberger

- 31. Berthoud**, responsable : Adrian Muster, 034 428 41 11
- 32. Grosshöchstetten**, responsable : Christian Durtschi, 031 711 24 25
- 33. Kirchberg-Alchenflüh**, responsable : Michael Kaufmann, 034 445 58 11
- 34. Langnau/Emmental**, responsable : Christian Röthlisberger, 034 408 30 30
- 35. Sumiswald**, responsable : Marcel Eggimann, 034 431 51 35
- 36. Utzenstorf**, responsable : Marco Schneider, 032 665 46 44

Région Haute-Argovie

Responsable : Thomas Witschi

- 37. Herzogenbuchsee**, responsable : Pascal Bringold, 062 956 65 11
- 38. Huttwil**, responsable : Martin Heiniger, 062 959 92 50
- 39. Langenthal**, responsable : Thomas Witschi, 062 916 25 25

Zone d'activités Oberland bernois

Responsable : Daniel Lüthi

Région Interlaken

Responsable : Peter Feuz

40. Brienz, responsable : Rudolf von Bergen, 033 951 20 53

41. Grindelwald, responsable : Niklaus Rubi, 033 854 13 31

42. Interlaken, responsable : Peter Feuz, 033 826 61 31

43. Meiringen, responsable : Marc Zumbrunn, 033 971 36 16

44. Unterseen, responsable : Bettina Campell, 033 823 71 60

45. Wengen, responsable : Niklaus Rubi, 033 855 12 18

Région Spiez

Responsable : Daniel Reichenbach

46. Adelboden, responsable : Marlies Rohrer-Oester, 033 673 71 71

47. Frutigen, responsable : Beat Fuhrer, 033 672 77 10

48. Gstaad, responsable : Alexandre Bezzu, 033 748 74 44

49. Kandersteg, responsable : Martin Rieder, 033 675 15 48

50. Lenk/Simmental, responsable : Alexandre Bezzu, 033 733 18 14

51. Spiez, responsable : Daniel Reichenbach, 033 655 55 55

Région Thoune

Responsable : Daniel Lüthi

52. Oberdiessbach, responsable : Alexandra Keller, 033 227 19 40

53. Steffisburg, responsable : Philipp Christen, 033 437 54 12

54. Thoune, responsable : Daniel Lüthi, 033 227 11 11

55. Uetendorf, responsable : Roger Schenk, 033 227 19 60

Autres distributeurs de billets de la BCBE

- Berne-Vieille ville, Gerechtigkeitsgasse 80
- Berne-Bubenbergplatz, Bubenbergplatz 17
- Berne-Eigerplatz, Eigerplatz 5
- Berne-Hôpital de l'Île, Freiburgstrasse 18
- Berne-Liebefeld, Schwarzenburgstrasse 160
- Bienne-Boujean, rue de Boujean 177
- Bienne-Mâche, rue de la Poste 17
- Büren/Aar, Aarbergstrasse 29
- Gunten, Seestrasse 80
- Hasliberg Wasserwendi, Twing
- Interlaken, Höheweg 35
- Ittigen, Talgut-Zentrum 3
- Longeau, Solothurnstrasse 12
- Nidau, Hauptstrasse 46
- Ostermundigen, MM-Zentrum, Bernstrasse 114
- Rapperswil (BE), Hauptstrasse 66
- Reconvilier, Grand-Rue 21
- Spiez, MM-Zentrum, Terminus
- Thoune, Marktgasse 12
- Thoune-Sud, Talackerstrasse 62
- Zollbrück, Bomattstrasse 5

Gouvernance d'entreprise

Généralités	40
Principes	40
Structure du groupe et actionariat	42
Structure du capital	43
Conseil d'administration	46
Conseil d'administration : introduction	46
Membres du Conseil d'administration	48
Organisation interne	53
Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale	56
Direction générale	58
Direction générale : introduction	58
Membres de la Direction générale	59
Actionnaires	62
Droits sociaux des actionnaires	62
Changement de contrôle et mesures de défense	63
Audit et révision	64
Organe de révision interne	64
Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel	65
Politique d'information	67
Périodes de blocage	68

Principes

Les principes de gouvernance d'entreprise sont définis dans les Statuts, dans le Règlement d'affaires, dans divers autres règlements et dans des cahiers des charges. Ils sont mis en œuvre dans les directives. Les principes s'appuient sur les recommandations du Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance d'économiesuisse. En tant que banque de droit suisse, la BCBE est tenue de soumettre ses Statuts et son Règlement d'affaires à l'Autorité fédérale de surveillance des marchés. Le présent rapport sur la gouvernance d'entreprise décrit les principes de conduite et de contrôle au niveau le plus élevé de la BCBE. Il se fonde sur la Directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance de SIX Exchange Regulation AG.

Principes régissant le Conseil d'administration et la Direction générale

La BCBE applique une gouvernance d'entreprise responsable et transparente axée sur la création de valeur. Le Conseil d'administration et la Direction générale respectent les standards reconnus en matière de gouvernance d'entreprise. Ils observent en particulier les principes suivant :

1. Le Conseil d'administration et la Direction générale sont responsables de la pérennité de la banque et de son développement durable. En ce sens, ils prennent en compte les trois dimensions du développement durable, à savoir l'économie, l'écologie et le social.
2. Le Conseil d'administration et la Direction générale appliquent des normes éthiques strictes aussi bien dans leur prise de décisions que dans leur comportement. Ils s'appuient sur les valeurs fondamentales de la banque : engagement, développement durable et confiance.
3. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale agissent dans l'intérêt de la banque et de ses parties prenantes. Ils évitent tout conflit d'intérêt personnel. Ils annoncent immédiatement et de manière transparente si une affaire touche à leurs propres intérêts ou à ceux de personnes ou d'organismes qui leur sont proches et se refusent.
4. Le Conseil d'administration et la Direction générale accordent une grande importance à la séparation de leurs domaines de compétence ainsi qu'à la répartition claire des compétences et des responsabilités au sein de la banque.
5. La composition du Conseil d'administration et de la Direction générale tient compte de la diversité et des différents parcours professionnels de leurs membres respectifs, comme le garantit la planification attentive et prévoyante du personnel.
6. Le mandat des membres du Conseil d'administration ne peut durer plus de douze ans. La limite d'âge pour y siéger est fixée à 70 ans.

7. Les membres du Conseil d'administration perçoivent une rémunération fixe pour leur mandat. Le modèle de rémunération du Conseil d'administration ne prévoit ni honoraires de conseil ni rétributions supplémentaires.
8. La rémunération globale la plus élevée au sein de la Direction générale ne peut excéder le vingtuple de la rémunération globale la plus basse au sein de la banque. La rémunération variable ne représente qu'une part limitée de la rémunération globale. Elle est conforme à la culture de l'entreprise ainsi qu'aux objectifs qui se rapportent à la clientèle, aux collaborateurs, au développement durable et aux finances.

Structure du groupe et actionnariat

La BCBE, dont le siège est à Berne, n'avait au 31 décembre 2022 aucune filiale assujettie à consolidation. Ses actions sont cotées à la SIX Swiss Exchange à Zurich. La capitalisation boursière et le numéro de valeur de l'action figurent sous [Politique d'affaires > L'action BCBE](#).

La BCBE apparaît dans le Swiss Reporting Standard. La comptabilité, les évaluations et le bilan sont conformes aux prescriptions comptables suisses pour les banques et au règlement de cotation de la SIX ; ils sont indiqués en francs suisses. Le bouclage se fait au 31 décembre.

La structure organisationnelle de la BCBE est présentée sous [Organisation > Organes et organigramme](#). En détenant 51,5 % du capital-actions, le Canton de Berne est le seul actionnaire inscrit avec une participation au capital-actions total supérieure à 3 %. En vertu de la législation cantonale, le Canton dispose de la majorité absolue des capitaux et des voix. Les actionnaires importants de la BCBE (participation de 5 % ou plus) apparaissent dans [l'Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 20](#).

Les participations de la BCBE dans d'autres sociétés (10 % ou plus et valeur de marché / valeur fiscale de plus de 5 millions de francs) sont énumérées dans [l'Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 7](#). Il n'existe aucune participation croisée dépassant, de part et d'autre, la limite de 5 % du capital ou des voix.

Structure du capital

Le capital ordinaire est mentionné dans le bilan (cf. Annexe au compte de résultat > Bilan) et les informations liées à l'évolution du capital propre durant les trois derniers exercices figurent dans le tableau ci-après. La BCBE disposait, au 31 décembre 2022, d'un capital conditionnel de 5 millions de francs, soit 2,7 % du capital-actions existant. Selon les Statuts, le Conseil d'administration peut, avec ce capital, émettre au maximum 250 000 actions nominatives nouvelles d'une valeur nominale de 20 francs l'unité, à libérer intégralement. Le droit de souscription des actionnaires est exclu. Il n'existe pas de capital-actions autorisé.

Le capital-actions se compose de 9 320 000 actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale de 20 francs l'unité. Le nominal du capital donnant droit à un dividende est de 186 400 000 francs. Il n'existe ni actions à droit de vote privilégié, ni actions privilégiées. La BCBE applique le principe « une action, une voix ». Aucun bon de jouissance n'a été émis. Les actions sont émises sous forme de droits-valeurs et gérées comme titres intermédiés.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau détenteur et leur inscription au registre des actions sont régis par l'art. 5 des Statuts et nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Le transfert d'actions nominatives gérées comme titres intermédiés et la constitution de sûretés sur celles-ci se fondent sur les dispositions de la loi fédérale sur les titres intermédiés (LTI). Il est exclu d'effectuer un transfert ou de constituer des sûretés par déclaration de cession écrite.

Après avoir acquis des actions et demandé à être reconnu comme actionnaire, le détenteur est considéré comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société le reconnaisse comme actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande du détenteur dans les 20 jours, celui-ci est reconnu comme actionnaire avec droit de vote.

Le Conseil d'administration est autorisé à refuser l'inscription d'un détenteur comme actionnaire avec droit de vote :

- Si un actionnaire à lui seul réunit sous son nom plus de 5 % du capital-actions de la société. Sont considérées comme un seul actionnaire, eu égard à l'inscription au registre des actions, les personnes morales et les sociétés de personnes, les autres associations de personnes ou les entreprises exploitées en main commune, liées entre elles par le capital ou par droit de vote, par une direction unitaire ou de toute autre manière, de même que les personnes physiques ou morales ou les sociétés de personnes opérant dans l'intention de contourner les restrictions d'inscription (en particulier en tant que syndicat). La limitation à 5 % conforme aux dispositions précédentes s'applique également dans le cas de souscriptions ou d'acquisitions d'actions nominatives par l'exercice de droits de souscription, d'option ou de conversion se rapportant à des papiers-valeurs émis par la société ou par des tiers.
- Si un actionnaire ne déclare pas expressément, sur demande, qu'il a acquis les actions en son nom propre et pour son propre compte.
- Dès lors et aussi longtemps que sa reconnaissance pourrait empêcher la société d'apporter, en vertu des lois fédérales, les preuves nécessaires sur la composition du cercle d'actionnaires.

Le Canton de Berne est libéré de la limite d'inscription. En vue de faciliter la négociation des actions en Bourse, le Conseil d'administration peut, par un règlement ou dans le cadre de conventions avec des Bourses ou des établissements financiers, autoriser l'inscription fiduciaire, et donc déroger à la limitation de 5 % mentionnée ci-dessus.

L'inscription d'un agent fiduciaire en tant qu'actionnaire avec droit de vote est possible par la conclusion d'une convention spéciale. Les restrictions d'inscription suivantes s'appliquent : un agent fiduciaire ne peut être inscrit comme actionnaire avec droit de vote qu'à raison de 5 % au maximum du capital-actions. Il doit confirmer connaître l'identité des ayants droit économiques des actions nominatives inscrites à son nom. Il s'engage à ne demander l'inscription avec droit de vote d'un seul ayant droit économique qu'à hauteur de 1 % du capital-actions. Sur demande, le nom, l'adresse et la nationalité des divers ayants droit économiques qui détiennent plus de 0,5 % du capital-actions doivent être communiqués par l'agent fiduciaire au registre des actions.

Pour être valables, les décisions de l'Assemblée générale de restreindre ou de faciliter le transfert d'actions nominatives et, d'une manière générale, de modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription d'actions avec droit de vote au registre des actions doivent réunir au moins 75 % des voix représentées et la majorité absolue du capital-actions représentée.

La BCBE n'a émis ni emprunts convertibles ni options sur ses propres actions. Le portefeuille d'actions propres est directement déduit du capital propre à la valeur d'achat et publié dans l'Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 21.

Évolution du capital propre

(en milliers de CHF)

	Réserves pour risques bancaires généraux	Capital social versé	Réserves	Propres titres de participation	Total
État au 31.12.2019	611 819	186 400	1 850 951	-16 799	2 632 371
- Dividende			-78 288		-78 288
+ Dividende sur propres actions			400		400
- Achats de propres actions				-18 871	-18 871
+ Ventes de propres actions				17 646	17 646
+ Gains d'aliénation sur propres actions / plan de participation des collaborateurs			556		556
- Autres attributions / dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	-58 259				-58 259
+ Bénéfice			148 377		148 377
État au 31.12.2020	553 560	186 400	1 921 996	-18 025	2 643 932
- Dividende			-82 016		-82 016
+ Dividende sur propres actions			417		417
- Achats de propres actions				-15 906	-15 906
+ Ventes de propres actions				15 844	15 844
- Pertes d'aliénation sur propres actions / plan de participation des collaborateurs			-15		-15
- Autres attributions / dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	-11 594				-11 594
+ Bénéfice			154 936		154 936
État au 31.12.2021	541 966	186 400	1 995 318	-18 087	2 705 597
- Dividende			-85 744		-85 744
+ Dividende sur propres actions			427		427
- Achats de propres actions				-9 132	-9 132
+ Ventes de propres actions				14 003	14 003
+ Gains d'aliénation sur propres actions / plan de participation des collaborateurs			331		331
- Autres attributions / dissolutions de réserves pour risques bancaires généraux	-18 816				-18 816
+ Bénéfice			159 616		159 616
État au 31.12.2022	523 150	186 400	2 069 948	-13 215	2 766 283

Conseil d'administration : introduction

La transformation de la BCBE en société anonyme de droit privé au sens de l'art. 620ss du code des obligations (CO) est devenue effective consécutivement à l'inscription au registre du commerce le 20 octobre 1998. Elle a été la première banque cantonale à franchir ce pas. Les rapports juridiques des organes de la banque sont régis par les dispositions du droit des sociétés anonymes et du droit bancaire. Indépendant de la Direction générale, le Conseil d'administration exerce la haute direction de la société, la haute surveillance et le contrôle de la gestion des affaires, des tâches qu'il ne peut pas déléguer. Les obligations et les compétences du Conseil d'administration figurent dans les Statuts (art. 18) et dans le Règlement d'affaires.

Le Conseil d'administration se compose de sept membres au moins et de onze membres au plus, élus pour un an par l'Assemblée générale. Le mandat des membres du Conseil d'administration est limité à douze ans. Les membres qui ont atteint l'âge de 70 ans ne peuvent rester en fonction que jusqu'à l'Assemblée générale suivante. Le renouvellement des membres se fait de manière échelonnée.

Tous les membres du Conseil d'administration ont la nationalité suisse. Ils n'exercent aucune tâche opérationnelle au sein de la BCBE et aucun d'entre eux n'a intégré la Direction générale.

Les relations d'affaires entre les membres du Conseil d'administration et la banque sont soumises aux mêmes règles que les relations bancaires avec la clientèle. Les conditions du marché et les principes de financement usuels s'appliquent. Les membres du Conseil d'administration ont signé une déclaration concernant leur comportement sur le marché et l'interdiction d'effectuer des opérations d'initiés, obligations auxquelles ils sont tenus de se conformer. Ce document doit être signé chaque année.

La somme totale des créances et des engagements envers les organes de la banque est publiée dans l'Annexe au compte de résultat > Informations concernant les positions du bilan > Tableau 19. Sont considérés comme organes les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, l'organe de révision conforme au droit des sociétés anonymes ainsi que les sociétés qu'ils contrôlent. Il n'existe actuellement aucune relation d'affaires importante entre la BCBE et un membre du Conseil d'administration ou une société qu'il contrôle.

Les règles relatives au nombre de fonctions admises conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en Bourse (ORAb) sont définies à l'art. 17, al. 3 des Statuts ([bcb.ch/structure](https://www.bcb.ch/structure)).

Les membres qui composent le Conseil d'administration de la BCBE apparaissent dans le tableau ci-après. Les membres du Conseil d'administration respectent les critères d'indépendance stipulés dans la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise – banques », Cm 17 ss.

Membres du Conseil d'administration

État : 1^{er} mars 2023

Prénom et nom	Position	Membre de comité	Depuis	Éligible jusqu'en
Antoinette Hunziker-Ebnetter	Présidente	Comité de rémunération (présidente) et comité TI	2014	2026
Christoph Lengwiler	Vice-président	Comité d'audit et des risques	2016	2028
Stefan Bichsel	Membre	Comité TI	2021	2025
Gilles Frôté	Membre	Comité de rémunération	2019	2031
Reto Heiz	Membre		2020	2028
Annelis Lüscher Hämmerli	Membre	Comité d'audit et des risques	2019	2031
Hugo Schürmann	Membre	Comité d'audit et des risques (président)	2021	2031
Pascal Sieber	Membre	Comité TI (président)	2019	2031
Danielle Villiger	Membre	Comité de rémunération	2020	2032

Membres du Conseil d'administration

Ci-après sont mentionnés la formation de chaque membre et son parcours professionnel ainsi que ses autres activités et intérêts importants.



Antoinette Hunziker-Ebnetter
(présidente)

* 1960 ; lic. oec. HSG

Licenciée en gestion d'entreprise de l'Université de Saint-Gall et titulaire d'un diplôme de la Swiss Banking School, Antoinette Hunziker-Ebnetter a débuté sa carrière chez Citibank avant de diriger le négoce de titres à la Banque Leu. Elle a été CEO de la Bourse suisse, puis elle est entrée à la direction du groupe bancaire Julius Bär & Co. Elle a démarré une activité indépendante en 2006, en créant Forma Futura Invest AG, dont elle est CEO et vice-présidente du conseil d'administration. Elle est cofondatrice de la Water-Kiosk Foundation, qui a pour objectif de favoriser l'accès à l'eau potable dans les pays émergents, et membre du conseil de la fondation UniBern Forschungsstiftung et de l'UniBE Foundation.



Christoph Lengwiler
(vice-président)

* 1959 ; professeur, docteur oec. publ.

Christoph Lengwiler a fait des études d'économie d'entreprise à l'Université de Zurich. Depuis 1987, il enseigne à la Haute école de Lucerne, dont il a dirigé de 1997 à 2017 l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ). Spécialiste en affaires financières et bancaires, il a siégé au conseil d'administration de la Banque Cantonale de Lucerne (LUKB) entre 2001 et 2016. Depuis 2011, Christoph Lengwiler est vice-président de l'association swissVR. Il est aussi membre du conseil de banque de la Banque nationale suisse depuis 2012. Christoph Lengwiler est par ailleurs membre, depuis 2008, de la commission de placement de la caisse de compensation du canton de Lucerne. Depuis 2017, il préside le conseil d'administration du KBA-NotaSys Integrity Fund. Depuis 2018, il propose ses services en tant que conseiller, par l'intermédiaire de ses entreprises VRadvise GmbH et Legrafin GmbH. Par ailleurs, il est professeur associé à la Haute école de Lucerne.



Stefan Bichsel
 membre du Conseil d'administration

* 1955 ; avocat, LL.M.

Stefan Bichsel est un cadre dirigeant disposant d'une longue expérience dans le secteur bancaire. Il a été membre de directions générales et CEO auprès de différents prestataires de services financiers en Suisse et à l'étranger. Il a présidé la Swiss Funds Association (SFAMA) ainsi que l'European Fund and Asset Management Association (EFAMA). Entre 2009 et fin 2020, Stefan Bichsel a travaillé auprès de la Banque Cantonale Vaudoise (BCV) en tant que directeur général de la division Asset Management & Trading. Il est actuellement président du conseil d'administration de Gérifonds SA ainsi que de GEP SA, et membre du conseil d'administration de TSM Compagnie d'assurance à La Chaux-de-Fonds. Jusqu'à fin avril 2021, il était membre du conseil d'administration de la Banque Cantonale du Jura (BCJ).



Gilles Frôté
 membre du Conseil d'administration

* 1980 ; lic. iur., LL.M., avocat

Gilles Frôté est CEO du groupe Rollomatic et président du conseil d'administration de Dynafisc Frôté AG. Il a étudié le droit à l'Université de Berne et est actif dans le domaine du conseil en entreprise. Au terme de ses études, il a travaillé, entre autres, au sein d'une grande banque. Gilles Frôté s'engage en faveur des PME industrielles du canton de Berne, en particulier celles du Jura bernois. Au terme d'une formation débutée en 2010, il a obtenu en 2012 un master LL.M en droit des affaires internationales à l'Université de Zurich, en partenariat avec la Tulane University (États-Unis) et la Hong Kong University. Il est membre du conseil d'administration de différentes PME, notamment de Sylvac SA. De plus, Gilles Frôté est membre du comité de direction de la Chambre d'économie publique du Jura bernois (CEP).



Reto Heiz
membre du Conseil d'administration

* 1958 ; lic. rer. pol., MBA

Reto Heiz a étudié à la Faculté de droit et des sciences économiques de l'Université de Berne, où il a obtenu une licence en sciences économiques. Après ses études, ce spécialiste financier a occupé différents postes de direction chez UBS, notamment celui de directeur de la région Berne. Il a en outre obtenu un MBA à l'Université de Saint-Gall. Reto Heiz possède une longue expérience professionnelle dans les principaux domaines d'activité de la BCBE et connaît bien l'économie régionale. Il préside le conseil d'administration d'Assurance immobilière Berne (Groupe GVB) et exerce différents mandats pour le compte de conseils d'administration ou de fondation d'entreprises et de fondations dans le canton de Berne.



Annelis Lüscher Hämmerli
membre du Conseil d'administration

* 1975 ; PhD, MAS Finance

Annelis Lüscher Hämmerli est une experte financière de haut niveau, spécialisée dans la gestion des risques. Après des études de sciences naturelles à l'Université de Berne et au Max-Planck-Institut für Limnologie à Plön (D), elle a obtenu un doctorat en 2002. En 2005, elle a obtenu un Master of Advanced Studies in Finance, spécialisation en gestion des risques, de l'EPFZ et de l'Université de Zurich. Depuis 2004, elle a rempli différentes fonctions dirigeantes au sein de Swiss Life Asset Managers à Zurich, avant d'en devenir la Chief Risk Officer en 2016. Depuis 2020, elle est Chief Financial Officer et membre de la direction du Groupe Helvetia.



Hugo Schürmann
membre du Conseil d'administration

* 1962 ; expert-comptable diplômé

Hugo Schürmann est un spécialiste de la finance et un expert-comptable diplômé. Jusqu'à la cessation de ces activités au sein de PricewaterhouseCoopers SA (PwC), il était expert-réviseur agréé et auditeur responsable selon la LB, la LIMF, la LBVM et la LLG. Après avoir suivi des études en gestion d'entreprise à la Haute école de Lucerne, il a travaillé durant plus de 30 ans auprès de PwC. Il a également obtenu le titre d'expert en audit à la Kammerschule Zürich. Depuis 1997, il a occupé diverses fonctions dirigeantes en tant que partenaire au sein de PwC. Hugo Schürmann possède une longue expérience professionnelle, notamment à des postes de direction, dans les domaines de l'audit, de l'évaluation d'entreprise, de la diligence raisonnable, de la LPP et de la comptabilité. Il est en outre président du conseil d'administration de Neutrass AG et de Valterna AG.



Pascal Sieber
membre du Conseil d'administration

* 1969 ; docteur rer. pol.

Pascal Sieber a fait des études en informatique économique à l'Université de Berne, où il a obtenu son doctorat en 1998. Il est fondateur, copropriétaire et président du conseil d'administration de la société sieber&partners group ag, spécialisée dans le conseil en gestion d'entreprise et en transformation numérique. Pascal Sieber est membre du conseil d'administration de bbv Group AG, d'OLZ AG, de Wifag-Polytype Holding SA et d'Innofactory AG. En outre, il est chef d'études en formation continue dans le domaine de la transformation numérique à l'Université de Berne et membre du comité de direction du Programme national de recherche (PNR) 73 « Économie durable » du Fonds national suisse de la recherche scientifique. Depuis septembre 2021, Pascal Sieber siège au conseil d'administration d'aity AG.



Danielle Villiger
membre du Conseil d'administration

* 1965 ; docteur oec. HSG, experte-comptable diplômée

Danielle Villiger a obtenu un doctorat en sciences économiques à l'Université de Saint-Gall, puis un diplôme d'experte-comptable. Elle a travaillé plusieurs années chez KPMG Fides Peat, principalement à la comptabilité internationale, avant de passer chez PricewaterhouseCoopers SA (PwC), où elle a occupé des positions dirigeantes dans le conseil en transactions et l'acquisition d'entreprises. Depuis 2012, elle est à la tête de la société fiduciaire fondée par sa famille. Experte financière accomplie, Danielle Villiger justifie de connaissances pointues dans les domaines de l'audit, du conseil fiscal et du conseil économique. Elle possède par ailleurs de solides connaissances en économie d'entreprise, en particulier sur les PME.

Organisation interne

Les séances du Conseil d'administration sont dirigées par la présidente ou, en cas d'empêchement, par le vice-président. Le Conseil d'administration peut constituer en son sein les comités qu'il juge opportuns. Depuis 2003, il existe un comité d'audit et des risques et un comité de rémunération (ses membres sont élus par l'Assemblée générale). En outre, un comité TI a été créé en mai 2020. Les nominations sont de la compétence du Conseil d'administration ; ce dernier fait cependant appel à une commission de sélection ad hoc pour la préparation d'affaires. Les nouveaux membres du Conseil d'administration sont choisis sur la base d'un profil d'exigences détaillé. Les exigences fondamentales comprennent l'indépendance des membres et le respect du principe de diversité au sein du groupe (genre, âge, origine et expérience personnelle). Les autres conditions comprennent notamment une bonne appréciation et compréhension stratégiques, un savoir technique dans les affaires bancaires (crédits / *private banking* / gestion des actifs), un mode de pensée et une attitude compatibles avec les principes d'économie et de l'entreprise, des connaissances dans la gestion et l'économie, de même qu'une affinité avec la transformation numérique.

Le rôle du Conseil d'administration dans la gestion des thématiques durables est expliqué dans le Rapport sur le développement durable (Rapport sur le développement durable > Gestion du développement durable).

Le comité d'audit et des risques comprend entre deux et quatre membres et siège quatre fois par an au moins. Il a pour l'essentiel les tâches et les compétences suivantes :

- définition de la politique en matière de risques et évaluation générale des risques de la banque ;
- discussion du concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et soumission des recommandations correspondantes au Conseil d'administration ;
- évaluation du concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque et mise en œuvre des adaptations nécessaires au moins une fois par an ;
- examen de la planification des fonds propres et des liquidités et remise d'un rapport correspondant au Conseil d'administration ;
- vérification de la gestion des risques par des processus efficaces satisfaisant la situation de l'établissement ;
- surveillance de la mise en œuvre des stratégies de risque, notamment de leur conformité avec la tolérance au risque prescrite et avec les limites posées par le concept-cadre pour la gestion des risques à l'échelle de la banque ;
- surveillance et évaluation du rapport financier et de l'intégrité des boucllements financiers ;
- mise en place et surveillance du système de contrôle interne ;
- surveillance et évaluation de l'efficacité du contrôle interne ;
- surveillance et évaluation du contrôle des risques et de la compliance et vérification des rapports ;
- surveillance et évaluation de l'organe de révision interne et discussion des rapports ;

- discussion des rapports de l'organe de révision externe et/ou de la société d'audit, évaluation des prestations et des rémunérations de l'organe de révision externe et/ou de la société d'audit ainsi que de son indépendance.

Les tâches et compétences du comité d'audit et des risques font partie intégrante du Règlement d'affaires et sont précisées dans le Règlement du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration.

Le comité TI se compose de deux à quatre membres. Il se réunit deux fois par an au moins. Il a pour l'essentiel les tâches et les compétences suivantes :

- accompagnement de tous les projets et toutes les questions présentant une importance stratégique liés à la numérisation et aux TI ;
- accompagnement de la conduite stratégique et du contrôle de l'avancement des projets centraux dans les domaines de la numérisation et des TI ;
- accompagnement du processus d'innovation TI et évaluation des axes stratégiques ;
- évaluation de la planification des TI ;
- évaluation de la sécurité des TI ;
- évaluation de la gouvernance des TI ;
- accompagnement de la collaboration avec des tiers présentant une importance stratégique.

Les tâches et les compétences du comité TI figurent dans le Règlement d'affaires et dans le Règlement du comité TI du Conseil d'administration.

Le comité de rémunération, qui se compose de deux à quatre membres, se réunit au moins deux fois par an. Les compétences en matière de rémunération et le processus de fixation des rémunérations sont présentés dans le Rapport de rémunération > Compétence et détermination des rémunérations. Les tâches et compétences du comité de rémunération sont régies par les Statuts et sont consignées dans le Règlement du comité de rémunération du Conseil d'administration.

Le comité d'audit et des risques, le comité TI et le comité de rémunération informent le Conseil d'administration de leurs activités.

La manière d'exercer du Conseil d'administration et de ses comités obéit aux dispositions ci-après : le Conseil d'administration siège aussi souvent que les affaires l'exigent, mais au moins quatre fois par an. En 2022, huit séances ont été tenues, dont une sous la forme d'un atelier de travail sur la stratégie. Le taux de participation à ces séances a été supérieur à 95 %. L'ordre du jour des séances des comités est établi par leur président respectif. Le comité d'audit et des risques a siégé huit fois en 2022, le comité TI cinq fois et le comité de rémunération trois fois. Les séances du Conseil d'administration ont duré entre deux heures et demie et neuf heures. Les séances du comité d'audit et des risques, celles du comité de rémunération et celle du comité TI ont duré entre trois quarts d'heure et trois heures. En raison de la pandémie, certaines d'entre elles se sont encore tenues sous forme de visio-conférence au début de l'année. Le Conseil d'administration et les comités du Conseil d'administration peuvent prendre valablement des décisions à la majorité des membres présents. Le Conseil d'administration et les comités prennent leurs décisions et procèdent aux votes à la majorité simple des membres présents. En cas d'égalité des voix, la présidence a voix prépondérante. Des membres de la Direction générale, des cadres dirigeants de la BCBE, des représentants de l'organe de révision interne et de l'organe de révision externe et/ou de la société d'audit externe ou des spécialistes peuvent être appelés à participer à des séances.

Sur proposition de la Direction générale, le Conseil d'administration est compétent, en sus des tâches intransmissibles et non retirables selon le CO et les Statuts :

- pour fixer la politique d'affaires et la politique de crédit ;
- pour approuver la planification du capital et des liquidités ;
- pour approuver la planification à moyen terme et les budgets annuels ;
- pour approuver le concept-cadre de gestion des risques à l'échelle de la banque, vérifier et fixer les limites et la tolérance au risque ;
- pour fixer les limites par branche et les compétences en matière de crédit pour les engagements commerciaux globaux dépassant 30 millions de francs ;
- pour fixer des plafonds pour les pays et les limites de contrepartie ;
- pour approuver l'organisation de la Direction générale ;
- pour octroyer et révoquer les droits de signature engageant la banque (registre du commerce) ;
- pour approuver les mandats et les activités accessoires des membres de la Direction générale et du responsable de la révision interne.

Le Conseil d'administration effectue une auto-évaluation une fois par an. Celle-ci prend la forme d'une enquête interne écrite et structurée ou d'entretiens individuels avec chaque membre du Conseil d'administration. Ces auto-évaluations aboutissent à des mesures, assorties de délais et de responsabilités de mise en œuvre. Enfin, les affaires et sujets en suspens sont inscrites à l'ordre du jour du Conseil d'administration en vue d'être traités.

Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale

Les instruments d'information et de contrôle donnent à chaque membre du Conseil d'administration le droit d'exiger en tout temps de la Direction générale des renseignements sur les affaires de la banque. La BCBE dispose d'un système de rapport étendu (*Management Information System* [MIS]) qui permet au Conseil d'administration d'exercer son droit de surveillance et de vérifier les compétences déléguées à la Direction générale.

Le Conseil d'administration reçoit chaque trimestre un rapport standardisé sur la clôture trimestrielle contenant une comparaison du budget et des chiffres de l'année précédente ainsi que des indicateurs de risque et des observations sur la gestion des risques et sur la compliance. Une comparaison est également effectuée entre la situation actuelle et les limites correspondantes. Les méthodes utilisées à cet effet et les tolérances au risque sont présentées dans le rapport financier dans l'Annexe au compte résultat > Gestion des risques. Deux documents sont soumis pour approbation : en été, un rapport sur la planification à moyen terme des trois exercices suivants et, vers la fin de l'année, une présentation du budget pour l'année suivante.

La BCBE dispose d'un système de contrôle interne (SCI) qui sert à garantir son bon fonctionnement. Les faits, les évolutions et les incidents pertinents sont consignés dans les rapports trimestriels à l'intention du Conseil d'administration.

Le CEO et les autres membres de la Direction générale font part, lors des séances du Conseil d'administration, du déroulement opérationnel des affaires au sein de leur département. La présidente du Conseil d'administration informe immédiatement les membres de ce dernier de tout évènement extraordinaire.

Le Règlement d'affaires détermine l'étendue des autres rapports périodiques à soumettre au Conseil d'administration.

La BCBE gère ses risques sur la base d'un système de trois lignes de défense. La première ligne de défense est la structure hiérarchique opérationnelle, qui a pour devoir de concevoir des processus d'affaires efficaces ainsi que de définir et d'exécuter des activités de contrôle interne. Les fonctions de gestion des risques et de compliance constituent la deuxième ligne de défense. Elles sont chargées de définir les méthodes de gestion des risques, d'épauler la première ligne dans leur application, d'évaluer la pertinence et l'efficacité de la première ligne de défense et d'établir un rapport sur les principales catégories de risques à l'échelle de la banque. Grâce aux contrôles qu'il effectue, l'organe de révision interne fait office de troisième ligne de défense. Celle-ci est indépendante de la Direction générale.

À la BCBE, les fonctions de gestion des risques et de compliance sont rattachées au département Gestion des finances / Gestion des risques. Les responsables des unités Gestion des risques et Compliance participent régulièrement aux séances du comité d'audit et des risques. Celui-ci s'informe auprès d'eux du bon fonctionnement et de la pertinence du SCI, des priorités en matière de contrôle et du respect des prescriptions légales. Les fonctions de gestion des risques et de compliance peuvent être indépendantes et incomber directement au comité d'audit et des risques ou à la présidente du Conseil d'administration.

La BCBE intègre un bureau de communication indépendant chargé de traiter les atteintes à la personnalité et les abus. Tous les collaborateurs peuvent effectuer un signalement sur le site www.integrity24.ch. Le bureau garantit l'anonymat.

Les unités Gestion des risques et Compliance établissent périodiquement des rapports complets sur les résultats de leurs activités à l'intention du comité d'audit et des risques et de l'ensemble du Conseil d'administration.

Direction générale : introduction

La Direction générale de la BCBE est composée de cinq membres. Son organisation est la suivante : la présidence de la Direction générale incombe au CEO ; les quatre Départements Clientèle privée / Clientèle commerciale, Key Clients / Asset Management, Gestion des finances / Gestion des risques et Gestion des services sont dirigés chacun par un membre de la Direction générale. Tous les membres de la Direction générale sont de nationalité suisse. Les unités organisationnelles et les fonctions subordonnées aux membres de la Direction générale figurent sous [Organisation > Organes et organigramme](#).

Aucune tâche de direction n'a été confiée à des tiers et aucun contrat de gestion n'a été conclu. Le délai de résiliation est de douze mois pour tout membre de la Direction générale. Les règles relatives au nombre de fonctions admises conformément à l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en Bourse (ORAb) sont définies à l'art. 24, al. 3 des Statuts ([bcbe.ch/structure](https://www.bcb.ch/structure)). L'acceptation de ces fonctions par les membres de la Direction générale doit être approuvée par le Conseil d'administration.

Membres de la Direction générale

La fonction, la formation et le parcours professionnel de chacun des membres de la Direction générale sont présentés ci-après.



Armin Brun
CEO

* 1965

Après des études en gestion d'entreprise à l'Université de Berne, Armin Brun a travaillé à la Banque Cantonale de Lucerne (LUKB) dans le marketing, avant de remplir différentes fonctions dirigeantes dans la vente au sein du même établissement. À partir de 2001, il s'est occupé — en tant que membre de la direction — de la clientèle commerciale de PostFinance et, à partir de 2008, il en a dirigé l'unité Marché et distribution. Durant cette période, il a obtenu un MAS en Bankmanagement à l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ) de la Haute école de Lucerne. Il a aussi suivi l'International Executive Programme à l'INSEAD de Fontainebleau et le Strategic Leadership Program à l'IMD de Lausanne. Depuis le 1^{er} janvier 2018, Armin Brun est membre de la Direction générale de la BCBE et, depuis le 1^{er} juillet 2019, le CEO. Il siège au conseil de fondation de la Stiftung Universität und Gesellschaft, au conseil d'administration et au comité du conseil d'administration de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS). Armin Brun est également membre du conseil d'administration de daura SA. Il prend par ailleurs place au sein du comité de l'Union du commerce et de l'industrie (UCI) et de la Volkswirtschaftliche Gesellschaft des Kantons Bern.



Alois Schärli
responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques et vice-CEO

* 1962

Une fois son apprentissage bancaire terminé, Alois Schärli a acquis une expérience professionnelle à la Banque Cantonale de Lucerne (LUKB). Il a suivi des études à la Höhere Wirtschafts- und Verwaltungsschule (HWV) de Lucerne. Il a ensuite été actif dans l'audit, un domaine où il a obtenu le diplôme d'expert-comptable et de bank controller, avant de remplir différentes fonctions dirigeantes, notamment auprès d'Ernst & Young SA, en tant que réviseur en chef d'un certain nombre de banques et d'établissements financiers. En 2003, Alois Schärli a rejoint la BCBE comme responsable de la gestion financière. Depuis 2010, il est membre de la Direction générale. De surcroît, il est membre des conseils d'administration de Berimag AG, de Swiss Immo Lab AG et de la Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA ainsi que président du conseil de la Stiftung zur Förderung von KMU im Rahmen von Branchenclusters. Depuis septembre 2021, Alois Schärli préside le conseil d'administration d'aity AG.



Mark Haller
responsable du Département Gestion des services

* 1974

Mark Haller a travaillé dans plusieurs unités organisationnelles de la BCBE alors qu'il suivait des études en gestion d'entreprise à l'Université de Berne. Au terme de sa formation, il a exercé dans les domaines de la direction des crédits, du controlling et de la vente. En 2014, il a repris les rênes de l'unité Organisation / Informatique. En 2017, Mark Haller a achevé le programme Transition to General Management à l'INSEAD de Fontainebleau. Depuis le 1^{er} janvier 2018, il est membre de la Direction générale de la BCBE. Il préside également le conseil d'administration de Berimag AG et siège au conseil d'administration de la Seniorenresidenz-Talgut Ittigen AG. Depuis septembre 2021, Mark Haller est membre du conseil d'administration d'aity AG.



Marcel Oertle
responsable du Département Clientèle privée / Clientèle commerciale

* 1968

Marcel Oertle justifie de plus de 30 ans d'expérience professionnelle dans le secteur financier. Il a exercé différentes fonctions dirigeantes, pour la plupart au sein de la BCBE. Par ailleurs, il a travaillé pour une société de conseil en entreprise à Zurich. Le 1^{er} mars 2008, il a été nommé responsable du site de Bienne et de la région Bienne / Seeland à la BCBE. De début 2016 à février 2019, Marcel Oertle a dirigé la zone d'activité Seeland, Jura bernois, Soleure. Depuis le 1^{er} mars 2019, il est membre de la Direction générale. Marcel Oertle est titulaire d'un MAS en gestion bancaire de l'Institut für Finanzdienstleistungen Zug (IFZ). En 2019, il a achevé un Advanced Management Program (CAS) à la HBM Unternehmerschule de l'Université de Saint-Gall (HSG). Marcel Oertle est vice-président du conseil de fondation de la Fondation pour l'innovation technologique (STI) et membre du conseil de fondation du Forum du bilinguisme.



Andreas Schafer
responsable du Département Key Clients / Asset Management

* 1969

Andreas Schafer a fait ses preuves dans le secteur financier en tant que cadre dirigeant orienté clientèle. En plus de 30 ans d'expérience, il s'est occupé principalement de la clientèle professionnelle, des entrepreneurs et cadres dirigeants et de la clientèle private banking. Au début de sa carrière, Andreas Schafer a travaillé dans une PME avant de rejoindre le secteur bancaire, où il a occupé durant plus de 20 ans divers postes en Suisse et à l'étranger auprès de Credit Suisse Group SA. De 2012 à fin novembre 2019, il a assumé au sein de cette société les fonctions de directeur et de chef du département Clientèle entreprises pour la zone d'activité de Berne. Depuis le 1^{er} décembre 2019, Andreas Schafer est membre de la Direction générale de la BCBE. Ce Bernois qui dispose d'un excellent réseau est titulaire d'un diplôme en économie d'entreprise à la Wirtschafts- und Verwaltungsschule de Berne. Par ailleurs, il est membre du comité de l'Union du Commerce et de l'Industrie du Canton de Berne (UCI), section Berne, du conseil d'administration de BBL Holding AG ainsi que du conseil de fondation BBL-Stiftung.

Droits sociaux des actionnaires

Les droits sociaux des actionnaires sont régis par les dispositions du droit de la société anonyme et par les Statuts. Les compétences incessibles de l'Assemblée générale figurent à l'art. 10 des Statuts.

Le transfert d'actions nominatives à un nouveau détenteur et leur inscription au registre des actions nécessitent l'approbation du Conseil d'administration. Après avoir acquis des actions et demandé à être reconnu comme actionnaire, chaque détenteur est considéré comme actionnaire sans droit de vote jusqu'à ce que la société le reconnaisse comme actionnaire avec droit de vote. Si le Conseil d'administration ne refuse pas la demande dans les 20 jours, l'acheteur devient actionnaire avec droit de vote. Les motifs d'un refus de l'inscription sont énumérés sous [Structure du capital](#).

L'Assemblée générale prend ses décisions (quorums statutaires) et procède aux élections à la majorité simple des voix représentées si aucune disposition légale ou statutaire n'en dispose autrement (art. 703 CO). Au demeurant, l'art. 704 CO s'applique (décisions importantes). Par ailleurs, la majorité des trois quarts des voix représentées et la majorité absolue de la valeur nominale des actions représentées sont exigées par les Statuts pour restreindre ou faciliter le transfert d'actions nominatives ainsi que pour modifier les dispositions statutaires concernant l'inscription au registre des actions des titres avec droit de vote.

La convocation de l'Assemblée générale doit intervenir 20 jours au moins avant sa date par publication dans la Feuille officielle suisse du commerce (FOSC). L'assemblée ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la fin de l'exercice. La convocation d'une assemblée générale peut être demandée également par des actionnaires qui représentent ensemble au moins 10 % du capital-actions.

Les actionnaires qui représentent des actions d'une valeur nominale d'au moins 1 million de francs peuvent demander par écrit, jusqu'à 50 jours calendaires au plus tard avant l'Assemblée générale, l'inscription à l'ordre du jour d'un objet soumis à délibération. Un actionnaire ne peut se faire représenter à l'Assemblée générale que par sa représentation légale, par un autre actionnaire participant à l'Assemblée générale ou par le représentant du droit de vote indépendant.

Concernant le droit de participer à l'Assemblée générale, les inscriptions au registre des actions le vingtième jour avant l'Assemblée générale font foi.

Politique de distribution des dividendes

La politique de distribution des dividendes de la BCBE veut qu'entre 50 % et 70 % du bénéfice annuel soient distribués tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18 %. La condition préalable à une distribution est une structure de bilan saine.

Changement de contrôle et mesures de défense

L'obligation de présenter une offre conformément à l'art. 135 de la loi fédérale sur les infrastructures des marchés financiers et le comportement sur le marché en matière de négociation de valeurs mobilières et de dérivés (loi sur l'infrastructure des marchés financiers [LIMF]) est exclue (*opting out*).

Il n'existe pas de clause de changement de contrôle en faveur des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction générale ou d'autres cadres.

Organe de révision interne

Le Conseil d'administration et le comité d'audit et des risques sont soutenus par l'organe de révision interne et par la société d'audit. Indépendant de la Direction générale, l'organe de révision interne est subordonné à la présidente du Conseil d'administration sur le plan administratif ainsi qu'au comité d'audit et des risques ou à son président sur le plan technique.

L'organe de révision interne assure des tâches partielles essentielles de surveillance et de contrôle pour le compte du Conseil d'administration de la BCBE. Ses activités englobent tous les domaines et opérations de la banque et de ses filiales, y compris aity AG. La planification, la vérification et l'établissement du rapport satisfont aux normes internationales pour la pratique professionnelle de la révision interne, décrites dans le Règlement pour la révision interne et dans le Manuel suisse de révision. Outre ses rapports ordinaires établis pour chaque acte d'audit, l'organe de révision interne présente chaque année un rapport d'activité.

L'organe de révision interne s'assure, compte tenu du profil de risque de la banque, de la pertinence et de l'efficacité de l'organisation de l'entreprise et des processus d'affaires, du système de contrôle interne et de la gestion des risques. Il appuie ainsi la banque dans la réalisation de ses objectifs. Il effectue un contrôle proactif à des fins préventives et s'assure que des mesures d'amélioration sont mises en œuvre. Ses priorités sont établies sur la base de ses propres analyses des risques ; elles couvrent les exigences prudentielles et les aspects de la comptabilité. L'organe de révision interne effectue les analyses de risques indépendamment de la société d'audit et d'autres services internes à la banque. Lesdites analyses sont structurées selon la chaîne de création de valeur de la banque, ou de ses filiales, et contiennent une évaluation des risques intrinsèques et des risques de contrôle. L'organe de révision interne élabore une planification annuelle et une planification pluriannuelle, fondées sur les analyses de risques, qui couvrent la totalité des activités commerciales pertinentes en matière de risques. Il coordonne ses activités avec la société d'audit.

En 2022, l'organe de révision interne a contrôlé la sécurité, la conformité et l'adéquation des principaux processus de la BCBE. Il a procédé à d'importants examens des processus commerciaux de la banque, de la gestion et des processus de soutien, notamment des audits de projets et des TI d'aity AG.

Organe de révision selon le droit des sociétés anonymes et société d'audit prudentiel

L'organe de révision selon le droit des sociétés anonymes ou la société d'audit prudentiel élabore le rapport complet de l'organe de révision, le rapport à l'Assemblée générale sur les comptes annuels et le rapport sur l'audit prudentiel de base. Le rapport complet, portant sur l'ensemble de l'exercice, est destiné au Conseil d'administration. Le rapport sur l'audit prudentiel de base, qui couvre l'année civile, est adressé à la FINMA avec copie au Conseil d'administration. Tous les rapports sont traités au sein du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration en présence de l'organe de révision selon le droit des sociétés anonymes ou de la société d'audit prudentiel.

PricewaterhouseCoopers SA est, depuis le 1^{er} janvier 2013, la société d'audit prudentiel et l'organe de révision externe de la BCBE prévu par le droit des sociétés anonymes. L'Assemblée générale a réélu le 17 mai 2022 la société d'audit agréée par l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR) pour l'exercice 2021. Rolf Birrer est responsable du mandat comme auditeur/réviseur depuis 2019. Conformément à l'art. 730a, al. 2 CO, la personne qui dirige l'audit ou la révision peut exercer ce mandat pendant sept ans au plus.

En 2022, les honoraires versés pour la vérification des comptes et l'audit prudentiel de la BCBE se sont chiffrés à 596 000 francs (hors TVA). Les prestations connexes à l'audit ont atteint 97 000 francs (hors TVA). Elles concernaient l'audit QI, l'examen de la mise en conformité avec les normes GIPS®, l'évaluation des exigences formulées dans le cadre du CSCF 2020 émis par SWIFT ainsi que l'examen du respect de l'obligation de conservation des créances de titres consécutives à la reprise des hypothèques family-net de la Mobilière. Il n'a pas été versé d'honoraires supplémentaires pour des activités de conseil d'ordre général.

Le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration surveille et évalue l'efficacité de la société d'audit. L'analyse des risques et la stratégie d'audit de cette dernière sont discutées lors d'une séance du comité d'audit et des risques du Conseil d'administration, conjointement avec la planification annuelle de la révision interne. La révision interne et la société d'audit sont présentes à cette séance. Le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration analyse d'un œil critique les rapports de révision de la société d'audit et les examine avec l'auditeur responsable. Il s'assure en outre que les lacunes ont été comblées ou que les recommandations de la société d'audit ont été mises en œuvre. Chaque année, au terme de l'audit prudentiel, le comité d'audit et des risques du Conseil d'administration évalue la prestation, le montant des honoraires et l'indépendance de la société d'audit. Il en discute ensuite avec la société d'audit, la présidente du Conseil d'administration et le responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques. Ce processus suit une grille définie de critères, qui portent sur la qualité du travail et de l'équipe, la réalisation des objectifs, la connaissance de la branche et des banques cantonales en particulier, la communication ainsi que les prestations fournies (y c. les mandats spéciaux connexes à l'audit). L'évaluation est formulée par écrit.

Les membres du Conseil d'administration examinent les rapports de révision de la société d'audit et le rapport d'activité annuel de la révision interne en présence des mandataires.

En 2022, l'organe de révision (également société d'audit) a pris part à une séance du Conseil d'administration et à quatre séances du comité d'audit et des risques. En outre, des contacts bilatéraux (réunions, entretiens téléphoniques, courriels) ont eu lieu régulièrement entre le président du comité d'audit et des risques et des représentants de l'organe de révision (également société d'audit) et de la révision interne. Ils ont servi avant tout à préparer les séances du Conseil d'administration et celles du comité d'audit et des risques.

Politique d'information

Les communications et les notifications de la société aux actionnaires sont publiées dans la FOSC. Le Conseil d'administration peut publier ces informations dans d'autres organes de son choix. La société publie ses comptes annuels dans les quatre mois qui suivent la clôture annuelle et ses résultats semestriels dans les deux mois. Elle publie en outre chaque année un rapport sur le développement durable, conforme aux normes GRI, option « critères exhaustifs », de même qu'un rapport de gestion qui inclut un rapport annuel, un rapport sur la gouvernance d'entreprise, un rapport de rémunération et les comptes annuels de la BCBE SA.

Sur le site Internet de la banque (bcbe.ch), le public peut consulter des informations à jour ainsi que les Statuts dans leur version intégrale. La banque y communique également les indications pertinentes pour le cours de son action. Les personnes qui souhaitent recevoir régulièrement des informations à ce sujet peuvent s'y abonner.

Périodes de blocage

Des périodes de blocage sont prévues avant la publication d'informations ou la présentation de projets ayant une influence sur l'évolution des cours. Les restrictions suivantes s'appliquent à l'achat et à la vente d'actions nominatives BCBE.

Périodes de blocage récurrentes

Le personnel dans son ensemble a l'interdiction d'effectuer des transactions sur les actions nominatives de la BCBE durant les périodes suivantes :

- clôture annuelle : entre le 15 décembre et jusqu'à la publication des comptes annuels (fin janvier de l'année suivante) ;
- clôture semestrielle : entre le 15 juin et jusqu'à la publication des comptes semestriels (seconde moitié du mois d'août).

S'agissant des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale, les périodes de blocage débutent le 15 novembre et le 15 mai.

Périodes de blocage variables

Si les circonstances l'exigent, la BCBE se réserve le droit d'introduire en tout temps d'autres périodes de blocage durant lesquelles le négoce d'actions nominatives BCBE reste interdit pour certains membres du personnel (Conseil d'administration et Direction générale compris). La Direction générale fixe les dates du début et de la fin de la période de blocage variable et les communique aux membres du personnel concernés.

Rapport de rémunération

Rapport de rémunération : introduction	70
Compétence et détermination des rémunérations	71
Organisation	71
Procédure	71
Système de rémunération	72
Principes	72
Conseil d'administration	73
Direction générale	75
Rémunérations versées en 2022	77
Changements intervenus pendant l'exercice	77
Conseil d'administration	77
Direction générale	80
Anciens membres du Conseil d'administration et de la Direction générale	81
Personnes proches	81
Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération	82

Rapport de rémunération : introduction

Le rapport de rémunération contient des informations sur les plans de rémunération et sur la manière dont sont établies les rémunérations du Conseil d'administration et de la Direction générale de la BCBE. Le rapport de rémunération est fondé sur les consignes et les recommandations figurant dans les documents suivants :

- statuts de la BCBE ;
- règlements « Rémunération des membres du Conseil d'administration » et « Rémunération des membres de la Direction générale » (les deux seulement en allemand) ;
- directive concernant les informations relatives à la Corporate Governance, de SIX Exchange Regulation ;
- code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise (annexe 1 comprise) d'économiesuisse ;
- ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb).

Compétence et détermination des rémunérations

Organisation

Le Conseil d'administration de la BCBE est l'organe suprême de direction ; il surveille et contrôle la Direction générale. En vertu de l'art. 18, al. 3 des statuts de la banque, il peut créer des comités pour le seconder. Les tâches du Conseil d'administration et celles des comités sont définies par les statuts, par le règlement d'affaires et par les règlements des différents comités. Élu par l'Assemblée générale, le comité de rémunération, dans lequel siègent Antoinette Hunziker-Ebnetter (présidente), Gilles Frôté et Danielle Villiger, règle les questions de la rémunération ; ses membres sont indépendants et non exécutifs du Conseil d'administration. Armin Brun, CEO de la BCBE, est le secrétaire du comité. Il ne jouit pas du droit de vote. Le comité de rémunération se réunit deux fois par an au moins.

Procédure

Le comité de rémunération assiste le Conseil d'administration, notamment dans la conception et la mise en œuvre des règles et des principes de rémunération (politique de rémunération) et traite toutes les affaires du Conseil d'administration portant sur la rémunération. Il prend position sur les affaires relevant de la compétence décisionnelle du Conseil d'administration et se prononce en dernier ressort sur les affaires dont le Conseil d'administration lui a expressément confié la responsabilité.

Le comité de rémunération établit, à l'intention du Conseil d'administration, les principes de rémunération des membres du Conseil d'administration et de ceux de la Direction générale et les règlements qui s'y rapportent. Le comité de rémunération établit les conditions d'engagement des membres de la Direction générale et celles du responsable de l'organe de révision interne et il fixe leur rémunération, sur la base du montant global approuvé par l'Assemblée générale. Le comité de rémunération définit aussi les conditions de souscription et les périodes de blocage des plans d'actionnariat. Il établit les principes de la participation du personnel au résultat, dont il fixe chaque année la somme totale. Lors de chaque réunion du Conseil d'administration qui suit une réunion du comité de rémunération, celui-ci fait rapport au Conseil d'administration.

Il n'a pas été fait appel à des conseillers externes en 2022 pour modifier le système de rémunération.

Si de nouveaux membres sont nommés à la Direction générale après que l'Assemblée générale a donné son approbation et si le montant global approuvé est insuffisant, un montant supplémentaire est à disposition ; il s'élève au maximum à la moitié du montant global approuvé pour la Direction générale. Les préjudices résultant du changement de poste d'un membre déjà nommé peuvent être indemnisés en sus si le montant global approuvé par l'Assemblée générale, montant supplémentaire compris, n'est pas dépassé.

Système de rémunération

Principes

Depuis le 1^{er} janvier 2017, le modèle de rémunération du Conseil d'administration est fondé exclusivement sur une indemnité fixe.

Les composantes des rémunérations versées aux membres de la Direction générale sont les suivantes :

- une part fixe (montant en espèces et plan d'actionnariat) ;
- une part variable (montant en espèces).

La BCBE pratique une politique salariale durable et pondérée, reposant sur le principe « à travail égal, salaire égal ». Elle attend du personnel qu'il agisse dans l'intérêt à long terme de la clientèle et dans celui de la BCBE. La rémunération que la BCBE verse à son personnel dépend des exigences du poste, des tâches à accomplir et de la performance. À la fois simple, transparent et compréhensible, le système de rémunération tient compte des valeurs de l'entreprise que sont l'engagement, le développement durable et la confiance. Ces principes fixés dans le « Règlement sur les rémunérations » s'appliquent par analogie au modèle de rémunération du Conseil d'administration et à celui de la Direction générale.

La rémunération du Conseil d'administration se compose d'une indemnité fixe, sous forme d'un montant déterminé en espèces, et d'un nombre déterminé d'actions nominatives BCBE bloquées, qu'il est possible d'acheter chaque année à un prix préférentiel. Des prestations de prévoyance et à une allocation forfaitaire pour frais sont consenties en sus à la présidente du Conseil d'administration.

La rémunération de la Direction générale se compose d'une part fixe, sous forme d'un montant déterminé en espèces, et d'un nombre déterminé d'actions nominatives BCBE bloquées, qu'il est possible d'acheter chaque année à un prix préférentiel, et en une part variable, sous forme d'un montant en espèces. Des prestations de prévoyance et une allocation forfaitaire pour frais sont consenties en sus.

Aucune autre prestation n'est prévue par la BCBE au titre de la rémunération. Aucune mesure empêchant un transfert ou un changement de contrôle n'est prise.

Plan d'actionnariat

Les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale peuvent acheter chaque année à un prix préférentiel un nombre déterminé d'actions nominatives BCBE bloquées. Non cessible, le droit de souscription peut être exercé en tout ou en partie par les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale pendant le délai de souscription arrêté au mois de février de l'année qui suit l'exercice écoulé. Il expire s'il n'est pas exercé pendant le délai de souscription.

Les actions nominatives souscrites restent bloquées à la vente pendant cinq ans. Les autres droits liés à la détention d'actions nominatives ne sont pas affectés pendant la période de blocage. Celle-ci est maintenue même en cas de départ du Conseil d'administration ou de la Direction générale.

Le prix d'achat d'une action nominative est égal au cours moyen de celle-ci, pondéré par les volumes, entre le 25 novembre et le 24 décembre de l'exercice écoulé, déduction faite de 140 francs, soit à 81,70 francs pour le droit ouvert au 31 décembre 2022.

La différence positive entre la valeur vénale déterminante pour l'impôt des actions bloquées pendant cinq ans au jour de leur souscription (premier jour du délai de souscription) et le prix de souscription est considérée comme un revenu imposable et est soumise au paiement des cotisations sociales (1^{er} pilier).

Conseil d'administration

En vertu des statuts (art. 27 à 29) et compte tenu des principes de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a adopté le règlement « Rémunération des membres du Conseil d'administration » (disponible en allemand seulement), qui établit le modèle de rémunération de ses membres.

Le modèle de rémunération des membres du Conseil d'administration

- tient compte des exigences liées à l'activité du Conseil d'administration
- tient compte des fonctions occupées au sein du Conseil d'administration et à la charge de travail qui en résulte
- est fixe et indépendant du résultat de l'entreprise
- fait coïncider les intérêts des membres du conseil d'administration avec ceux des actionnaires
- est différent du modèle de rémunération des membres de la Direction générale
- est aussi simple que possible

Rémunération fixe sous forme de montant en espèces

La présidente du Conseil d'administration touche une rémunération de base de 400 000 francs par an (y compris participation à des comités, exclusion de la présidence de comités).

Les membres du Conseil d'administration touchent une rémunération de base de 70 000 francs par an.

Le vice-président du Conseil d'administration touche une rémunération de base de 20 000 francs par an.

Les présidents des comités du Conseil d'administration touchent une indemnité supplémentaire de 20 000 francs par an, les membres des comités, de 10 000 francs par an.

Il n'est pas versé de jetons de présence.

Plan d'actionnariat

Les membres du Conseil d'administration peuvent souscrire chaque année à un prix préférentiel le nombre suivant d'actions nominatives bloquées :

- présidente du Conseil d'administration : 400 actions nominatives BCBE
- membres du Conseil d'administration : 300 actions nominatives BCBE

Le plan d'actionnariat est détaillé au paragraphe du même nom.

Prestations sociales

Les rémunérations des membres du Conseil d'administration sont soumises au paiement des cotisations sociales (1^{er} pilier). En vertu du Règlement de prévoyance, la présidente du Conseil d'administration peut demander à être assurée auprès de la Caisse de pension de la Banque Cantonale Bernoise SA. La contribution de l'employeur se monte à 19,525 % de la rémunération assurable.

Remboursement de frais

Les dépenses personnelles courantes sont comprises dans les indemnités allouées aux membres du Conseil d'administration. La présidente du Conseil d'administration touche une indemnité forfaitaire de 20 000 francs par an.

Conditions faites au personnel

Les membres du Conseil d'administration bénéficient des services de la banque aux conditions ordinaires. Ils ne bénéficient pas des avantages accordés au personnel de la banque.

Dispositions spéciales

Aucune prestation en nature n'est allouée aux membres du Conseil d'administration. En dehors des versements ordinaires, aucune indemnité n'est allouée au sens de l'art. 14, al. 2 ORAb.

La BCBE ne consent aux membres de son Conseil d'administration ni cautionnements, ni obligations de garantie, ni constitutions de gages en faveur de tiers, ni d'autres sûretés au sens de l'art. 14, al. 2, ch. 6 ORAb.

Direction générale

En vertu des statuts (art. 27 à 29) et compte tenu des principes de gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a adopté le règlement « Rémunération des membres de la Direction générale » (disponible en allemand seulement), qui établit le modèle de rémunération de ses membres

Salaire fixe

Les fourchettes suivantes sont valables pour le salaire fixe des membres de la Direction générale :

- CEO : 400 000 à 450 000 francs
- membres de la Direction générale : 270 000 à 350 000 francs

Les adaptations individuelles à l'intérieur des fourchettes sont fixées par le comité de rémunération.

Le salaire fixe est un revenu soumis à l'impôt et au paiement des cotisations sociales (1^{er} et 2^e piliers).

Plan d'actionnariat

Les membres de la Direction générale peuvent souscrire chaque année à un prix préférentiel le nombre suivant d'actions nominatives bloquées :

- CEO : 750 actions nominatives BCBE
- membres de la Direction générale : 450 actions nominatives BCBE

Le plan d'actionnariat est détaillé au paragraphe du même nom.

Rémunération variable

La part variable de la rémunération est fixée par le comité de rémunération du Conseil d'administration, sur la base des objectifs stratégiques suivants :

- réussir à enthousiasmer la clientèle par l'assiduité au travail du personnel
- devenir un prestataire de services financiers de premier plan dans le domaine du développement durable
- assurer le succès pérenne de la banque
- maintenir une base solide de capital et distribuer un dividende attrayant

En outre, la performance individuelle est évaluée en tenant compte des objectifs de la politique de risque. La réalisation des objectifs individuels est pondérée et appréciée librement par le comité de rémunération. La part variable est constituée en principe d'un montant en espèces plafonné à 50 % de la part fixe. Des exceptions ne sont admises que pour des membres de la Direction générale qui, au cours de l'exercice considéré, prennent leur retraite ou assument de nouvelles fonctions.

La rémunération variable est soumise à l'impôt et au paiement des cotisations sociales (1^{er} pilier). Sur la base de la rémunération variable, 10 % supplémentaires de celle-ci sont versés à la prévoyance professionnelle en tant que contribution de l'employeur.

Prestations sociales

Les prestations sociales versées en faveur des membres de la Direction générale se rapportent au salaire fixe, au plan d'actionnariat et à la rémunération variable. Le salaire fixe est soumis au paiement des cotisations sociales des 1^{er} et 2^e piliers. Le plan d'actionnariat et la rémunération variable sont soumis aux cotisations sociales du 1^{er} pilier.

Allocations pour frais

Les membres de la Direction générale ont droit chaque année aux allocations forfaitaires pour frais suivantes :

- frais de représentation : 15 000 francs
- frais de mobilité : 15 000 francs

Indemnités perçues pour les mandats exercés

Les membres de la Direction générale qui sont rémunérés par des tiers pour des activités qu'ils exercent dans le cadre de leur fonction au sein de la Banque Cantonale Bernoise SA sont tenus de reverser leurs indemnités à la banque. Font exception les actions souscrites librement à un prix préférentiel et ensuite bloquées pendant trois ans au moins et les jetons de présence à concurrence de 500 francs par séance.

Retraite

Pour les membres de la Direction générale qui siégeaient déjà en son sein avant le 1^{er} janvier 2018, l'âge individuel de la retraite a été fixé, en 2017, entre 60 et 63 ans. Les versements supplémentaires jusqu'à l'âge de 65 ans (rente transitoire, cotisations AVS pour personnes sans activité lucrative et compensation de la rente) ont été acquittés à la Caisse de pension de la BCBE le 31 décembre 2017 pour lui permettre d'assurer les prestations garanties. Une interdiction de concurrence est imposée en retour, valable 36 mois au-delà de la fin du contrat de travail. Les détails à ce sujet sont publiés dans le rapport de rémunération de l'exercice 2017.

Le contrat des membres de la Direction générale qui remplissent leur fonction depuis le 1^{er} janvier 2018 a été adapté au 1^{er} janvier 2022 ; l'âge ordinaire de la retraite passe à 65 ans.

Rémunérations versées en 2022

Elles sont fondées sur des valeurs de régularisation.

Changements intervenus pendant l'exercice

Les principes de rémunération n'ont subi aucune modification.

Conseil d'administration

Les rémunérations du Conseil d'administration pour l'exercice sous revue et pour l'exercice précédent apparaissent dans les tableaux ci-après.

Prêts et crédits

En ce qui concerne les membres du Conseil d'administration ou les sociétés qu'ils contrôlent, les procédures, les sûretés et les conditions valables pour les crédits, pour leur traitement et pour leur surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. En 2022, 100 % des prêts et des crédits (engagements conditionnels et engagements irrévocables compris) accordés aux membres du Conseil d'administration étaient couverts (en 2021 : 100 %).

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2022 ¹

Rémunérations brutes (en milliers de francs)	Antoinette Hunziker- Ebnetter, présidente	Christoph Lengwiler, vice-président	Stefan Bichsel	Gilles Frôté	Reto Heiz	Annelis Lüscher Hämmerli	Hugo Schürmann	Pascal Sieber	Danielle Villiger	Total Conseil d'administration
Rémunération fixe	400	90	70	70	70	70	70	70	70	980
Rémunération de la participation aux comités	20	10	10	10		10	20	20	10	110
Rémunération des activités menées au sein du Conseil d'administration d'aity AG								50		50
Actions fixes ²	34	25	25	25	25	25	25	25	25	237
Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur	454	125	105	105	95	105	115	165	105	1 377
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS / AI / AC	28	8	4	7	6	7	7	11	6	85
Charges de prévoyance ³	70									70
Autres										
Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur	551	134	110	112	102	112	122	176	112	1 531
Prêts/ crédits ⁴ au 31.12.2022				1 370				50⁵		1 420

¹ Les montants indiqués étant arrondis, le total est susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

² Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu de la période de blocage de cinq ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

³ Sont comprises toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

⁴ Sont compris tous les engagements conditionnels et les engagements irrévocables.

⁵ Sont compris tous les prêts / crédits accordés aux sociétés contrôlées par des membres du Conseil d'administration.

Rémunérations versées aux membres du Conseil d'administration en 2021 ¹

Rémunérations brutes (en milliers de francs)	Antoinette Hunziker- Ebnetter, présidente	Christoph Lengwiler, vice- président	Stefan Bichsel, depuis le 18.5.2021	Gilles Frôté	Reto Heiz	Annelis Lüscher Hämmerli	Hugo Schürmann, depuis le 1.7.2021 ²	Pascal Sieber	Danielle Villiger	Peter Wittwer, jusqu'au 18.5.2021	Total Conseil d'administration
Rémunération fixe	400	90	41	70	70	70	35	70	70	29	945
Rémunération pour la participation aux comités	20	10	6	10		10	10	20	6	13	104
Actions fixes ³	36	27	16	27	27	27	13	27	27	11	238
Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur	456	127	62	107	97	107	58	117	103	53	1 287
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS / AI / AC	27	8	2	6	5	7	3	7	5	3	74
Charges de prévoyance ⁴	70										70
Autres											
Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur	553	135	64	113	102	114	61	124	108	56	1 431
Prêts/ crédits ⁵ au 31.12.2021				770				50⁶			820

¹ Les montants indiqués étant arrondis, le total est susceptible de ne pas être égal à la somme de chacune de ces valeurs.

² Lors de l'Assemblée générale du 18 mai 2021, Hugo Schürmann a été élu membre du Conseil d'administration ; il y siège depuis le 1^{er} juillet 2021.

³ Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu de la période de blocage de cinq ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

⁴ Sont comprises toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

⁵ Sont compris tous les engagements conditionnels et les engagements irrévocables.

⁶ Sont compris tous les prêts / crédits accordés aux sociétés contrôlées par des membres du Conseil d'administration.

Direction générale

Les rémunérations versées aux membres de la Direction générale pour l'exercice sous revue et pour l'exercice précédent apparaissent dans les tableaux ci-dessous.

Rémunération ordinaire

Les fourchettes de rémunération applicables aux membres de la Direction générale n'ont pas été modifiées. En 2022, la rémunération variable des membres de la Direction générale représentait entre 45 % et 50 % du salaire fixe.

Rémunération des membres de la Direction générale

Rémunérations brutes (en milliers de francs)	Armin Brun, CEO		Total Direction générale	
	2022	2021	2022	2021
Salaire				
fixe	420	400	1 652	1 603
variable	210	200	810	775
Actions fixes ¹	63	67	216	229
Prestations en nature	-	-	-	-
Allocations familiales versées par l'entreprise	0	4	33	38
Total hors prévoyance et cotisations de l'employeur	694	671	2 711	2 645
Cotisations légales de l'employeur à l'AVS / AI / AC	42	40	162	154
Charges de prévoyance ²	196	181	733	690
Autres charges	6	6	30	30
Total y c. prévoyance et cotisations de l'employeur	937	898	3 636	3 520

¹ Le montant correspond à la différence entre le prix d'achat et la valeur retenue par les autorités fiscales compte tenu du délai de blocage de cinq ans, multipliée par le nombre d'actions assorties d'un droit au 31 décembre.

² Sont comprises toutes les charges qui justifient ou qui augmentent les droits aux prestations de prévoyance.

Prêts et crédits

Les conditions de crédit définies pour les membres de la Direction générale, la gestion du crédit et sa surveillance sont les mêmes que pour les autres clients. Les membres de la Direction générale ont droit aux conditions préférentielles conformes aux usages en vigueur dans le secteur, dont profite l'ensemble du personnel de la BCBE. En 2022, 100 % des prêts alloués étaient couverts (en 2021 : 100 %). Les prêts et les crédits accordés aux membres de la Direction générale au 31 décembre apparaissent dans le tableau ci-dessous.

Prêts et crédits ¹

Prêts/ crédits (en milliers de CHF)	31.12.2022	31.12.2021
Total Direction générale	4 330	4 360
dont montant le plus élevé :		
Alois Schärli	1 640	1 670

¹ Sont compris tous les engagements conditionnels et engagements irrévocables.

Anciens membres du Conseil d'administration ou de la Direction générale

Au cours de l'exercice sous revue et de l'exercice précédent, la BCBE n'a accordé de rémunération ni à d'anciens membres du Conseil d'administration, ni à d'anciens membres de la Direction générale.

Les prêts et les crédits sont alloués aux anciens membres du Conseil d'administration aux conditions du marché et moyennant les sûretés habituelles. Les membres retraités de la Direction générale ont droit aux conditions préférentielles conformes aux usages en vigueur dans le secteur, dont profite l'ensemble du personnel de la BCBE. La publication de ces prêts est donc superflue.

Le Conseil d'administration n'a pas de comité consultatif.

Personnes proches

En vertu de l'art. 16 ORAb, il y a lieu de publier les indemnités ou les prêts accordés à des conditions autres que celles du marché à des personnes proches des membres — en place ou anciens — du Conseil d'administration, du conseil consultatif ou de la Direction générale. La BCBE accorde des prêts aux personnes proches aux conditions du marché et moyennant les sûretés habituelles. La publication de ces prêts est donc superflue. La BCBE ne verse pas de rémunération aux personnes proches. Il n'existe aucun engagement découlant de rémunérations non versées à des personnes proches.

Rapport de l'organe de révision sur le rapport de rémunération



Rapport de l'organe de révision

à l'Assemblée générale de la Banque cantonale bernoise SA

Berne

Rapport sur l'audit du rapport de rémunération

Opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Selon notre appréciation, les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits dans le rapport de rémunération (pages 78 à 80) sont conformes à la loi suisse et aux articles 14 à 16 de l'ORAb.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, des comptes annuels et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur le rapport de rémunération ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux informations financières « contrôlées » dans le rapport de rémunération ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives au rapport de rémunération

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement d'un rapport de rémunération conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de rémunération ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il est également responsable de la définition des principes de rémunération et de la fixation des rémunérations individuelles.

PricewaterhouseCoopers SA, Place de la Gare 10, Case postale, 3001 Berne
Téléphone: +41 58 792 75 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit du rapport de rémunération

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les indications relatives aux indemnités, prêts et crédits selon les articles 14 à 16 ORAb contenues dans le rapport de rémunération ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs du rapport de rémunération prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que le rapport de rémunération comporte des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables, ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus et nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

PricewaterhouseCoopers SA



Rolf Birrer
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Heinz Furrer
Expert-réviseur

Berne, le 28 février 2023

Rapport financier

Rapport annuel	85
Commentaires sur l'activité de la banque	85
L'exercice 2022	88
Effectif de personnel	98
Liquidités et fonds propres	99
Emploi du bénéfice	100
Réalisation d'une évaluation de risque	101
État des commandes et des mandats	102
Activités de recherche et de développement	103
Évènements extraordinaires	104
Perspectives	105
Bouclément annuel	106
Bilan	106
Compte de résultat	107
Emploi du bénéfice	108
Tableau des flux de trésorerie	109
État des capitaux propres	110
Annexe au compte de résultat	111
Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels	173
Chiffres-clés	177

Commentaires sur l'activité de la banque

Généralités

La BCBE est une banque universelle. Ses activités portent principalement sur les affaires hypothécaires, les dépôts de la clientèle, la gestion de fortune et le conseil en placement.

La BCBE concentre ses activités dans les cantons de Berne et de Soleure et dans les espaces économiques limitrophes. Elle peut compter sur un réseau très dense de quelque 75 sites. Les clients ont accès à ses offres partout en Suisse. Ils ont la possibilité de financer leur logement en passant par des partenaires de coopération ou en sollicitant une offre en ligne. Ils peuvent également effectuer des placements.

La BCBE n'a ni succursales ni participations qualifiées à l'étranger. Les placements à l'étranger sont limités par ses statuts (art. 2) et par son règlement d'affaires (art. 31). Les opérations de crédit avec l'étranger se montent à 5 % au maximum de la somme moyenne du bilan calculée sur trois ans.

Mandat d'entreprise et politique d'affaires

Le mandat d'entreprise est fondé sur le mandat constitutionnel. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la BCBE souhaite contribuer au développement autonome du canton de Berne et de son espace d'activités économiques et de vie en société. Conformément à la loi, la banque effectue toutes les opérations bancaires usuelles ; sa gestion est conforme aux principes de l'économie de marché et aux principes commerciaux généralement admis.

La politique d'affaires définie il y a plusieurs années a fait ses preuves.

En 2020, la BCBE a lancé sa Stratégie 2025 en vue d'affermir sa position de prestataire de services financiers de premier plan dans son espace économique. Pour y parvenir, elle mise sur sa proximité avec la clientèle et sur un nouveau concept de suivi complet, dont l'ambition est d'accompagner les entreprises et les particuliers en encourageant l'esprit d'entreprise. Elle entend en outre regrouper ses compétences de conseil et, en collaboration avec des partenaires externes, lancer de nouvelles formules innovantes dans ses écosystèmes. Elle compte ainsi réformer son organisation en vue de la rendre transversale et plus souple. Bien établie dans sa région, la BCBE contribue dans une large mesure au développement autonome des cantons de Berne et de Soleure et joue un rôle économique et social essentiel, tant comme partenaire et conseillère des PME et des particuliers que comme employeur, banque de formation et contribuable. Elle a tracé les axes stratégiques suivants :

1. La BCBE est une banque indépendante et engagée dans sa région, dont elle encourage le développement économique. Son centre de décision se trouve dans le canton de Berne.
2. La BCBE aspire à être proche de sa clientèle, à être ancrée à l'échelle régionale ainsi qu'à offrir un conseil individuel adapté à chaque étape de la vie de sa clientèle. Elle propose, sur plusieurs canaux de distribution, des services financiers de premier ordre, compréhensibles et adaptés aux besoins de sa clientèle.
3. La BCBE interagit sur les canaux numériques de manière sûre, continue et uniforme. Ce faisant, elle propose à sa clientèle des formules simples et compréhensibles.

4. La BCBE est un prestataire financier de premier plan dans son rayon d'activité dans les segments Clientèle privée et Clientèle entreprises ainsi que dans l'Asset management. Le segment Placement est en plein essor.
5. La BCBE cultive la diversité. Ses collaborateurs sont ses meilleurs ambassadeurs : ils connaissent leur métier, recherchent des solutions et travaillent en réseau. Ils portent une attention particulière aux besoins de la clientèle et ils créent de la plus-value. La BCBE investit dans le développement professionnel de son personnel.
6. La BCBE affiche une structure de bilan solide et une dotation en fonds propres élevée. Elle veut croître qualitativement par ses propres moyens, sans pour autant exclure des rachats.
7. La BCBE compte augmenter durablement la valeur de l'entreprise. Elle vise un objectif de rendement raisonnable en prenant des risques calculés et en menant une politique de distribution du dividende stable et attrayante.
8. La BCBE accorde une grande importance à la stabilité financière et à la confiance de sa clientèle. Elle applique une politique salariale modérée.

Activités commerciales

Les principales activités commerciales de la banque sont les suivantes :

Opérations d'intérêts

Les opérations de bilan sont la source de revenus principale de la banque. Les prêts à la clientèle sont refinancés par des fonds de la clientèle et par des prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les prêts sont accordés en grande partie contre une garantie hypothécaire. En ce qui concerne les opérations sur taux d'intérêt, la banque détient un important portefeuille de titres dans des actifs immobilisés, dont la composition est dictée par les directives de la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les opérations interbancaires ont un poids négligeable. Dans le cadre des opérations passives, la BCBE propose une large palette de comptes d'épargne et de comptes de placement. L'émission d'obligations de caisse et la souscription d'emprunts, notamment auprès des centrales d'émission de lettres de gage, permettent de refinancer les opérations actives.

Opérations de commissions

Les commissions sont générées essentiellement par le conseil patrimonial et par la gestion de fortune. La BCBE offre toute une série de prestations de conseil patrimonial, de gestion de fortune et de conseil financier. Elle réserve des offres standardisées à la Clientèle privée, à la Clientèle entreprises, à la Clientèle privée fortunée ; à la Clientèle institutionnelle telle que les caisses de pension, les fondations et les entreprises, elle propose des formules de placement sur mesure. Les opérations d'émission concernent avant tout des entreprises du canton de Berne.

Opérations de négoce et utilisation des instruments financiers dérivés

La BCBE négocie sur les marchés de devises et sur les marchés boursiers pour le compte de sa clientèle. Elle agit en tant que commissionnaire ou procède à des opérations de contrepartie bien choisies dans le dessein de compenser les positions à risque. La banque n'est pas teneur de marché. La BCBE est membre d'Eurex (*European Exchange*) et elle participe à SIX. Ses activités Eurex sont principalement des activités d'intermédiaire (*brokerage*) pour les clients. La BCBE est membre aussi du Central Securities Depository (CSD) de SIX Digital Exchange.

Les opérations en compte propre, assorties de limites précises, sont effectuées dans le cadre du négoce de devises et du négoce de titres. Le négoce de devises sur positions propres porte uniquement sur les principales devises internationales. Le négoce en compte propre de titres ou d'instruments financiers dérivés n'entre pas dans le cœur de métier de la banque. Il ne dépasse pas les 30 millions de francs, si bien qu'il tombe sous la règle *de minimis* applicable aux instruments de taux d'intérêt ou aux titres de participation, conformément à l'art. 83 de l'ordonnance sur les fonds propres (OFR).

La banque négocie des instruments financiers dérivés pour sa clientèle. Il s'agit avant tout d'opérations à terme en devises et d'options Eurex.

Politique de dividendes

La politique de dividendes de la BCBE prévoit une part du bénéfice annuel distribuée aux actionnaires comprise entre 50 % et 70 %, tant que le ratio de fonds propres globaux Bâle III est supérieur à 18 %. La condition préalable à une distribution est une structure de bilan saine.

L'exercice 2022

En dépit d'un contexte difficile, la BCBE a réalisé un résultat réjouissant en 2022, dépassant même celui de l'année précédente : le bénéfice annuel a crû de 3 %, à 159,6 millions de francs. Cette performance est d'autant plus remarquable que les charges d'exploitation et les amortissements uniques induits par la création d'aity AG, filiale de la BCBE, ont augmenté.

Bilan

Liquidités, créances sur les banques, créances résultant d'opérations de financement de titres

Les liquidités ont baissé à 8,4 milliards de francs, les créances sur les banques à 165,4 millions de francs. Les créances résultant d'opérations de financement de titres se chiffrent à 13,9 millions de francs.

Créances hypothécaires et créances sur la clientèle

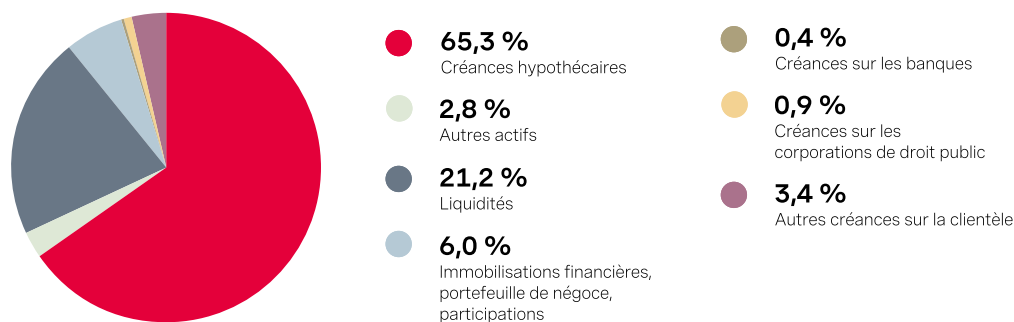
Les prêts à la clientèle (créances hypothécaires et créances sur la clientèle) se montent à 27,7 milliards de francs, en progression de 1,4 milliard de francs par rapport à l'exercice précédent. La qualité du portefeuille de crédit a pu être préservée.

La ventilation des créances par groupes de clientèle atteste de l'ancrage profond de la BCBE dans sa région. La part des créances sur les particuliers a diminué à 76,3 %. Les parts des créances sur les entreprises de services, sur la construction et sur l'artisanat ont reculé, alors que celle sur l'agriculture est inchangée. Les parts corporations de droit public, sociétés immobilières, sociétés financières et industrie se sont accrues.

Les créances hypothécaires sont passées à 26,0 milliards de francs, en hausse de 1,2 milliard de francs (4,9 %) par rapport à 2021, à qualité de portefeuille égale. L'augmentation des prêts supérieure à la moyenne au cours des deux dernières années résulte d'un choix délibéré. Les conditions du marché étant en constante évolution, la BCBE propose depuis l'été dernier un modèle de financement différencié en fonction du prêt consenti, comprenant trois courbes de taux.

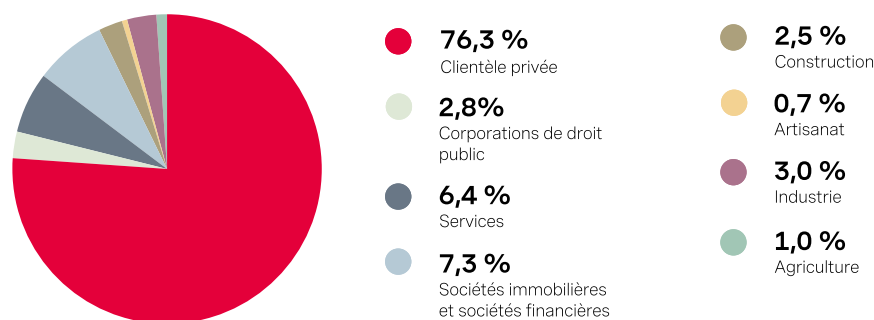
À la fin de 2022, 78,9 % des gages immobiliers se trouvaient dans le canton de Berne et 21,1 % dans d'autres cantons. Les hypothèques à taux fixe ont été très recherchées. Pour ce qui est des hypothèques indexées sur le marché monétaire (hypothèques SARON), leur succès va croissant. Les hypothèques à taux fixe conclues en 2022 totalisent 4,1 milliards de francs ; leur montant total à la fin de l'exercice, avant comptabilisation des corrections de valeur, s'établit à 24,2 milliards de francs, soit 92,6 % des créances hypothécaires (96,0 % en 2021).

Les créances hypothécaires ont augmenté de 4,9 %



Hausse de 4,9 % : les créances hypothécaires ont augmenté de 1,2 milliard de francs. Elles représentent environ les deux tiers des actifs. (Base : somme du bilan)

Plus de trois quarts des prêts à la clientèle sont accordés à des particuliers



Financement de différents secteurs : après la Clientèle privée, c'est aux sociétés immobilières et aux sociétés financières ainsi qu'aux services que reviennent les parts les plus importantes des financements ; ils sont suivis de l'industrie. (Base : créances hypothécaires et créances sur la clientèle)

Opérations de négoce

Le négoce en compte propre de titres et de dérivés de titres ne fait pas partie des cœurs de métier de la BCBE. Il se monte à 7,5 millions de francs, répartis à 92,5 % sur des métaux précieux et à 7,5 % sur des titres rémunérés.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières ont augmenté de 0,3 milliard de francs pour s'établir à 2,3 milliards de francs fin 2022, dont 93,8 % d'obligations, 5,8 % d'actions et de fonds de placement et 0,4 % de métaux précieux et d'immeubles. La valeur comptable des obligations est de 2,2 milliards de francs. Fin 2022, la valeur comptable des actions et des fonds de placement atteignait 134,0 millions de francs. Un immeuble repris des opérations de crédit à la suite d'une réalisation forcée figure au bilan dans les immobilisations financières.

Participations

La valeur comptable des participations atteint 69,3 millions de francs, un montant inchangé. Au nombre des participations principales de la BCBE dont la part en capital dépasse 10 % et la valeur fiscale / valeur vénale 5 millions de francs figurent les actions suivantes : Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA (10,7 %), Jungfraubahn Holding AG (14,2 %), Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG (66,7 %), aity AG (100 %).

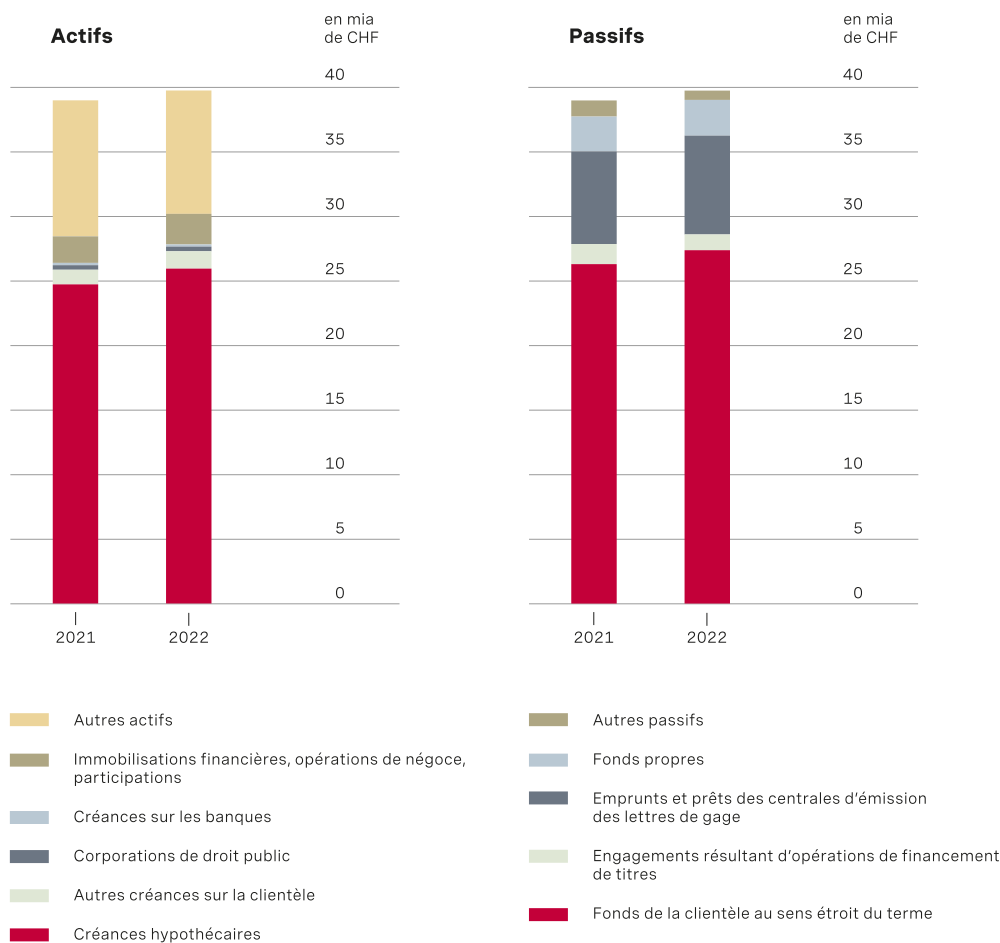
Immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Les immobilisations corporelles ont baissé de 3,3 millions de francs, à 210,0 millions de francs. Fin 2022, les immeubles à usage propre de la banque affichent une valeur comptable de 181,6 millions de francs. La valeur comptable des autres immeubles se chiffre à 11,5 millions de francs, tandis que les logiciels achetés auprès d'autres prestataires, les coûts liés à leur intégration et les autres immobilisations corporelles atteignent 16,9 millions de francs.

Autres actifs

Les valeurs de remplacement positives des instruments financiers dérivés se montent à 12,2 millions de francs. Les comptes de régularisation actifs ont augmenté de 10,8 millions de francs, à 29,0 millions de francs ; ils comprennent des intérêts courus, des disagios sur des prêts des centrales d'émission de lettres de gage et d'autres comptes de régularisation. Les autres actifs se sont tassés de 779,1 millions de francs, à 857,0 millions de francs, en raison principalement de créances d'impôt anticipé plus basses liées à des opérations de négoce de seconde ligne.

La somme du bilan atteint un nouveau record



Développement des cœurs de métier : la somme du bilan a crû de 0,8 milliard de francs, pour s'établir à 39,8 milliards de francs.

Engagements envers les banques, engagements résultant d'opérations de financement de titres

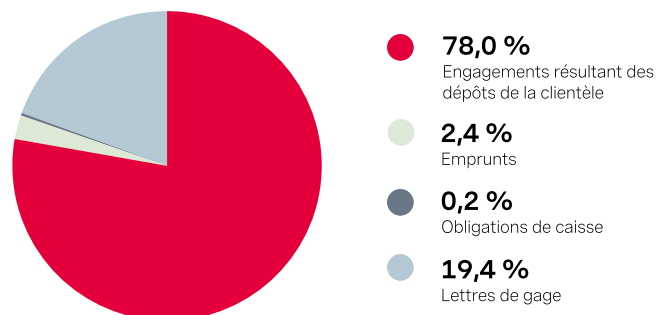
Les engagements envers les banques se sont contractés de 492,1 millions de francs, à 282,0 millions de francs. Les engagements résultant d'opérations de financement de titres atteignent 1,2 milliard de francs.

Fonds de la clientèle

La ventilation des avoirs de la clientèle fin 2022 apparaît sur le graphique ci-après. La clientèle a préféré conserver ses liquidités. Les engagements résultant des dépôts de la clientèle sont en hausse de 4,0 %, à 27,3 milliards de francs. Le taux de base servi sur les fonds d'épargne jusqu'à 50 000 francs a été de 0,01 % jusqu'à fin octobre, avant de passer à 0,25 % ; celui servi sur les comptes d'épargne actionnaire d'un montant jusqu'à 50 000 francs a été augmenté de 0,1 % à 0,3 % au même moment. La rémunération des montants plus élevés a évolué au gré de la direction prise par le marché monétaire. La somme du portefeuille d'obligations de caisse a augmenté à 80,6 millions de francs ; les titres ont été rémunérés à un taux moyen de 0,41 % en moyenne annuelle (0,30 % en 2021).

Le volume des emprunts n'a pas changé et s'est maintenu à 845,0 millions de francs. Les prêts des centrales d'émission de lettres de gage ont été remboursés à hauteur de 0,2 milliard de francs ; les nouveaux prêts se montent à 0,7 milliard de francs. La valeur du portefeuille était de 6,8 milliards de francs en fin d'année. Les avoirs de l'institution de prévoyance auprès de celle-ci atteignent 91,8 millions de francs.

La détention de liquidités par des clients demeure élevée



Fidélité de la clientèle : les dépôts de la clientèle dépassent 27 milliards. (Base : fonds de la clientèle)

Provisions

Les provisions (cf. tableau 16 Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux) se sont contractées de 13,0 millions de francs, à 249,9 millions de francs. Les provisions pour risques de défaillance comprennent des parts de corrections de valeur individuelles de limites non sollicitées, des parts des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance de limites non sollicitées ainsi que des provisions pour des opérations hors bilan. Fin 2022, elles s'élevaient à 170,8 millions de francs. Les provisions pour autres risques d'exploitation (risques liés au négoce de titres, au négoce de devises, de monnaies, de métaux précieux, au négoce de dérivés et de dérivés sur devises) représentaient 62,6 millions de francs, les autres provisions, 16,5 millions de francs.

Autres passifs

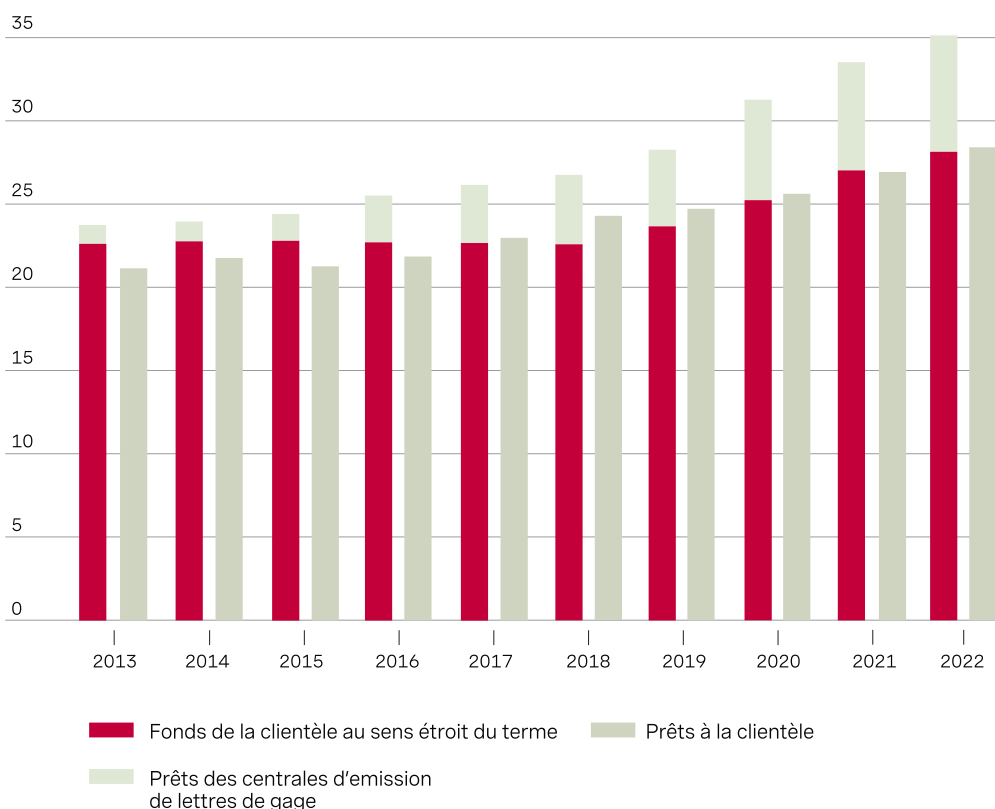
Les valeurs de remplacement négatives des instruments financiers dérivés ont baissé de 56,5 %, à 22,0 millions de francs. La diminution à 120,9 millions de francs des comptes de régularisation passifs s'explique notamment par des régularisations moins importantes dues au changement de modèle salarial en 2022. Les autres passifs s'inscrivent à 47,8 millions de francs.

Capital propre

Le capital-actions nominal est de 186,4 millions de francs. La réserve légale issue du capital atteint 54,7 millions de francs, la réserve légale issue du bénéfice, 174,8 millions de francs. Les réserves facultatives issues du bénéfice ont augmenté de 69,0 millions de francs, à 1,7 milliard de francs, en raison du bénéfice issu de l'exercice précédent (cf. tableau État des capitaux propres).

Bon refinancement

en mia de CHF



Bon refinancement : les prêts à la clientèle sont intégralement couverts par les fonds de la clientèle au sens étroit du terme et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage.

Développement du conseil en patrimoine

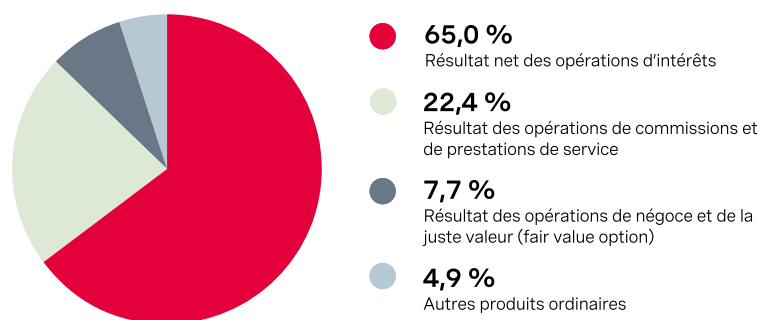
Les avoirs de la clientèle ont fléchi de 1,7 milliard de francs, à 39,0 milliards de francs. La variation est attribuable à l'apport d'argent frais de 0,6 milliard de francs et à un contexte de marché négatif pour 2,3 milliards de francs. Les valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs de dépôt) figurant dans les avoirs de la clientèle se sont rétractées de 2,6 milliards de francs, à 17,0 milliards de francs (19,6 milliards de francs en 2021). L'afflux net de capitaux de 11,6 milliards de francs a été contrebalancé par le contexte de marché négatif à hauteur de 2,6 milliards de francs. Le volume des fonds de placement dans les dépôts de la clientèle a fondu de 1,1 milliard de francs, à 6,9 milliards de francs ; la part des fonds de placement BCBE a diminué de 0,5 milliard de francs, à 3,3 milliards de francs. Les fonds à caractère durable, qui sont construits sur la base des analyses d'ISS ESG, une agence de notation indépendante spécialisée dans le domaine du développement durable, sont très prisés des clients : 225,3 millions de francs y ont été investis en 2022, 1,4 milliard de francs depuis leur lancement, en 2017. Les valeurs patrimoniales gérées dans le cadre d'un mandat de gestion de fortune atteignent 4,3 milliards de francs.

Compte de résultat

Résultat des opérations d'intérêts

Le résultat brut des opérations d'intérêts a augmenté à 304,2 millions de francs. Sans tenir compte des charges de gestion du bilan, la marge d'intérêt brute se chiffre à 0,81 %, alors qu'elle était de 0,85 % en 2021. La politique de crédit appliquée avec rigueur, la gestion dynamique des crédits et les taux d'intérêt faibles ont permis de maintenir les produits compromis à bas niveau (0,9 million de francs). Les coûts de couverture des intérêts sont comptabilisés comme partie intégrante des opérations d'intérêts. Les coûts de couverture des risques liés aux variations des taux d'intérêt grèvent le produit des intérêts à hauteur de 19,3 millions de francs (39,3 millions de francs en 2021). La marge brute d'intérêt est de 0,76 % (0,75 % en 2021), coûts de couverture inclus. Le produit des intérêts et des dividendes sur immobilisations financières a augmenté de 2,2 millions de francs, à 10,3 millions de francs. En ce qui concerne les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts, une dissolution nette de 11,2 millions de francs a été comptabilisée (18,0 millions de francs en 2021). En 2022, des corrections de valeur individuelles nettes pour risques de défaillance relatives à des créances sur la clientèle de 11,2 millions de francs ont été dissoutes et des corrections de valeur pour risques de défaillance liés aux immobilisations financières de 0,2 million de francs constituées. Les pertes liées aux opérations d'intérêts atteignent 0,2 million de francs. En parallèle, des montants récupérés pour un total de 0,4 million de francs ont pu être comptabilisés. Le poste correspondant s'est ainsi contracté de 6,8 millions de francs par rapport à 2021. Le résultat net des opérations d'intérêts s'élève à 315,4 millions de francs (303,9 millions de francs en 2021).

Les opérations d'intérêts sont la source de revenus la plus importante



Principaux domaines d'activité : les principales sources de revenus de la BCBE sont les opérations d'intérêts et les opérations de commissions et de prestations de service. (Base : résultat commercial)

Résultat des opérations de commissions et des prestations de service

Le résultat des opérations de commissions et des prestations de service s'établit à 108,9 millions de francs ; il est de 3,0 % inférieur à celui de 2021. Avec une part de 74,4 %, le conseil en gestion de fortune demeure la principale source de revenus des opérations de commissions et des prestations de service. Le produit des commissions sur les titres et les opérations de placements s'est replié de 3,7 millions de francs, à 81,1 millions de francs. En baisse de 3,6 millions de francs, le produit du courtage atteint 12,3 millions de francs. Les droits de garde et les frais de gestion de fortune se sont tassés en raison de la valorisation moins élevée du marché, pour s'établir à 40,7 millions de francs. Les produits tirés des fonds de placement maison progressent de 1,0 million de francs, à 23,4 millions de francs, en raison des volumes accrus. Le produit des commissions sur les autres opérations de prestations de service s'est enrobé, à 36,6 millions de francs. Les charges de commissions totalisent 13,7 millions de francs.

Résultat des opérations de négoce

Le résultat des opérations de négoce se situe à 37,5 millions de francs, soit 12,5 millions de francs de plus qu'en 2021. Cette performance s'explique avant tout par des revenus plus élevés tirés du négoce de deuxième ligne. Un montant de 18,7 millions de francs provient du négoce de devises, de billets et de métaux précieux. Il résulte un bénéfice de 18,7 millions de francs du négoce de titres, que la BCBE ne pratique que dans une mesure limitée.

Autres résultats ordinaires

Les autres résultats ordinaires ont augmenté de 1,6 million de francs, à 23,9 millions de francs. À 16,7 millions de francs, le résultat des aliénations d'immobilisations financières est supérieur de 5,6 millions de francs à celui de 2021. Les produits des participations se sont amplifiés de 0,8 million de francs, à 6,7 millions de francs ; les autres produits totalisent 4,3 millions de francs. Les autres charges ordinaires atteignent 3,7 millions de francs.

Charges d'exploitation

Par rapport à 2021, les charges d'exploitation ont progressé de 16,3 millions de francs, à 254,9 millions de francs (+6,8 %). Les charges de personnel se sont contractées de 0,5 %, à 143,4 millions de francs. Les autres charges d'exploitation ont augmenté par rapport à 2021, passant de 94,5 millions de francs à 111,5 millions de francs, en raison d'activités de marché restreintes pendant la pandémie et de la hausse des coûts TI. Le rapport entre les charges d'exploitation et le résultat commercial est de 52,5 %.

Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles

Les corrections de valeur sur participations et les amortissements sur les actifs immobilisés sont remontés à 64,8 millions de francs. Cette somme comprend des amortissements extraordinaires sur certains immeubles à usage propre et sur d'autres immeubles pour un montant de 0,5 million de francs (1,5 million de francs en 2021). En outre, des amortissements de 7,7 millions de francs sur des immeubles à usage propre et d'autres immeubles sont venus alimenter le fonds de renouvellement destiné à maintenir la valeur (2,5 % à 3,5 % des valeurs de rendement). En outre, des dotations exceptionnelles au fond de renouvellement, soit 10,1 millions de francs, sont destinées à la transformation des sites. Les investissements de maintien de la valeur sont financés par le fond de renouvellement. 31,8 millions de francs d'amortissements concernent des achats de logiciels et les coûts liés à leur intégration, 14,3 millions de francs d'autres immobilisations corporelles, au nombre desquelles des amortissements uniques de 22,7 millions de francs générés par la création de aity AG, filiale de la BCBE.

Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes

D'autres provisions ont été dissoutes à hauteur de 5,6 millions de francs, tandis que les provisions pour autres risques d'exploitation sont demeurées inchangées. Les pertes portées au compte de résultat se montent à 1,2 million de francs.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel a augmenté de 8,2 millions de francs, à 170,4 millions de francs. Hors événements non opérationnels (variations de corrections de valeur, produit d'aliénations d'immobilisations financières, amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement), le résultat opérationnel a progressé de 19,2 millions de francs, à 175,9 millions de francs.

Charges extraordinaires et produits extraordinaires

L'Annexe au compte de résultat donne un aperçu des charges et des produits extraordinaires. Les produits extraordinaires se chiffrent à 0,5 million de francs. Ils résultent de la réduction de la valeur nominale d'une participation. Les charges extraordinaires sont de 0,2 million de francs.

Variations des réserves pour risques bancaires généraux

Les réserves pour risques bancaires généraux ont baissé à 523,2 millions de francs. Les provisions devenues superflues et les produits non opérationnels (p. ex. les bénéfices réalisés sur les aliénations de participations, d'immobilisations financières ou d'immobilisations corporelles) ont alimenté les réserves pour risques bancaires généraux à hauteur de 32,1 millions de francs ; elles ne figurent donc pas dans le résultat opérationnel. Des réserves pour risques bancaires généraux de 9,7 millions de francs ont été dissoutes en vue de compenser la moitié des coûts de couverture des risques de fluctuation des taux d'intérêt. Par ailleurs, des réserves pour risques bancaires généraux ont été dissoutes afin de compenser les coûts engagés pour couvrir les amortissements extraordinaires et les risques informatiques. Il en résulte une dissolution nette des réserves pour risques bancaires généraux de 18,8 millions de francs.

Impôts

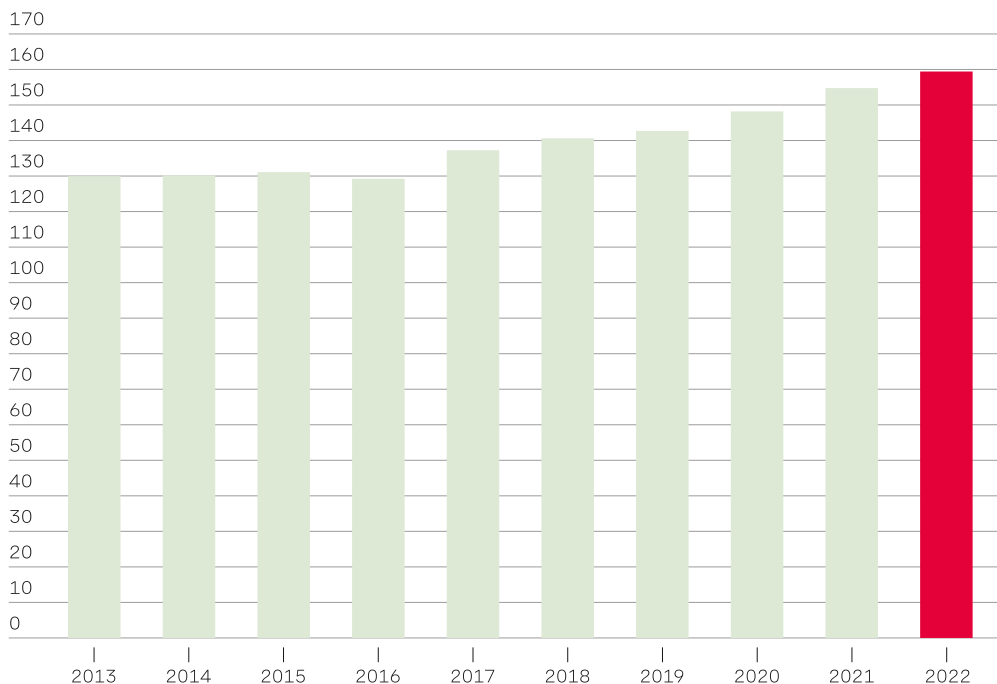
La charge fiscale est passée à 29,9 millions de francs (35,4 millions de francs en 2021). La BCBE est assujettie aux impôts fédéral, cantonal et communal.

Bénéfice

Le bénéfice a augmenté de 3,0 %, à 159,6 millions de francs (154,9 millions de francs en 2021). En tenant compte du bénéfice reporté de l'exercice précédent, le bénéfice au bilan se chiffre à 160,3 millions de francs.

Forte capacité bénéficiaire

Bénéfice annuel (en millions de CHF)



Bénéfice supérieur à celui de l'exercice précédent : le bénéfice annuel a progressé de 3,0 % et s'établit à 159,6 millions de francs.

Effectif de personnel

Fin 2022, l'effectif était de 1146 personnes (1228 en 2021). Ce chiffre comprend 82 personnes en formation (apprentis, étudiants en maturité professionnelle, jeunes diplômés universitaires, stagiaires, jeunes personnes actives, personnes en reconversion professionnelle). Le nombre de postes (équivalent plein temps) a diminué, passant de 1014 à 940, en raison d'une part du transfert de 70 collaborateurs de la BCBE à aity AG (63 équivalent temps partiel), et d'autre part d'une diminution du nombre de postes.

Collaborateurs	31.12.2022	31.12.2021
Effectif de personnel		
Nombre de collaborateurs	1 146	1 228
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps)	940	1 014
Nombre de collaborateurs (équivalent plein temps), moyenne	969	1 024

Liquidités et fonds propres

Les exigences de liquidités fixées aux art. 12 à 18 de l'ordonnance sur les liquidités (OLiq) et celles afférentes aux réserves minimales précisées aux art. 12 à 17 de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la Banque nationale suisse (OBN) ont été respectées au cours de l'exercice sous revue.

Les fonds propres Bâle III se montent à 3,00 milliards de francs (2,74 milliards de francs en 2021). Le ratio de fonds propres de base Bâle III (CET1) a reculé, passant de 18,0 % à 17,1 %. En janvier 2022, la BCBE a émis un emprunt Tier 2 d'un montant de 200 millions de francs. Le ratio de fonds propres globaux Bâle III a donc augmenté de 19,0 % à 19,4 %, alors que les prescriptions réglementaires se situent à 12,0 %. Un volant anticyclique de 1,38 % doit en outre être maintenu. La BCBE dispose de réserves pour risques bancaires généraux destinées à couvrir des risques stratégiques généraux tels que des risques politiques, des risques de régulation, des risques opérationnels, des risques de marché, des risques de réputation ou des amortissements de survaleur (*goodwill*). Les réserves pour risques bancaires généraux sont des réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation ; elles sont alimentées ou utilisées en fonction de l'évolution des risques. Les fonds propres pris en compte se composent des fonds propres de base durs (CET1) et des fonds propres complémentaires (T2). Le ratio de levier n'a pas changé et s'est maintenu à 6,5 %. La BCBE mène une stratégie fondée sur un risque faible et des fonds propres solides.

Emploi du bénéfice

Compte tenu des résultats et du patrimoine de la BCBE, le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale d'utiliser le bénéfice comme suit, conformément à la politique de distribution des dividendes :

- Distribution de dividende : 89,5 millions de francs
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice : 70,0 millions de francs
- Bénéfice reporté au nouvel exercice : 0,8 million de francs

Réalisation d'une évaluation de risque

La procédure d'évaluation des risques prévue à l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO est décrite dans [l'Annexe au résultat > Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO.](#)

La BCBE prend des risques mesurés. La stratégie, le mandat d'entreprise et la politique d'affaires de la banque forment le cadre, dont les détails figurent dans [l'Annexe au résultat > Principes fondamentaux de la politique de risque.](#) Les risques de variation des taux restent élevés. Des couvertures ont été mises en place afin de limiter les effets d'une hausse du loyer de l'argent.

État des commandes et des mandats

L'état des commandes et des mandats de la BCBE, détaillé au chapitre L'exercice 2022, se reflète dans l'évolution du volume d'affaires avec la clientèle (prêts à la clientèle, dépôts de la clientèle, volume en dépôt).

Activités de recherche et de développement

La BCBE porte une attention particulière aux besoins de la clientèle, dont les comportements changent en permanence. Elle se concentre sur le conseil individuel et sur les offres numériques, dont elle tient compte dans ses sites réaménagés. L'ensemble des sites feront peau neuve d'ici fin 2023. La BCBE investit chaque année quelque 10 millions de francs dans ces transformations, effectuées principalement par des partenaires locaux.

La BCBE développe le portail clientèle et l'App BCBE en fonction des besoins de sa clientèle. Les formules numériques de placement sont appelées à prendre de l'ampleur en 2023, tandis que bLink de SIX constituera une plateforme évolutive pour interfaces standardisées. Enfin, les échanges de données entre la clientèle et la BCBE seront simplifiés. Ces améliorations seront apportées en tenant compte des retours de la clientèle. Les personnes clientes de la banque peuvent devenir membres de la communauté BCBE (kundencommunity.bekb.ch/willkommen) pour l'aider à façonner son avenir. Conformément à sa stratégie, la BCBE entend explorer les tendances et les idées prometteuses, avant d'élaborer des solutions d'une part avec des partenaires informatiques et, d'autre part, avec Innofactory AG, une société à laquelle participent la BCBE et Hypothekarbank Lenzburg. Il s'agira ensuite de mettre en œuvre les solutions proposées lors du processus d'innovation ouverte. Les innovations seront introduites dans le système bancaire central de la BCBE en passant par une interface de programmation d'application (API) standardisée ou ouverte, puis mises à disposition de la clientèle.

La banque met au point des solutions dans différents écosystèmes. Destinée aux propriétaires immobiliers, la plateforme myky est gérée en collaboration avec ewb (Energie Wasser Bern), le fournisseur d'énergie de la ville de Berne, et l'Assurance immobilière Berne (AIB). Elle propose à un même guichet des informations spécialisées et des prestations complètes sur la propriété immobilière, avec l'ambition de gérer le dossier « Maison » numérique personnel des clientes et des clients. Par sa participation à sitem-insel SA, la BCBE a un pied depuis 2021 dans un écosystème du domaine médical.

Évènements extraordinaires

Aucun évènement extraordinaire n'est à signaler pour l'exercice sous revue.

Perspectives

Les défis seront de taille en 2023 aussi. Au cours des premiers mois de l'année, la conjoncture pourrait s'essouffler. L'inflation demeure élevée et les banques centrales ne devraient pas desserrer le robinet monétaire. Il est probable que l'inflation ait atteint son pic et qu'elle soit appelée à reculer aux États-Unis et en Europe, à partir du second semestre 2023 au plus tard.

Il est encore trop tôt pour parler d'une stabilisation du renchérissement en Suisse, car l'évolution de l'inflation dépendra de l'augmentation des salaires et des prix de l'énergie. Actuellement en pleine reprise, l'industrie devrait connaître un ralentissement passager en 2023. Au chapitre des bonnes nouvelles, la réanimation du tourisme international devrait se confirmer et donner un coup de fouet aux activités des lieux fréquentés par les visiteurs.

La BCBE table sur un aplatissement de la courbe des taux. Il faut s'attendre à de nouvelles décisions de la part des banques centrales, en particulier au premier semestre 2023. La Banque nationale suisse (BNS) devrait relever une nouvelle fois son taux directeur de 0,5 point de pourcentage. La BCBE, qui a revu ses taux à l'automne 2022, suit attentivement l'évolution de la situation.

Forte de son succès, la BCBE poursuivra en 2023 le déploiement de sa Stratégie 2025, au profit notamment de sa clientèle et du suivi de celle-ci. Elle compte gérer activement ses coûts avec l'aide d'aity AG, sa filiale TI.

La BCBE se montre optimiste pour l'exercice 2023. Étant donné sa position avantageuse (p. ex. en ce qui concerne le refinancement par les fonds de la clientèle) et la normalisation attendue des taux d'intérêt, le résultat de l'exercice 2023 devrait être comparable à celui de 2022.

L'objectif principal de la BCBE reste la solidité de l'établissement dans l'espace économique où elle exerce ses activités. Par une gestion rigoureuse de l'entreprise, la banque entend contribuer durablement au développement autonome de sa région. Elle peut compter pour cela sur la proximité avec la clientèle, sur un actionnariat très large — et donc sur la confiance de la population — ainsi que sur l'engagement sans faille de ses collaborateurs. Soucieuse du développement durable, la BCBE applique une politique d'affaires qui s'inscrit dans la continuité. La banque reste un partenaire de confiance pour l'économie et pour la société.

Bilan

(en milliers de CHF)

	31.12.2022	31.12.2021	Variation	
			absolue	en %
Actifs				
Liquidités	8 438 579	8 607 914	-169 334	-2,0
Créances sur les banques	165 426	178 863	-13 437	-7,5
Créances résultant d'opérations de financement de titres	13 878	46 808	-32 930	-70,4
Créances sur la clientèle	1 708 680	1 487 614	221 066	14,9
Créances hypothécaires	25 950 848	24 730 782	1 220 066	4,9
Opérations de négoce	7 499	7 648	-149	-1,9
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	12 165	17 226	-5 060	-29,4
Immobilisations financières	2 294 747	1 979 714	315 033	15,9
Comptes de régularisation	29 033	18 252	10 781	59,1
Participations	69 348	69 348	0	0,0
Immobilisations corporelles	210 011	213 353	-3 342	-1,6
Autres actifs	857 048	1 636 099	-779 051	-47,6
Total des actifs	39 757 263	38 993 620	763 643	2,0
Total des créances subordonnées	2 925	3 578	-653	-18,3
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance				
Passifs				
Engagements envers les banques	281 965	774 036	-492 071	-63,6
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 225 000	1 560 000	-335 000	-21,5
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	27 303 953	26 254 424	1 049 528	4,0
Engagements résultant d'opérations de négoce				
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	21 970	50 551	-28 581	-56,5
Obligations de caisse	80 555	51 971	28 584	55,0
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 659 000	7 172 000	487 000	6,8
Comptes de régularisation	120 860	133 733	-12 873	-9,6
Autres passifs	47 768	28 396	19 371	68,2
Provisions	249 909	262 910	-13 002	-4,9
Réserves pour risques bancaires généraux	523 150	541 966	-18 816	-3,5
Capital social	186 400	186 400		
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734		
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement				
Réserve légale issue du bénéfice	174 842	174 083	758	0,4
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 680 073	1 611 073	69 000	4,3
Propres parts du capital	-13 215	-18 087	4 872	-26,9
Bénéfice reporté	683	491	192	39,0
Bénéfice	159 616	154 936	4 680	3,0
Total des passifs	39 757 263	38 993 620	763 643	2,0
Total des engagements subordonnés	200 000		200 000	n.a.
- dont avec obligation de conversion et/ou abandon de créance				
Opérations hors bilan				
Engagements conditionnels	231 391	241 632	-10 241	-4,2
Engagements irrévocables	717 548	737 230	-19 682	-2,7
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires	190 952	190 952		

Compte de résultat

(en milliers de CHF)

	2022	2021	Variation	
			absolue	en %
Résultat des opérations d'intérêts				
Produit des intérêts et des escomptes	333 194	315 088	18 106	5,7
Produit des intérêts et des dividendes des opérations de négoce	86	81	5	5,9
Produit des intérêts et des dividendes des immobilisations financières	10 296	8 111	2 185	26,9
Charges d'intérêts	-39 367	-37 314	-2 052	5,5
Résultat brut des opérations d'intérêts	304 210	285 965	18 244	6,4
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts	11 190	17 976	-6 786	-37,7
Sous-total Résultat net des opérations d'intérêts	315 400	303 941	11 458	3,8
Résultat des opérations de commissions et des prestations de service				
Produit des commissions sur les titres et les opérations de placement	81 090	84 839	-3 749	-4,4
Produit des commissions sur les opérations de crédit	4 932	5 439	-507	-9,3
Produit des commissions sur les autres prestations de service	36 598	35 548	1 050	3,0
Charges de commissions	-13 692	-13 512	-181	1,3
Sous-total Résultat des opérations de commissions et des prestations de service	108 928	112 316	-3 388	-3,0
Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur	37 452	24 924	12 528	50,3
Autres résultats ordinaires				
Résultat des aliénations d'immobilisations financières	16 659	11 033	5 626	51,0
Produit des participations	6 714	5 928	786	13,3
Résultat des immeubles	1 556	3 366	-1 810	-53,8
Autres produits ordinaires	2 726	2 863	-137	-4,8
Autres charges ordinaires	-3 745	-860	-2 885	335,4
Sous-total Autres résultats ordinaires	23 910	22 330	1 580	7,1
Résultat commercial	485 689	463 511	22 179	4,8
Charges d'exploitation				
Charges de personnel	-143 387	-144 157	770	-0,5
Autres charges d'exploitation	-111 504	-94 462	-17 042	18,0
Sous-total Charges d'exploitation	-254 891	-238 619	-16 272	6,8
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	-64 795	-46 557	-18 238	39,2
Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes	4 401	239	4 162	n.a.
Résultat opérationnel	170 405	178 574	-8 169	-4,6
Résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels) ¹	175 875	156 699	19 176	12,2
Produits extraordinaires	524	168	356	212,0
Charges extraordinaires	-228		-228	
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	18 816	11 594	7 222	62,3
Impôts	-29 900	-35 400	5 500	-15,5
Bénéfice	159 616	154 936	4 680	3,0

¹ Résultat opérationnel avant résultat des aliénations d'immobilisations financières, avant variations des corrections de valeur pour risques de défaillance, avant amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement

Emploi du bénéfice

(en milliers de CHF)

	31.12.2022	31.12.2021
Bénéfice	159 616	154 936
+ Bénéfice reporté	683	491
Bénéfice au bilan à la disposition de l'Assemblée générale	160 299	155 427
Emploi du bénéfice		
Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice	-70 000	-69 000
Distribution de dividende	-89 472	-85 744
Nouveau bénéfice au bilan	827	683

Les réserves légales issues des bénéfices et les réserves légales représentent plus de 50 % du capital-actions libéré. C'est pourquoi une attribution supplémentaire aux réserves légales n'a pas lieu d'être.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers de CHF)

	2022		2021	
	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux	Entrées de capitaux	Sorties de capitaux
Flux de fonds du résultat opérationnel (financement interne)				
Bénéfice	159 616		154 936	
Variations des réserves pour risques bancaires généraux	32 063	50 879	33 400	44 994
Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et perte	29 465	40 494	51 436	69 251
Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles	64 271		46 557	
Provisions et autres corrections de valeur		13 059		2 106
Comptes de régularisation actifs		10 781		2 178
Comptes de régularisation passifs		12 873	5 129	
Dividende de l'exercice précédent		85 744		82 016
Solde	71 586		90 913	
Flux de fonds des transactions relatives aux capitaux propres				
Capital-actions				
Écritures par les réserves	758		448	46
Modification des propres titres de participation	14 003	9 132	15 844	15 906
Solde	5 630		339	
Flux de fonds des mutations relatives aux participations, immobilisations corporelles et valeurs immatérielles				
Participations	523	406	66	27 697
Immeubles	1 972	15 051		13 862
Autres immobilisations corporelles	4 000	50 441		27 420
Valeurs immatérielles				
Hypothèques sur propres immeubles				
Solde		59 404		68 913
Flux de fonds de l'activité bancaire				
Flux de fonds des activités avec la clientèle				
- Créances sur la clientèle		215 857		73 690
- Créances hypothécaires		1 216 598		1 194 293
- Engagements résultant des dépôts de la clientèle	1 049 528		1 755 979	
- Obligations de caisse	59 687	31 103	3 785	13 620
- Emprunts	200 000	200 000	200 000	220 000
- Prêts des centrales d'émission de lettres de gage	681 000	194 000	880 000	424 000
Flux de fonds des affaires interbancaires				
- Créances sur les banques	13 645		20 640	
- Engagements envers les banques		492 071	427 712	
Flux de fonds d'autres activités bancaires				
- Créances résultant d'opération de financement de titres	32 930			15 557
- Opérations de négoce	149		10 510	
- Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	5 060			5 905
- Immobilisations financières		312 832	85 968	
- Autres actifs	779 051			634 722
- Engagements résultant d'opérations de financement de titres		335 000		41 866
- Engagements résultant d'opérations de négoce				0
- Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés		28 581		42 298
- Autres passifs	17 846			10 620
Liquidités				
- Liquidités	169 334			730 360
Solde		17 813		22 339
Total	77 216	77 216	91 252	91 252

État des capitaux propres

(en milliers de CHF)

	Capital social	Réserve issue du capital	Réserve issue du bénéfice	Réserves pour risques bancaires généraux	Réserves facultatives issues du bénéfice et bénéfice/ perte reporté	Propres parts du capital	Bénéfice	Total
Capitaux propres au début de la période de référence	186 400	54 734	174 083	541 966	1 611 565	-18 087	154 936	2 705 597
Emploi du bénéfice 2021								
- Attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice					69 000		-69 000	
- Dividende							-85 744	-85 744
- Variation nette du bénéfice reporté					192		-192	
Plan de participation des collaborateurs / inscription dans les réserves			279					279
Augmentation / réduction du capital								
Dividende sur propres parts au capital			427					427
Acquisition de propres parts au capital						-9 132		-9 132
Aliénation de propres parts au capital						14 003		14 003
Bénéfice / (perte) résultant de l'aliénation de propres parts au capital			53					53
Autres dotations / (prélèvements) affectant les réserves pour risques bancaires généraux				-18 816				-18 816
Autres dotations / (prélèvements) affectant les autres réserves								
Bénéfice							159 616	159 616
Capitaux propres à la fin de la période de référence	186 400	54 734	174 842	523 150	1 680 756	-13 215	159 616	2 766 283

Annexe au compte de résultat

Raison sociale, forme juridique et siège de la banque	112
Principes comptables et d'évaluation	113
Gestion des risques	125
Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur	136
Évaluation des garanties	139
Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (<i>hedge accounting</i>)	140
Activités externalisées	142
Évènements postérieurs à la date de clôture du bilan	143
Informations concernant les positions du bilan	144
Informations concernant les opérations hors bilan	166
Informations concernant le compte de résultat	167
Définition des indicateurs alternatifs de performance	171

Raison sociale, forme juridique et siège de la banque

La Banque Cantonale Bernoise SA (BCBE) est une société anonyme de droit suisse (art. 620ss CO). Les services sont fournis au siège principal de la banque à Berne, au Centre clientèle à Berne-Liebefeld et dans quelque 75 sites répartis entre les cantons de Berne et de Soleure. La BCBE n'a ni succursales, ni participations qualifiées à l'étranger.

Principes comptables et d'évaluation

Principes généraux

Conformément aux Prescriptions comptables pour les banques et au règlement de cotation de la Bourse suisse, la comptabilité et les principes d'évaluation et d'inscription au bilan sont indiqués en francs suisses.

Les Prescriptions comptables pour les banques sont fondées sur les dispositions du code des obligations, de la loi sur les banques, de l'ordonnance sur les banques, de l'ordonnance de la FINMA sur les comptes (OEPC-FINMA) ainsi que sur la Circulaire FINMA 2020/1 « Comptabilité - banques ». Elles équivalent à une norme comptable reconnue (art. 2, al. 1 de l'ordonnance sur les normes comptables reconnues [ONCR]).

Les comptes individuels présentent la situation économique de façon à en refléter l'état réel selon le principe de l'image fidèle (comptes individuels statutaires conformes au principe de l'image fidèle ; cf. art. 25, al. 1 let. b, de l'ordonnance sur les banques [OB]).

Les chiffres figurant dans les annexes sont arrondis, mais les calculs sont effectués sur la base des chiffres non arrondis. Il peut en résulter quelques écarts.

Périmètre de consolidation

La BCBE vérifie chaque année l'obligation de consolidation de ses participations principales (cf. Annexe au compte de résultat > tableau 7) sur la base de critères et de valeurs seuils préalablement définis.

Les sociétés sont consolidées si elles sont sous le contrôle unique de la BCBE et si leurs activités peuvent être influencées de telle sorte qu'elles profitent principalement au groupe BCBE ou si les risques de ces activités sont supportés principalement par la banque. En outre, des valeurs seuils absolues ou relatives sont utilisées pour déterminer si la société en question est essentielle et qu'elle doit donc figurer dans le rapport financier du groupe BCBE. Du moment que deux des valeurs seuils absolues mentionnées ci-dessous ont été dépassées durant deux exercices consécutifs, il y a lieu de vérifier si l'obligation d'établir des comptes consolidés prévue à l'art. 35 OB s'applique.

- Somme du bilan > 20 millions de francs ;
- Chiffres d'affaires > 40 millions de francs ;
- > 250 emplois à plein temps en moyenne actuelle.

S'agissant des valeurs seuils relatives, il y a lieu de vérifier que les ratios de participation suivants ne dépassent pas 5 % des ratios de la BCBE : somme du bilan, capital propre, bénéfice annuel avant impôts plus variation nettes des réserves pour risques bancaires généraux, résultat commercial, résultat opérationnel. L'obligation d'établir des comptes consolidés s'applique dès lors qu'une des valeurs seuils relatives au moins est dépassée.

La BCBE ne détenait au 31 décembre 2022 aucune filiale sujette à consolidation. Elle n'a donc pas de comptes à consolider.

Principes généraux d'évaluation

Les comptes annuels sont établis en supposant que l'entreprise poursuive ses activités. La comptabilisation s'effectue aux valeurs de continuation. La BCBE clôt son bilan annuel au 31 décembre.

Les postes au bilan sont évalués individuellement.

La compensation des actifs et des passifs et celle des charges et des produits ne sont en principe pas effectuées. La compensation des créances et des engagements est effectuée uniquement dans les cas suivants :

- opérations de même nature avec la même contrepartie, la même monnaie, la même échéance ou une échéance antérieure de la créance, qui ne pourront jamais entraîner un risque de contrepartie ;
- propres emprunts et propres obligations de caisse avec les positions passives correspondantes ;
- corrections de valeur avec les positions actives correspondantes ;
- dans le compte de compensation, adaptations de valeur positives ou négatives, survenues durant la période de référence, sans incidence sur le compte de résultat.

Instruments financiers

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à la valeur nominale.

Créances et engagements résultant d'opérations de financement de titres

Prêts et emprunts de titres (*securities lending and borrowing operations*)

Les opérations de prêt et d'emprunt de titres sont saisies à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, intérêts courus compris.

Les titres empruntés ou reçus en garantie ne sont saisis au bilan que lorsque la BCBE acquiert le contrôle des droits contractuels incorporés à ces titres. Les titres prêtés ou mis à disposition comme garantie ne sont extournés du bilan que lorsque la BCBE perd les droits contractuels afférents à ces titres. La valeur de marché des titres empruntés ou prêtés est surveillée quotidiennement en vue de disposer ou d'exiger, le cas échéant, des garanties supplémentaires.

Les frais encaissés ou payés sur des opérations de prêt ou d'emprunt de titres sont comptabilisés comme produits ou comme charges d'intérêts, selon la méthode des intérêts courus (*accrual method*).

Mises et prises en pension (*repurchase and reverse repurchase operations*)

Les titres acquis avec une obligation de vente (*reverse repurchase operation*) et les titres vendus avec une obligation de rachat (*repurchase operation*) sont considérés comme des opérations de financement sûres ; ils sont saisis à la valeur des fonds en espèces reçus ou donnés, intérêts courus compris.

Les titres reçus ou livrés ne sont portés au bilan ou n'en sont extournés que lorsque le contrôle des droits contractuels afférents à ces titres est cédé. La valeur de marché des

titres empruntés ou prêtés est surveillée quotidiennement en vue de disposer ou d'exiger, le cas échéant, des garanties supplémentaires.

Les produits et les charges d'intérêts de telles opérations sont régularisés en fonction des périodes sur la durée des transactions sous-jacentes.

Créances sur les banques, créances sur la clientèle et créances hypothécaires

La comptabilisation est effectuée à la valeur nominale. Les (dis)agios éventuels sont inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et débités / crédités du « Résultat brut des opérations d'intérêts » de la période résiduelle.

Des corrections de valeur et des provisions sont constituées afin de prévenir les risques de défaillance afférents aux créances compromises et aux créances non compromises. Les corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance sont calculées sur la base soit des limites autorisées, soit du montant de crédit le plus élevé. Les méthodes utilisées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur sont détaillées au chapitre Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur.

Les corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance afférents aux créances compromises sont déterminées individuellement. Elles sont évaluées sur une base forfaitaire pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis (corrections de valeur individuelles forfaitaires), dans les limites qui ont été fixées.

Pour ce qui est des créances non compromises qui n'ont pas encore généré de pertes, des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance sont constituées sur la base des limites fixées.

La création de corrections de valeur et de provisions ou leur constitution subséquente sont comptabilisées globalement (à savoir les corrections de valeur pour l'utilisation effective et les provisions pour la part non utilisée de la limite de crédit) à charge du poste « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

En ce qui concerne les crédits pour lesquels la banque a accordé une promesse de financement dans la limite prévue et dont l'utilisation est sujette à des fluctuations fréquentes et élevées (p. ex. les crédits en compte courant), la banque applique la méthode simplifiée de comptabilisation des corrections de valeur et des provisions nécessaires. Un transfert sans incidence sur le résultat est effectué entre les « Corrections de valeur pour risques de défaillance » et les « Provisions pour risques de défaillance » en fonction de l'utilisation de la limite. Ce transfert apparaît dans le tableau 16 « Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux ».

Les corrections de valeur individuelles sont compensées directement avec les postes correspondants de l'actif à hauteur du montant effectivement utilisé. Les parts non utilisées au jour de référence sont comptabilisées dans les « Provisions pour risques de défaillance ».

Les corrections de valeur individuelles calculées sur une base forfaitaire sont compensées en proportion avec les postes de l'actif figurant dans le portefeuille de crédit. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont compensées avec les postes de l'actif correspondants, conformément aux critères appliqués à la constitution de corrections de valeur. Les parts des corrections de valeur pour risques inhérents qui n'ont pas été utilisées car les limites n'ont pas été épuisées au jour de référence apparaissent dans les « Provisions pour risques de défaillance ».

Des contre-passations de corrections de valeur et de provisions sur créances compromises (utilisations conformes à l'objectif) sont opérées lorsque la perte est irrévocable. Les montants récupérés sur des créances amorties sont saisis dans les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La dissolution de corrections de valeur ou de provisions devenues libres est enregistrée elle aussi dans les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

La constitution et la dissolution de corrections de valeur et de provisions pour risques de défaillance liés aux opérations d'intérêts sont comptabilisées à la valeur nette.

Dans des situations particulières, des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées pour constituer des corrections de valeur individuelles sur créances compromises et provisions pour risques de défaillance sur opérations hors bilan, sans qu'il faille reconstituer immédiatement les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance. Un transfert est opéré en pareil cas, qui est sans incidence sur le résultat ; il apparaît dans le tableau 16 « Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux », à savoir dans la colonne « Reclassifications ».

Engagements envers les banques et engagements résultant des dépôts de la clientèle, obligations de caisse, emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage

Ces postes sont saisis à la valeur nominale. Les (dis)agios éventuels sont inscrits au bilan dans les « Comptes de régularisation » et portés au débit ou au crédit du « Résultat brut des opérations d'intérêts » de la période résiduelle.

Opérations de négoce et engagements résultant d'opérations de négoce

Les titres, les métaux précieux et les cryptomonnaies détenus dans le cadre d'opérations de négoce sont en principe portés au bilan à la valeur de marché (cours de fin d'année). La valeur découle du prix donné par un marché liquide et efficient. Tel est le cas, lorsqu'ils sont négociés à une Bourse reconnue ou traités régulièrement sur un marché représentatif. Dans le cas contraire, tous les titres, les métaux précieux et les cryptomonnaies qui ne sont pas régulièrement négociés à une Bourse reconnue ou sur un marché représentatif sont évalués conformément au principe de la valeur la plus basse.

Les gains et les pertes de cours résultant de l'évaluation sont comptabilisés dans le « Résultat des opérations de négoce ». Les produits des intérêts et des dividendes des opérations de négoce sont crédités dans le « Produit des intérêts et dividendes des opérations de négoce ». Aucun coût de refinancement du capital ne grève le « Résultat des opérations de négoce ».

Les provisions sur le portefeuille de titres pour risques de règlement et de liquidité sont calculées sur la base des limites de volume ou de risque autorisées et sont portées au bilan dans « Provisions ».

Les positions courtes (*short*) d'instruments liés à des opérations de négoce sont présentées comme « Engagements résultant d'opérations de négoce ».

Valeurs de remplacement positives et négatives d'instruments financiers dérivés

Des instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture.

Opérations de négoce

Tous les instruments financiers dérivés du négoce sont évalués à leur juste valeur (*fair value*) et leurs valeurs de remplacement, positives ou négatives, sont portées au bilan dans les postes correspondants. La juste valeur est fondée sur les cours du marché et sur les notations de prix des négociants.

Le résultat réalisé sur les opérations de négoce et le résultat non réalisé de l'évaluation des opérations de négoce figurent dans le « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Opérations de couverture

La banque utilise des instruments financiers dérivés pour se protéger contre les risques de variation des taux d'intérêt, les risques monétaires et les risques de défaillance. Les opérations de couverture sont évaluées de la même manière que l'opération de base. Le résultat de la couverture et le résultat de l'opération couverte qui lui correspond sont inscrits dans le même poste. Le résultat de l'évaluation des instruments de couverture est comptabilisé dans le compte de compensation, pour autant qu'aucune adaptation de valeur ne soit comptabilisée pour l'opération de base. Le solde net du compte de compensation apparaît dans « Autres actifs » ou « Autres passifs ».

Le recours à des options de vente sur le SMI (*Swiss Market Index*) permet de protéger les titres de participation détenus dans les immobilisations financières contre une baisse du cours des actions (risques de marché). En cas de réduction de la valeur de l'opération de base, la valeur est comptabilisée dans les corrections de valeur découlant des conditions du marché, tandis que la valeur de marché plus élevée de l'opération de couverture est portée au crédit en diminution des charges. Conformément au principe de la valeur la plus basse, aucune écriture comptable ayant des effets sur le résultat n'est déclenchée en cas d'augmentation de la valeur de l'opération de base. L'évaluation plus basse de l'opération de couverture est alors comptabilisée dans le compte de compensation. Toute valeur éventuelle de l'option est déduite du prix d'achat au terme de la relation de couverture.

Netting

Il est renoncé à un netting des valeurs de remplacement positives ou négatives, y compris des liquidités afférentes servant de garantie.

Opérations pour le compte de clients

Les valeurs de remplacement des instruments financiers dérivés résultant d'opérations pour le compte de clients sont portées au bilan si le contrat présente jusqu'à son échéance un risque de perte pour la banque.

- Contrats négociés hors Bourse (*over-the-counter* [OTC]) : les valeurs de remplacement des opérations de commissions sont inscrites au bilan.
- Contrats négociés en Bourse : les valeurs de remplacement ne sont pas inscrites au bilan si la marge de couverture est suffisante. En l'absence d'appel de marge journalier ou si la perte quotidienne accumulée (*variation margin*) n'est pas entièrement couverte par la marge initiale exigée (*initial margin*), seule la part non couverte est inscrite au bilan.

Autres instruments financiers avec évaluation à la juste valeur et engagements résultant de tels instruments

La BCBE n'utilise pas l'option de la juste valeur prévue à l'art. 15 OEPC-FINMA.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières comprennent des titres de créance, des titres de participation, des stocks de métaux précieux sous forme physique, des cryptomonnaies, ainsi que les immeubles et les marchandises repris dans le cadre des opérations pour le compte de clients et qui ne sont détenus ni pour être négociés, ni pour être placés durablement.

Titres de créance à revenu fixe

Lors de leur acquisition, les titres de créance à revenu fixe sont séparés en deux catégories et évalués comme suit :

- Titres destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués conformément au principe de la valeur d'acquisition compte tenu de la délimitation de l'agio et du disagio sur la durée (*accrual method*). Les gains de cours provenant d'une éventuelle réalisation anticipée sont régularisés et répartis proportionnellement sur la durée résiduelle.
- Titres non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance : ils sont évalués conformément au principe de la valeur la plus basse.

Des corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont apportées aux titres de créance à revenu fixe pour lesquels la banque a fixé une catégorie d'investissement (*investment grade*). Elles sont fondées sur les limites autorisées annuellement. La méthode de calcul tient compte de la probabilité de défaillance selon Standard & Poor's pour une période de dix ans. Les corrections de valeur pour risques inhérents de défaillance sont retranchées des postes de l'actif à hauteur de la part utilisée. Les parts non utilisées au jour de référence apparaissent dans les « Provisions pour risques de défaillance ». Des corrections de valeur individuelles sont constituées sur les placements à revenu fixe hors catégorie d'investissement et sur les placements de sociétés sans rating officiel (titres de banques régionales compris). Elles sont retranchées directement des postes de l'actif. Les modifications de valeur relatives aux risques de défaillance sont comptabilisées dans les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Titres de participation

Les titres de participation sont évalués conformément au principe de la valeur la plus basse.

Stocks de métaux précieux

Les stocks physiques de métaux précieux compris dans les immobilisations financières, destinés à couvrir les engagements des comptes en métaux précieux, sont évalués et portés au bilan à la valeur du marché (*fair value*), pour autant que les métaux précieux aient été négociés sur un marché efficace et liquide. Les autres stocks de métaux précieux sont évalués conformément au principe de la valeur la plus basse.

Immeubles

Les immeubles repris dans le cadre d'opérations de crédit et destinés à la vente sont portés au bilan dans les « Immobilisations financières » et évalués conformément au principe de la valeur la plus basse, c'est-à-dire selon le montant le moins élevé résultant de la comparaison entre coût d'achat et valeur de liquidation. Lors de la reprise d'immeubles dans le cadre d'opérations de crédit, un amortissement préliminaire est nécessaire ; il vient grever les « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Cryptomonnaies

En règle générale, les cryptomonnaies sont évaluées conformément au principe de la valeur la plus basse. Les cryptomonnaies que la banque doit détenir pour permettre au client de négocier des actifs numériques figurent au bilan à la valeur d'un franc.

Adaptations de valeur

Les adaptations de valeur sont enregistrées globalement dans les « Autres charges ordinaires » ou les « Autres produits ordinaires ».

Participations

Les participations résultent de la détention par la banque de titres de participation émis par des entreprises, dans le dessein d'un placement permanent, indépendamment de la part aux voix. Les parts à des sociétés revêtant un caractère d'infrastructure pour la banque (en particulier les participations à des entreprises conjointes) figurent également dans les participations.

Les participations sont portées séparément au bilan à la valeur d'acquisition, déduction faite des corrections de valeur économiquement nécessaires. L'évaluation théorique des participations principales selon la méthode de mise en équivalence (*equity method*) est présentée dans le tableau des participations.

La préservation de la valeur des participations est examinée chaque année. En présence de signes de dépréciation, la valeur réalisable est déterminée. Il y a dépréciation lorsque la valeur comptable dépasse la valeur réalisable ; la valeur comptable doit alors être ramenée à la valeur réalisable. Les dépréciations de valeur ont été comptabilisées dans la position « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ».

Les gains et les pertes réalisés sur la vente de participations sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires » et sous « Charges extraordinaires », respectivement.

Immobilisations corporelles

Immeubles à usage propre et autres immeubles

Les immeubles à l'usage de la banque et les autres immeubles, portés au bilan dans les « Immobilisations corporelles », sont évalués séparément et comptabilisés jusqu'à concurrence de la valeur d'acquisition ou à la valeur de rendement plus basse. Les valeurs de rendement sont vérifiées périodiquement. Un fonds de renouvellement pour maintenir la valeur est alimenté chaque année à raison de 2,5 % à 3,5 % de la valeur de rendement. Les taux sont fixés pour chaque immeuble et varient en fonction de la durée d'utilisation de l'objet, soit entre 28 et 40 ans. Le fonds de renouvellement est porté au bilan dans les « Autres passifs ». Les investissements destinés au maintien de la valeur sont effectués à la charge du fonds de renouvellement. Les investissements générateurs de plus-value sont portés à l'actif.

Logiciels développés à l'interne ou achetés et autres immobilisations corporelles

Les logiciels développés à l'interne ne sont pas portés à l'actif.

Les logiciels achetés et leurs coûts d'intégration sont portés à l'actif et amortis durant l'exercice. Les « Autres immobilisations corporelles » englobent les installations informatiques, le mobilier, les véhicules et les machines. Elles sont portées à l'actif à leur coût

d'acquisition et amorties sur une durée d'utilisation estimée à cinq ans au maximum. La durée d'amortissement effective est définie lors du lancement de chaque projet. L'amortissement ordinaire est linéaire pour la durée d'utilisation fixée.

Préservation de la valeur

La préservation de la valeur des immobilisations corporelles est vérifiée chaque année. Si un changement de la durée d'utilisation ou une moins-value sont constatés, soit la valeur comptable résiduelle est amortie comme prévu sur la nouvelle durée d'utilisation, soit il est procédé à un amortissement hors plan.

Si une dépréciation de valeur saisie lors d'une période comptable précédente est abandonnée en tout ou en partie, il y a lieu de procéder à une réappréciation dans les « Produits extraordinaires » du compte de résultat.

Les bénéfices réalisés sur la vente d'immobilisations corporelles sont comptabilisés sous « Produits extraordinaires », les pertes réalisées sous « Charges extraordinaires ».

Valeurs immatérielles

Les valeurs immatérielles acquises sont portées au bilan si elles procurent sur plusieurs années à la banque des avantages économiques mesurables. Les valeurs immatérielles créées en propre ne sont pas portées au bilan.

Les valeurs immatérielles sont portées au bilan conformément au principe des coûts d'acquisition et évaluées séparément.

La durée d'utilisation des valeurs immatérielles est estimée avec prudence et leur amortissement est effectué selon un plan linéaire et comptabilisé sous « Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations corporelles et valeurs immatérielles ». La durée d'utilisation usuelle ne doit pas dépasser cinq ans ; dans des cas justifiés, ce délai peut être porté à dix ans au maximum.

Comptes de régularisation actifs et passifs

En principe, l'ensemble des produits et des charges sont régularisés sur la période au cours de laquelle ils sont encourus. Ce sont notamment les charges et les produits d'intérêts, les charges de personnel, les autres charges d'exploitation et les impôts directs courants exigibles.

Autres actifs et passifs

Ils regroupent en particulier les comptes de compensation, les comptes de passage et les comptes d'impôts (impôts indirects). Les adaptations de valeur positives ou négatives d'instruments financiers dérivés, sans incidence sur le compte de résultat, sont comptabilisées dans le compte de compensation.

Provisions

Ce poste comprend les provisions pour risques de défaillance (provisions pour risques de défaillance découlant de créances compromises ou non compromises sur les limites non utilisées au jour de référence, provisions pour risques de défaillance découlant d'opérations hors bilan) et les provisions pour les risques liés à d'autres activités (en particulier les risques de traitement et les risques de liquidité sur les portefeuilles de titres ou de devises destinés au négoce ou sur les instruments financiers dérivés). Les autres provisions concernent les provisions pour les risques non assurés ou non assurables et d'autres provisions nécessaires à

l'exploitation en faveur d'engagements probables découlant d'événements passés dont le montant et/ou l'échéance sont incertains, mais qui peuvent être estimés de façon fiable.

Réserves pour risques bancaires généraux

Il s'agit de réserves constituées à titre préventif pour se prémunir contre les risques de détérioration de la marche des affaires de la banque.

La constitution et la dissolution de réserves pour risques bancaires généraux sont portées au compte de résultat sous « Variation des réserves pour risques bancaires généraux ».

Les réserves pour risques bancaires généraux sont fiscalisées.

Propres titres de créance et de participation

Les propres emprunts et les propres obligations de caisse sont comptabilisés au passif dans le poste correspondant.

Les propres titres de participation sont déduits du capital propre à leur coût d'acquisition dans le poste « Propres titres de participation ». Les paiements de dividende sur les propres titres de participation et les bénéfices ou les pertes éventuels, réalisés lors de la vente de propres actions, sont inscrits dans les « Réserves légales issues des bénéfices ».

Les frais de transactions sur capitaux propres sont inscrits au « Compte de résultat ».

Institutions de prévoyance

Les institutions de prévoyance de la BCBE arrêtent ce qui suit :

- les cotisations de l'employeur sont définies ;
- le principe des cotisations fixes ne sera pas enfreint pour l'entreprise si les institutions de prévoyance ne devaient pas disposer de suffisamment de valeurs patrimoniales ;
- les situations de placement ou d'assurance particulières auprès des institutions de prévoyance n'entraînent ni plus ni moins de coûts pour la BCBE ;
- les excédents des institutions de prévoyance sont en règle générale utilisés en faveur des bénéficiaires.

Toutes les cotisations ordinaires de l'employeur qui découlent du plan de prévoyance sont contenues dans les « Charges du personnel » pour la période concernée. Les institutions de prévoyance font chaque année l'objet d'un examen, conformément à l'art. 29 OEPC-FINMA, afin de déterminer si elles présentent soit un avantage économique, soit des engagements économiques dans la perspective de la BCBE. Cette évaluation repose sur les contrats, sur les comptes annuels des institutions de prévoyance et sur d'autres calculs indispensables pour mettre en lumière la situation financière et la couverture, insuffisante ou excessive, des institutions de prévoyance (conformément à la présentation de comptes Swiss GAAP RPC 26). La BCBE n'a pas l'intention de tirer profit de l'avantage économique éventuel résultant d'une couverture excessive pour réduire les cotisations de l'employeur. Il n'en résulte donc pour elle aucun avantage économique à inscrire à l'actif, alors que des provisions sont constituées pour les engagements économiques. De plus amples informations sont fournies dans le tableau 13 « Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance ».

Plans de participation des collaborateurs

Les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction générale ont la possibilité de participer aux revenus de la banque en souscrivant des actions nominatives de la BCBE à un prix fixé d'avance. La date du 31 décembre de l'exercice écoulé fait foi pour déterminer le droit de souscription. Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans.

La différence entre le prix de souscription et la valeur de marché (= cours de clôture à la Bourse le premier jour du délai de souscription) est débitée des « Charges de personnel ».

Les collaborateurs de la BCBE qui justifient d'un contrat de travail fixe et non résilié sont susceptibles de participer au résultat. Sont exclus les membres du Conseil d'administration, ceux de la Direction générale et les collaborateurs de la révision interne. La participation au résultat prend la forme d'un montant en espèces et/ou d'actions nominatives bloquées. Les conditions de souscription et la forme de la participation au résultat sont précisées dans le « Règlement sur les rémunérations ».

La valeur de marché (= cours de clôture à la Bourse le premier jour du délai de souscription) des actions attribuées est débitée des « Charges de personnel ».

Les actions détenues en propre sont comptabilisées au prix de revient moyen (cours de valorisation) et gérées dans les dépôts Treasury, négoce ou participation des collaborateurs. Les actions détenues en propre ne sont pas subdivisées à des fins précises. La différence entre le cours de valorisation et la valeur de marché est débitée ou créditée des « Réserves légales issues du bénéfice » conformément à l'art. 47, al. 2, OEPC-FINMA.

Impôts

Impôts courants

Les impôts courants sont des impôts réguliers, en règle générale des impôts annuels sur le bénéfice. Les impôts uniques ou liés à des transactions n'en font pas partie. Les impôts courants sur le résultat de la période sont calculés en conformité avec les dispositions fiscales locales d'évaluation des bénéficiaires et sont saisis comme charges de la période comptable durant laquelle les bénéfices ont été réalisés.

Les impôts directs dus sur le bénéfice courant sont comptabilisés dans les « Comptes de régularisation passifs ».

Impôts latents

Les écarts d'évaluation entre les valeurs fiscalement déterminantes et la comptabilité financière sont calculés systématiquement. Il est ainsi possible de déterminer les impôts latents. Les engagements fiscaux latents sont comptabilisés sous « Provisions ». Les avoirs fiscaux latents ne sont activés que s'il est fortement probable qu'ils puissent être réalisés à court ou à moyen termes. La variation des « Provisions pour impôts latents » est comptabilisée sous « Impôts ».

Engagements conditionnels, engagements irrévocables, engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires

La présentation des postes hors bilan s'effectue à la valeur nominale. Des provisions sont constituées pour les risques prévisibles (cf. « Provisions »).

Modification des principes comptables et d'évaluation

Aucune modification importante des principes comptables et d'évaluation n'a été relevée par rapport à l'an dernier.

Saisie des opérations

Toutes les opérations sont saisies le jour de la clôture dans les livres de la société et sont prises en compte à partir de cette date pour déterminer le résultat de la période considérée. Les opérations bouclées figurent dans les opérations hors bilan jusqu'à la date du règlement ; au-delà de cette date, elles sont portées au bilan.

Intérêts en souffrance

Les intérêts exigibles depuis plus de 90 jours sont dits en souffrance. Les intérêts / commissions en souffrance et ceux dont le recouvrement est compromis ne sont plus encaissés, mais passés dans les corrections de valeur. Sont réputés intérêts compromis :

- les avances à terme fixe, les prêts, les hypothèques : intérêts en souffrance (intérêts courus compris) des positions sur lesquelles les intérêts sont exigibles depuis plus de 90 jours ;
- les comptes courants : intérêts non payés sur les positions compromises dont la limite de compte courant est dépassée depuis plus de 90 jours.

Il est renoncé aux intérêts sur les prêts quand le recouvrement est peu probable, si bien qu'une régularisation n'est plus jugée judicieuse.

Les intérêts en souffrance ne font pas l'objet d'une contre-passation rétroactive.

Les créances résultant des intérêts dus jusqu'à l'échéance du délai de 90 jours (intérêts en souffrance non payés et intérêts courus) sont amorties dans « Variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et pertes liées aux opérations d'intérêts ».

Conversion des monnaies étrangères

Les postes en monnaies étrangères du « Compte de résultat » sont convertis aux cours des devises applicables au moment de la transaction. Les bénéfices et les pertes sont enregistrés dans le « Compte de résultat ».

Les valeurs patrimoniales et les engagements sont évalués au cours des devises valables le jour du bilan. Les avoirs en monnaies sont convertis aux cours des billets en vigueur le jour du bilan. Les bénéfices et les pertes de change qui découlent de la pratique d'appréciation figurent sous « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Les cours des monnaies étrangères figurent dans le tableau ci-après.

Unité/ monnaie	Code monnaie	31.12.2022		31.12.2021	
		Devises	Billets	Devises	Billets
1 euro	EUR	0,9874	0,9599	1,0362	1,0087
1 dollar US	USD	0,9252	0,8852	0,9112	0,8712
1 livre sterling	GBP	1,1129	1,0469	1,2341	1,1681

Refinancement des positions prises dans le cadre de l'activité de négoce

Les coûts de refinancement des opérations de négoce ne grèvent pas le résultat du négoce.

Gestion des risques

L'unité organisationnelle Gestion des risques veille à ce que les risques soient détectés, ciblés, contrôlés et gérés dans le cadre des processus de travail de la BCBE. L'unité Gestion des risques se charge d'agrèger les risques, de les rapporter et de les contrôler. La BCBE recourt pour cela à un système de trois lignes de défense (cf. « Gouvernance d'entreprise > Instruments d'informations et de contrôle vis-à-vis de la Direction générale »). Les explications ci-après prennent en considération les indications qualitatives figurant dans la Circulaire FINMA 2016/1 « Publication - banques ». La BCBE publie les informations quantitatives dans le Rapport sur les comptabilités séparées.

Informations complémentaires sur
[bcb.ch/comptabilites-separees](https://www.bcb.ch/comptabilites-separees)

Compétences

Le Conseil d'administration est responsable de la gestion des risques. Il assume à cet égard la responsabilité relative à la réglementation, à la délégation et à la surveillance de la gestion des risques d'une part, et à la gestion des risques globaux d'autre part. Il définit les conditions régissant la politique des risques, qui sont inscrites dans le concept de référence applicable à l'échelle de la banque. Il fixe les principes de mesure des risques et de leur gestion. Il approuve les tolérances au risque ; il s'assure du respect de ses consignes et de leur mise en œuvre. Pour remplir sa fonction de surveillance, le Conseil d'administration a besoin régulièrement de différents rapports : un rapport trimestriel sur l'évolution financière et les risques, une planification annuelle à moyen terme, un budget, des limites de contrepartie des partenaires et des placements ainsi qu'un rapport sur le contrôle des risques, qui contient une évaluation des risques au niveau de la banque dans son ensemble. Ce dernier est soumis une fois par an au Conseil d'administration et tous les six mois au comité d'audit et des risques ainsi qu'à la Direction générale. Le reporting interne assure une information adaptée à tous les niveaux.

La Direction générale veille à la mise en place d'une structure de gestion des risques et à l'utilisation de systèmes adéquats pour les surveiller. La prise de risque est prioritairement assumée par la Direction générale, mais elle peut être déléguée et confiée à des comités chargés de l'ensemble des risques ou aux unités opérationnelles via les supérieurs hiérarchiques.

La réalisation du contrôle relatif aux risques relève aussi bien de la responsabilité des unités du *front* (unités commerciales, zones d'activité) et des unités centrales de la banque (première ligne de défense) que de celle du domaine de la gestion des risques et de celui de la *compliance* (deuxième ligne de défense). Les contrôles d'exploitation courants sont intégrés directement aux processus de travail ou effectués immédiatement en aval. Leur sélection et leur intensité dépendent des risques. Les déficiences sont communiquées dans le cadre de processus de travail certifiés. Les informations nécessaires au contrôle et à la surveillance internes sont identifiées, regroupées et préparées dans les processus de travail, puis transmises en temps utile aux services compétents. Par ailleurs, l'unité organisationnelle Gestion des risques coordonne l'établissement des rapports sur les risques et procède à des évaluations et à des recommandations à l'échelle de la banque (données agrégées).

Principes fondamentaux de la politique de risque

La BCBE prend des risques ciblés en vue de dégager des revenus. Le cadre est posé par la stratégie, la mission et la politique d'affaires de la banque. Ainsi, elle applique les principes suivants :

- La BCBE poursuit une stratégie d'affaires homogène axée sur le développement durable et un horizon à long terme, avec en conséquence des risques mesurés. Les indications concernant la mise en œuvre tactique figurent dans la planification à moyen terme, mise à jour chaque année.
- Le négoce pour compte propre de titres ou d'instruments dérivés est limité à 30 millions de francs. Le respect de cette règle est assuré par un système de limite fondé sur ce plafond ou conformément à l'approche réglementaire *de minimis* applicable aux actions et aux instruments d'intérêt, en vertu de l'art. 83 de l'ordonnance sur les fonds propres et la répartition des risques des banques et des maisons de titres (OFR).
- Le refinancement du portefeuille de crédit doit être couvert par les fonds de la clientèle et par les prêts des centrales d'émission de lettres de gage. Les risques de taux, engendrés par des changements de délais, sont limités au moyen de positions à taux fixe passives (y compris obligations propres) et d'instruments financiers dérivés.
- Pour minimiser l'exposition nominale aux risques, des normes de financement et un système de limites pluridimensionnel sont prévus. Ils s'appliquent à l'engagement global des contreparties et aux engagements à l'échelle de la banque dans certaines activités, dans certains pays et dans des catégories de produits spécifiques.
- Les excédents de trésorerie sont placés auprès de la Confédération et de la Banque nationale suisse (BNS) principalement, mais aussi dans des obligations de premier ordre, liquides et susceptibles d'être données en pension.
- L'objectif de fonds propres de la BCBE s'élève à 16 % au minimum.

Évaluation et gestion des risques à l'échelle de la banque (cadre d'appétence au risque)

La banque procède à l'évaluation et à la gestion du profil de risque agrégé en se fondant sur son « cadre d'appétence au risque » (*risk appetite framework* [RAF]), qui comprend tous les risques importants et est conçu de manière prévisionnelle. Il établit le profil de risque au sein d'une appétence au risque explicitement ciblée par la banque, ainsi que sa capacité de risque objective.

L'appétence au risque donne le niveau de risque agrégé visé activement par la BCBE afin de remplir ses objectifs commerciaux.

La capacité de risque délimite le risque agrégé maximal que la banque peut prendre sans contrevenir aux exigences réglementaires concernant la dotation en capital et en liquidités, ni porter atteinte à sa crédibilité sur le marché ni compromettre sa solvabilité.

L'intervalle compris entre l'appétence au risque et la capacité de prise de risque correspond à la capacité à assumer les risques.

Quant aux tolérances au risque, elles correspondent aux seuils concrets, tels que fixés par le Conseil d'administration pour chaque type de risque majeur. Ces tolérances transposent la stratégie en objectifs, mesurables à court et à moyen termes, et en limites, toutes catégories principales de risque confondues. Elles sont établies de sorte à ne pas mettre en danger la capacité de risque. En règle générale, elles se situent à l'intérieur de la zone correspondant à la capacité à assumer les risques. C'est à partir de ces tolérances au risque (compétence du

Conseil d'administration) que les budgets de risque (compétence de la Direction générale) sont arrêtés.

Tolérances au risque

Outre l'appétence au risque, le Conseil d'administration détermine le risque global maximum au moyen des tolérances au risque. Elles correspondent à des valeurs limites par catégorie de risque. Elles sont transmises, via les budgets de risque arrêtés par la Direction générale, aux supérieurs hiérarchiques des unités opérationnelles.

Potentiel de minimisation du risque

Les risques sont absorbés via les éléments suivants de la substance qui permet de supporter le risque :

1. Des corrections de valeur individuelles et des corrections de valeur individuelles forfaitaires sont constituées pour les risques de pertes identifiables dans les affaires portées au bilan ou hors bilan.
2. En vue de prévenir les risques, des corrections de valeur ou des provisions pour des créances non compromises et pour lesquelles aucune perte n'est encore survenue ont été constituées. Ces corrections de valeur et ces provisions permettent de couvrir les risques inhérents de défaillance, susceptibles d'occasionner des pertes à l'avenir.
3. Enfin, la BCBE limite les risques stratégiques généraux tels que les risques politiques, les risques de régulation, les risques opérationnels, les risques de marché, les risques de réputation ou les amortissements de survaleur par des réserves pour risques bancaires généraux. La BCBE qualifie les réserves pour risques bancaires généraux de réserves de fluctuation nécessaires à l'exploitation qui sont alimentées ou utilisées en fonction de la survenance des risques. Elles sont utilisées à des fins précises et ne sont donc pas du capital propre à distribuer sous forme de dividende.

Évaluation du risque selon l'art. 961c, al. 2, ch. 2, CO

Les risques de la BCBE sont évalués en milieu d'année dans le cadre de la planification à moyen terme. Cette approche doit permettre de repérer suffisamment tôt et d'apprécier avec précision toute modification des conditions-cadres au sein de l'entreprise. L'examen et l'évaluation des risques à l'échelle de la banque sont résumés dans le rapport sur le contrôle des risques. Ce dernier fait état des risques financiers, des risques opérationnels, des risques stratégiques et des autres risques (« émergents »). Les risques opérationnels sont décelés et jaugés sur la base du modèle uniforme d'évaluation *Enterprise Risk Model* (ERM). L'évaluation du catalogue de risques ERM est un processus en deux étapes : la première étape implique l'ensemble de la hiérarchie de second niveau de la BCBE, la seconde, la Direction générale. Le rapport contient une appréciation du respect de l'appétence au risque et des tolérances au risque des différentes catégories et rend compte des activités de contrôle de la première et de la deuxième ligne de défense. Un atelier est ensuite organisé avec les membres de la Direction générale pour discuter des recommandations émanant du rapport et définir des mesures adéquates pour minimiser les risques.

Catégories de risques

La BCBE distingue les principales catégories de risque suivantes :

les risques financiers (« risques primaires »), dont en font partie :

- les risques de crédit ;
- les risques de marché ;
- les risques de taux ;
- les risques de liquidité ;

les risques opérationnels ;

les risques stratégiques ;

les autres risques (« émergents »).

La BCBE est présente surtout dans les opérations sur différentiels d'intérêts ; s'agissant des risques primaires, elle est donc particulièrement exposée au risque de crédit et au risque de taux.

Risques de crédit

Risques de contrepartie pour les prêts accordés à la clientèle (y compris les opérations hors bilan)

Les risques des opérations de bilan ou hors bilan sont limités au moyen d'un système de limites tridimensionnel (limites de contrepartie, sectorielles, de produit). Les risques de crédit dans les opérations portées au bilan sont par ailleurs surveillés au moyen d'un système d'évaluation interne harmonisé. Tous les engagements à l'égard de la clientèle sont vérifiés périodiquement dans le cadre d'une gestion dynamique des crédits, en fonction de leur risque, puis proposés pour prolongation au centre de compétence responsable. Les processus assurant une gestion dynamique des crédits sont gérés via un système d'assistance pour les coachs financiers en crédit et structurés en fonction du volume et de la contrepartie. Les critères de contrôle de la gestion des crédits sont identiques à ceux du contrôle des crédits pour ce qui est des nouvelles affaires. Certains sous-portefeuilles de crédit ne font pas l'objet d'un contrôle individuel mais d'une surveillance centralisée reposant sur des données de sources internes et externes (contrôle basé sur les événements, ou *event-based monitoring*).

Lors du calcul de la charge supportable pour les immeubles d'habitation, la BCBE applique actuellement un taux d'intérêt de 5 %. L'amortissement de la deuxième hypothèque doit intervenir linéairement sur 15 ans au plus s'agissant des logements en propriété à usage personnel ou sur 10 ans au plus s'agissant d'immeubles de rendement et les objets « acheter pour louer » (*buy-to-let*). Si les conditions applicables au prêt, à la charge supportable et à l'amortissement ne sont plus respectées, les affaires sont qualifiées d'exceptionnelles en vertu de la politique de crédit de la BCBE. Elles doivent alors être mises en évidence, vérifiées et régularisées dans un délai raisonnable. La Direction générale et le Conseil d'administration sont informés périodiquement de l'évolution des affaires exceptionnelles.

Pour ce qui est des crédits commerciaux, la banque applique le modèle du potentiel de financement pour apprécier la charge supportable et déterminer les affaires exceptionnelles.

Les dérivés de crédit sont utilisés au cas par cas. La BCBE ne détient actuellement aucun dérivé de crédit.

Les affaires de la BCBE sont organisées de telle manière que la majorité des opérations de crédit puissent être autorisées directement pendant la vente (compétence décisionnelle rapide et proche du client). Le suivi et le traitement des affaires de la Clientèle privée et des PME sont assurés en grande partie par les collaborateurs des sites. Le suivi des opérations consortiales, des secteurs spéciaux, des opérations avec l'étranger, des opérations bancaires et le traitement général des opérations de crédit sont centralisés à Berne.

Les spécialistes de l'Office des crédits épaulent les zones d'activité et les régions. La surveillance des crédits est assurée par un système de reporting séparé, scindé en deux : les ratios de conduite sont portés à la connaissance de l'autorité supérieure ou de la Direction générale et les ratios de contrôle sont communiqués aux sites subordonnés ou aux coaches financiers. Le reporting se fait sur une base mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle ou selon les besoins ; il dépend du volume des risques à surveiller.

Par ailleurs, concernant le portefeuille de crédits de l'ensemble de la banque, des mesures de risque additionnelles agrégées sont déployées, comme des simulations testant la résistance aux risques de défaillance. Des rapports périodiques sont établis à cet égard. Ils sont intégrés dans le rapport sur le contrôle des risques à l'échelle de la banque et, ainsi, dans le cadre d'appétence au risque.

La BCBE applique, pour calculer les fonds propres légaux, les notes des agences Standard & Poor's et Fedafin pour les catégories de crédit entreprises, corporations de droit public, banques, États.

Risques sectoriels

Il y a risque sectoriel lorsque des conditions politiques ou économiques spécifiques à un secteur influencent la valeur d'un engagement. Est réputée risque sectoriel la partie d'un engagement dont la stabilité de la valeur — indépendamment du risque de crédit — dépend de facteurs de risque économiques et politiques inhérents à un secteur. Ces facteurs de risque influencent en particulier les risques de liquidité, de marché ou de corrélation spécifiques à un secteur. Le risque sectoriel doit être compris comme risque cumulé spécifique, à l'instar du risque-pays. Le Conseil d'administration fixe des limites sectorielles, qu'il examine et approuve chaque année. Similaires aux limites-pays, les limites sectorielles autorisées par le Conseil d'administration peuvent être épuisées par la Direction générale en l'espace d'un an. Dès que la limite sectorielle a été fixée, des risques inhérents sont susceptibles d'engendrer des pertes à l'avenir. Il s'agit de risques de recouvrement qui ne peuvent pas être attribués à un débiteur ou à une créance déterminés.

Risques de contrepartie dans les affaires interbancaires et dans les immobilisations financières

Un système de limites à plusieurs niveaux est utilisé également dans les opérations interbancaires et dans la gestion des risques de contrepartie ou de défaillance des immobilisations financières. Des placements sont effectués pour cela, majoritairement en francs suisses. Il est recouru à des options de vente sur le SMI pour se protéger partiellement contre une baisse du cours des actions.

Les immobilisations financières couvrent les besoins de liquidités à moyen et à long termes. Elles remplissent en grande partie les exigences de couverture permettant de faire face aux resserrements de liquidités auprès de la BNS. Le Conseil d'administration fixe les exigences de qualité des investissements effectués dans les immobilisations financières. De plus, le Conseil d'administration détermine chaque année les limites pour les pays et fixe le plafond pour les investissements à l'étranger. Sur cette base, la Direction générale spécifie des limites pour les différentes catégories d'immobilisations. Le comité de gestion

actif-passif (ALCO : *Asset and Liability Management Committee*) donne des consignes concernant la durée des investissements effectués dans les immobilisations financières. Chaque année, la stratégie de base est vérifiée pour les différentes catégories d'immobilisations et un document contraignant est rédigé, qui définit les lignes directrices pour les immobilisations financières.

Risques-pays

Un système de limites est appliqué afin de minimiser les risques-pays. La répartition des actifs et des passifs entre la Suisse et l'étranger et la répartition des actifs par pays et par groupe de pays sont présentées dans le détail. Les opérations à l'étranger portant sur des crédits commerciaux ne font pas partie du cœur de métier de la BCBE. Le système d'évaluation des risques-pays, mis à disposition par la Banque Cantonale de Zurich (ZKB) dans le cadre de la coopération entre banques cantonales portant sur les affaires avec l'étranger, est utilisé pour l'appréciation des risques-pays.

Risques de marché

Les risques de marché du portefeuille de négoce sont gérés par l'unité organisationnelle Négoce conformément à l'approche *de minimis* de l'art. 83 OFR. La limite *de minimis* est répartie en tant que limite de position brute sur les groupes devises, obligations, actions et dérivés. Le respect des limites fait l'objet d'un rapport journalier. Le Conseil d'administration fixe chaque année ces limites pour l'année suivante. Le reporting déterminant pour le compte rendu financier et la surveillance du respect des limites est effectué par une unité organisationnelle indépendante des opérations de négoce.

Risques de taux

Le risque de taux est généré surtout par la non-congruence des échéances entre actifs et passifs. À la BCBE, les risques de taux principaux dans le portefeuille de la banque résultent des affaires hypothécaires, dans la mesure où les hypothèques à taux fixe sont refinancées par des fonds de la clientèle dont la rémunération n'est pas fixe. L'évaluation et la gestion des risques qui en résultent se font dans le cadre de la gestion actif-passif (*Asset and Liability Management [ALM]*). Le Conseil d'administration précise les objectifs stratégiques de l'ALM. La Direction générale met en place un comité ALM (ALCO) chargé de réaliser les objectifs stratégiques du Conseil d'administration en se fondant sur le règlement ALM. L'ALCO se charge des tâches suivantes :

- évaluation et gestion des risques de variation des taux d'intérêt et de liquidités ainsi que des risques des immobilisations financières à l'échelle de la banque (hors portefeuille de négoce) ;
- respect des tolérances au risque fixées par le Conseil d'administration ;
- évaluation du budget de risque à surveiller et, selon le niveau (système d'alerte), justification ou mise en œuvre de mesures ;
- bilan bancaire à moyen et à long termes sur la base de la stratégie globale de la banque et de l'évaluation du marché (politique en matière de conditions de taux, structure de refinancement et d'investissement) ;
- formulation de consignes stratégiques et tactiques sur la gestion du risque de taux, notamment en ce qui concerne l'élaboration de stratégies de couverture pour limiter l'exposition aux risques de taux dans les opérations de bilan et le respect des tolérances et des budgets ;

- définition de la réplification sur la base des propositions de l'unité organisationnelle ALM / Treasury, évaluées également par l'unité Gestion des risques. En cas d'adaptation, le Conseil d'administration est informé des hypothèses sur les clés de réplification. Si aucune adaptation n'a lieu, le Conseil d'administration est informé tous les trois ans ;
- formulation de consignes stratégiques et tactiques sur la gestion des liquidités ;
- formulation de consignes stratégiques et tactiques sur les immobilisations financières (p. ex. la duration).

L'ALM / Treasury identifie, évalue et surveille les risques de taux, dont elle rend compte en tant que première ligne de défense. Les risques de taux sont gérés par des mesures classiques inhérentes à la structure du bilan (p. ex. refinancement congruent, conditions appliquées) et par des dérivés d'intérêt. L'ALM / Treasury renseigne chaque mois l'ALCO sur l'évolution des indices de risque. Le Conseil d'administration en est informé au travers des rapports trimestriels. Les membres de l'ALCO sont informés des liquidités, de l'évolution du bilan et des taux par le truchement des rapports hebdomadaires.

Le risque de taux est quantifié mensuellement sur la base d'un bilan d'échéance des intérêts établi en calculant la variation de la valeur actuelle des fonds propres et de la duration du taux-clé (*key rate duration*). La planification annuelle à moyen terme tient compte de plusieurs scénarios, raison pour laquelle le bilan prévisionnel portant sur la période de planification à moyen terme fait l'objet de simulations. On recourt à cet effet à différentes combinaisons de stratégies commerciales, de comportements de la clientèle et de scénarios de taux ; des hypothèses sont formulées concernant l'évolution de la courbe des taux, les conditions de taux ainsi que les modèles de volume et d'échéances. Il en résulte une représentation des répercussions de ces scénarios sur la structure du bilan, les cash-flows et les soldes des intérêts. Des calculs prévisionnels sont par ailleurs effectués pour déterminer la valeur actuelle et la modification de celle-ci. Plusieurs scénarios et des simulations de résistance sont pris en considération, outre un scénario de base.

La variation de la valeur actuelle des fonds propres est calculée pour l'ensemble du bilan, en tenant compte des positions fixes, des positions variables et des dérivés de taux. La variation de la valeur actuelle des fonds propres est calculée en comparant les variations de la courbe des taux au niveau des taux du moment. Le comportement du taux contraignant des positions variables est représenté au moyen de portefeuilles de réplification glissants. Un portefeuille de réplification est un portefeuille comportant différentes tranches de taux fixes, établi à partir des clés de réplification estimées pour les produits variables.

La deuxième ligne de défense (gestion des risques) applique des mesures de risque complémentaires, de même que diverses simulations de résistance pour les scénarios de variation des taux. Des rapports périodiques sont établis à ce sujet ; ils sont intégrés au rapport sur le contrôle des risques à l'échelle de la banque et, donc, au cadre d'appétence au risque.

L'ALM / Treasury vérifie chaque année les hypothèses formulées et les scénarios prévisionnels afin de déterminer si les clés de réplification doivent être adaptées. Les calculs sont réeffectués au moins tous les trois ans. L'ALCO fixe les clés de réplification en se fondant sur les propositions de l'ALM / Treasury et sur l'évaluation indépendante de l'unité organisationnelle Gestion des risques. Le Conseil d'administration est informé des adaptations extraordinaires de ces clés (p. ex. rupture structurelle).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité résulte de l'acquisition de l'approvisionnement suffisant en liquidités en temps utile afin de tenir les engagements financiers contractés. La gestion du risque de liquidité garantit à tout moment la solvabilité de la BCBE, pendant les périodes de crise

spécifiques aux banques et/ou au marché lors desquelles les possibilités de financement assurées ou non assurées sont fortement entravées.

Le Conseil d'administration approuve les limites de placement de trésorerie et les levées de fonds sur le marché de capitaux. Il définit la tolérance au risque pour les liquidités et il est informé tous les trois mois de leur respect. La Direction générale détermine un budget de risque et veille à assurer durablement des liquidités suffisantes. L'ALCO formule des consignes stratégiques et tactiques de gestion des liquidités et décide des mesures pour lever éventuellement des fonds sur le marché des capitaux. L'ALM / Treasury est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la surveillance des risques de liquidité, ainsi que de leur reporting.

Le respect du ratio de liquidité prudentiel (*liquidity coverage ratio* [LCR]), les résultats des tests de résistance portant sur les liquidités et d'autres informations sur la situation des liquidités font partie du rapport mensuel adressé à l'ALCO. Le respect du ratio de financement pour les banques (*net stable funding ratio* [NSFR]) fait l'objet d'un contrôle et d'un reporting trimestriels. La mise en œuvre opérationnelle du besoin de liquidités, notamment sa gestion au jour le jour, est du ressort de l'unité organisationnelle chargée de la trésorerie.

La politique commerciale débouche sur un excédent permanent de liquidités, principalement placées sous forme d'avoirs en comptes de virement auprès de la BNS et auprès de la Confédération, ou sous forme de placements dans des corporations de droit public, d'opérations de mise en pension (repo) ou de placements en blanc (conditions restrictives). Ces placements forment le niveau de la trésorerie, un paramètre calculé chaque jour à l'intention de l'ALM / Treasury. D'autres obligations de première qualité, liquides et admises en pension sont gérées dans les immobilisations financières afin de disposer de liquidités supplémentaires.

Des tests de résistance permettent d'évaluer les conséquences d'événements extrêmes sur les liquidités de la BCBE et d'analyser les effets des sorties de fonds. On y vérifie le respect des indicateurs précoces définis comme élément du concept d'urgence. L'ALCO évalue chaque année l'adéquation et la pertinence des scénarios de crise et les soumet à la Direction générale dans le cadre de la planification à moyen terme. Un rapport sur le test de résistance des liquidités est présenté trimestriellement au Conseil d'administration ; il s'arrête notamment sur la tolérance au risque de liquidité.

Le concept d'urgence à plusieurs niveaux régit la répartition des rôles des personnes ou des organes compétents, le processus décisionnel, les mesures ainsi que le flux d'information en cas de liquidités insuffisantes. Le dispositif de surveillance des liquidités repose sur des indicateurs précoces qui signalent l'émergence des risques. Le franchissement d'au moins deux de ces indicateurs active un mécanisme d'urgence (*trigger*) qui prévoit la mise en place de mesures d'anticipation adaptées au degré de gravité. L'indicateur avancé LCR peut déclencher à lui seul le passage au degré de gravité suivant.

Les tests de résistance servent à simuler une alerte consécutive au franchissement des seuils définis et à prendre les mesures appropriées, s'agissant de la gestion des liquidités pour la marche ordinaire des affaires. L'ALCO réévalue chaque année le concept d'urgence et le soumet à la Direction générale. Le plan d'urgence relatif au resserrement des liquidités fait partie intégrante de la planification des crises à l'échelle de la banque.

Risques opérationnels

Les risques opérationnels désignent les risques de pertes encourus en raison de l'inadaptation ou de la défaillance de procédures internes, du personnel ou des systèmes, ou en raison d'événements extérieurs.

Les risques opérationnels sont difficilement quantifiables. Dès lors, le pilotage s'effectue surtout par des mesures qualitatives. La gestion des risques opérationnels fait partie des tâches de conduite de l'ensemble des cadres ; elle concerne toutes les fonctions au sein de la banque. L'agrégation et le reporting des risques opérationnels incombent à l'unité organisationnelle Gestion des risques.

La BCBE accorde une grande importance à la qualité, à la fiabilité et à l'efficacité des processus d'affaires et considère la gestion des risques opérationnels comme un facteur de compétitivité s'agissant de la qualité du service, de la réputation de la banque et de l'efficacité de la production.

La BCBE limite les risques opérationnels

- en édictant des directives ;
- en structurant ses processus de travail et en y intégrant des mécanismes de contrôle ;
- en définissant clairement les tâches, les responsabilités et les compétences.

Sur la base du « Règlement relatifs aux risques opérationnels », le Conseil d'administration définit le cadre de gestion et de contrôle des risques opérationnels en tenant compte de la tolérance au risque. La responsabilité de la mise en œuvre incombe à la Direction générale. Lors de la surveillance des risques opérationnels, elle est assistée par l'unité organisationnelle Gestion des risques.

Le risque opérationnel est surveillé, contrôlé et géré en permanence au moyen d'indicateurs de risque. Les enseignements sont consignés dans le rapport Contrôle des risques, établi semestriellement.

Plan de continuité de l'activité et gestion de crise

Afin de garantir les fonctions essentielles de l'entreprise ou de les rétablir rapidement si un évènement devait survenir en son sein ou à l'extérieur, la BCBE mise sur un plan de continuité d'activité (*business continuity management* [BCM]) et sur un plan de gestion de crise globaux. Le plan de continuité d'activité vise à minimiser les conséquences financières, juridiques et de réputation de tels évènements. Il se traduit par des plans d'urgence, tel un plan de lutte contre la pandémie, régulièrement mis à jour et testés. La gestion de crise entre dans le cadre du plan de continuité d'activité.

Risques informatiques

À partir de 2018, la BCBE a collaboré avec son partenaire informatique DXC pour assurer le développement continu de son système bancaire central, IBIS3G, rebaptisé IBIS4D. Ensemble, ils ont posé les jalons et introduit certaines nouveautés.

Désireuse d'entamer une nouvelle phase du projet, la BCBE a créé en septembre 2021 sa propre société informatique. La banque poursuit ainsi sa stratégie consistant, entre autres, à encourager l'innovation et à renforcer les synergies dans le domaine informatique, dans le but d'apporter une valeur ajoutée à ses écosystèmes.

Environ 150 collaborateurs de DXC ont été repris au 1^{er} avril 2022 et 70 collaborateurs de la BCBE ont été transférés au sein de aity AG au 1^{er} juillet 2022. Dans un premier temps, il s'agit d'assurer la sécurité et la stabilité de l'exploitation. Dans un second temps, la part belle sera faite au renforcement de la coopération avec d'autres entreprises.

La BCBE surveille les services informatiques externalisés (y compris ceux de sa filiale aity AG) dans le cadre de son « Règlement sur l'externalisation ». Cette surveillance inclut

notamment l'examen par la société d'audit, comme l'exige la législation bancaire dans ce domaine, par la révision interne, par la Direction générale, par le comité d'audit et des risques et par le Conseil d'administration de la BCBE des rapports établis par les sociétés d'audit mandatées pour les contrôles spéciaux.

Risques stratégiques

Les risques stratégiques désignent les risques découlant de la non-réalisation des objectifs de l'entreprise à la suite d'évolutions inattendues relevant de l'orientation fondamentale et/ou à long terme de la banque. Les objectifs d'entreprise en question sont définis dans le cadre de la stratégie. Afin de suivre la réalisation des objectifs stratégiques, la BCBE définit des indicateurs, qui font l'objet d'un examen périodique à l'occasion du contrôle de la stratégie.

Autres risques (« émergents »)

Les autres risques (« émergents ») désignent les risques potentiels susceptibles à l'avenir d'entraîner de lourdes conséquences et de causer des dommages considérables, pour lesquels il n'existe généralement pas (encore) de méthodes d'évaluation bien établies et qui sont difficilement quantifiables. La BCBE fixe des objectifs pour ces risques dans sa stratégie et dans sa politique d'affaires. En outre, ces risques sont évalués par la deuxième ligne de défense (gestion des risques) au moyen d'un profilage et d'un reporting réguliers dans le cadre du rapport annuel sur le contrôle des risques.

Risques liés à des sujets majeurs de développement durable

Le développement durable a pris une importance considérable au cours des dernières années. La BCBE en a fait très tôt une valeur cardinale de l'entreprise. Elle adhère à ses objectifs et contribue à leur réalisation. Tous les supérieurs hiérarchiques de la banque ont des questions de développement durable à traiter, cela fait partie de leurs tâches de conduite. L'unité organisationnelle Développement durable / Gestion de la qualité cerne les sujets de développement durable qui intéressent la banque et elle les évalue en étroite collaboration avec les unités concernées. Elle se charge en outre d'établir le rapport de la première ligne de défense. Le Rapport de développement durable présente une vue d'ensemble des activités et des indicateurs utilisés par la BCBE pour effectuer les contrôles et mesurer les résultats. La deuxième ligne de défense (gestion des risques) procède à une évaluation indépendante dans son rapport sur le contrôle des risques.

Risques financiers climatiques

La BCBE apprécie ses risques financiers climatiques dans le cadre d'un processus qualitatif validé par des experts. Ce processus est supervisé par des équipes mixtes issues des unités organisationnelles Développement durable / Gestion de la qualité, Gestion des risques, Gestion des crédits et Investment Strategy. Les risques sont évalués et classifiés méthodiquement en risques « physiques » ou « transitoires ». Chaque inducteur de risque (p. ex. des événements climatiques extrêmes ou des prix plus élevés pour les émissions à effet de serre) est ensuite examiné à l'aune des effets possibles qu'il pourrait avoir sur les activités de la BCBE. Au cours de cette étape, le risque inhérent à la combinaison de l'inducteur de risque et de l'activité commerciale est décrit et évalué (qualitativement). Il en résulte un profil de risque pour chaque inducteur de risque et chaque activité commerciale concernés, assorti d'une pertinence élevée, moyenne, faible ou nulle.

La banque développe constamment cette thématique afin de pouvoir utiliser bientôt des critères quantitatifs pour évaluer les risques financiers climatiques et s'en servir pour procéder à des mesures.

Risque de compliance

Par risque de compliance, on entend le risque d'infraction aux dispositions, aux normes ou aux règles de la profession, de même que les sanctions juridiques et réglementaires, les pertes financières ou les dommages de réputation qui en découlent. Conformément à la Circulaire FINMA 2017/1 « Gouvernance d'entreprise - banques », la BCBE assume une fonction de compliance (cf. chapitre « Gouvernance d'entreprise »). Cette dernière est confiée au Service juridique / Compliance en tant qu'entité indépendante et centralisée. L'organisation hiérarchique (responsables de direction et des processus) remplit sa fonction de contrôle dans le cadre des affaires courantes en gérant les risques et plus particulièrement en assurant la surveillance directe, le pilotage et l'établissement de rapports. La compliance fait partie des tâches de conduite de l'ensemble des cadres ; elle est présente dans toutes les fonctions de la BCBE. Elle n'est pas uniquement une unité organisationnelle de la banque.

Le Service juridique / Compliance veille à ce que des responsables de tâches de compliance soient désignés pour les principales dispositions légales ou réglementaires. Il établit semestriellement un rapport ad hoc. La fonction de compliance a un droit illimité d'information, d'accès et de consultation des documents dans le cadre des tâches définies, elle est indépendante des unités d'affaires générant des revenus et elle est soumise directement au responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques.

La fonction de compliance opère au niveau de la deuxième ligne de défense. Les litiges en cours sont traités eux aussi au sein du Service juridique / Compliance.

Publication des informations en vertu des prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III)

La BCBE publie les informations imposées par les prescriptions en matière de fonds propres et de liquidités (Bâle III). Elles sont disponibles dans le rapport sur les comptabilités séparées.

Rapport sur les comptabilités séparées

[bcbe.ch/comptabilites-separees](https://www.bcbe.ch/comptabilites-separees)

Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur

Identification des risques de défaillance

Créances en souffrance

Les créances en souffrance sont évaluées séparément. Par créances en souffrance, on entend des créances assorties d'intérêts et/ou d'amortissements impayés, ou des dépassements de crédit exigibles depuis plus de 90 jours.

Crédits garantis par hypothèque

La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement au moyen d'outils informatiques et selon des règles précises. Il est tenu compte de l'emplacement et des taux de vacance. La valeur vénale de gros projets de construction et de bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec l'aide de spécialistes.

Les retards de paiement dans les intérêts ou les amortissements sont analysés afin d'identifier les crédits hypothécaires particulièrement risqués. Des remboursements partiels ou des garanties supplémentaires sont exigés si nécessaire. Une correction de valeur, établie en fonction de la garantie insuffisante, est constituée après un examen détaillé par les spécialistes des crédits.

Crédits garantis par des titres

Les engagements et la valeur émise en couverture de crédits garantis par des titres sont calculés quotidiennement et vérifiés à intervalles réguliers. Une réduction de la dette ou des garanties supplémentaires sont exigées si la valeur de nantissement des titres tombe en dessous du montant de l'engagement de crédit. Si la couverture insuffisante augmente ou que les conditions du marché sont inhabituelles, les garanties sont réalisées et le crédit est dénoué.

Crédits en blanc

Il s'agit en règle générale de crédits d'exploitation commerciaux ou de dépassements de compte non couverts. S'agissant des crédits commerciaux d'exploitation non couverts, le client doit fournir chaque année ou plus souvent si nécessaire des renseignements qui permettent de se faire une idée de l'évolution de la situation financière de l'entreprise. Ces renseignements peuvent concerner l'évolution du chiffre d'affaires, des ventes ou des produits. Les comptes annuels et parfois les états financiers intermédiaires sont demandés au client. Il est aussi possible que, pour un sous-portefeuille de crédit défini, la vérification se fasse au moyen de données issues de sources internes et externes, par un contrôle basé sur les événements (*event-based monitoring*). Une correction de valeur est passée si l'engagement de crédit est compromis.

Détermination du besoin de corrections de valeur

Des corrections de valeur et des provisions sont constituées afin de prévenir les risques de défaillance afférents aux créances compromises et aux créances non compromises. Les postes du bilan créances sur les banques, créances sur la clientèle, créances hypothécaires et immobilisations financières sont pris en compte dans l'évaluation du besoin de corrections de valeur. En ce qui concerne la constitution de provisions pour les risques de défaillance sur

des opérations hors bilan, les procédures, les systèmes et les méthodes sont ceux utilisés pour la constitution des corrections de valeur et des provisions sur les créances compromises et non compromises.

Corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance afférents aux créances compromises

Les corrections de valeur et les provisions sont déterminées individuellement pour les risques de défaillance afférents aux créances compromises (corrections de valeur individuelles). Elles le sont sur base forfaitaire pour les portefeuilles de crédit homogènes bien définis (corrections de valeur individuelles forfaitaires).

Pour déterminer les corrections de valeur individuelles, la BCBE classe les créances compromises en deux catégories. Pour évaluer les gages immobiliers, elle se fonde, pour les deux catégories, sur la valeur déterminée avec prudence, compte tenu des coûts de liquidation. Les valeurs de rendement déterminantes des immeubles de rapport sont fixées en fonction du bien immobilier.

- Créances avec continuation de la relation de crédit : cette catégorie contient des créances qui sont considérées comme compromises, sans que l'on soit en présence d'indices d'une prochaine liquidation. La continuation de la relation de crédit est supputée.
- Créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation) : cette catégorie contient des créances qui sont considérées comme compromises, pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable. La continuation de la relation de crédit n'est pas supputée.

Ces deux catégories de créances correspondent aux postes nécessitant des corrections de valeur. Les valeurs de couverture des garanties calculées selon les principes susmentionnés doivent être vues, dans les deux catégories, comme des valeurs de liquidation au sens de l'art. 24, al. 4, OEPC-FINMA.

La moins-value résulte de la différence entre la valeur de la créance et le montant probablement récupérable, en considération du risque de contrepartie et du produit net de la vente de sûretés éventuelles. La valeur de créance équivaut soit à la limite de crédit, soit au montant de crédit utilisé plus élevé.

Par ailleurs, les positions à risque connues et identifiées précédemment comme telles sont réévaluées deux fois par an ; la stratégie fait l'objet d'un nouvel examen et une correction de valeur est passée le cas échéant. L'unité organisationnelle Recovery apprécie l'ensemble des corrections de valeur sur les positions de risque.

La BCBE peut, par une analyse sur base forfaitaire, procéder à des corrections de valeur et à des provisions pour des portefeuilles de crédit homogènes comportant un grand nombre de petites créances, en vertu de l'art. 24, al. 3, OEPC-FINMA (corrections de valeur individuelles forfaitaires).

Corrections de valeur et provisions pour risques de défaillance afférents aux créances non compromises

La BCBE est tenue, en tant qu'établissement de catégorie de surveillance 3, de constituer des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance sur créances non compromises. Il s'agit de corrections de valeur et provisions pour pertes non encore encourues sur des prêts qui sont encore sains à la date du bilan. La BCBE constitue les corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance relatifs à des

créances sur les banques, à des créances sur la clientèle, à des créances hypothécaires ou à des immobilisations financières ; elle le fait sur la base d'un portefeuille, afin de pouvoir couvrir les risques-pays et les risques sectoriels, entre autres.

Les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance reposent sur des critères fixés en fonction des limites autorisées par le Conseil d'administration pour chaque secteur et chaque pays. Des taux de risque individuels compris entre 0 % et 10 % sont appliqués selon le secteur. Ces taux sont de 20 % à 50 % pour le financement d'une nouvelle entreprise, le financement d'amorçage ou le financement d'une succession.

Les postes contenant des corrections de valeur et des provisions sur créances compromises ne donnent pas lieu à des corrections de valeur et à des provisions pour risques inhérents de défaillance.

Utilisation de corrections de valeur et de provisions pour les risques inhérents de défaillance

Dans des situations particulières, des corrections de valeur et des provisions pour risques inhérents de défaillance peuvent être utilisées pour constituer des corrections de valeur individuelles sur créances compromises et provisions pour risques de défaillance sur opérations hors bilan, sans qu'il faille reconstituer immédiatement les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance.

En cas de besoin particulièrement accru de corrections de valeur individuelles pour des créances compromises, la banque évalue si elle souhaite utiliser les corrections de valeur et les provisions constituées pour les risques inhérents de défaillance afin de couvrir en tout ou en partie les corrections de valeur individuelles et les provisions nécessaires.

Le besoin de corrections de valeur individuelles et de provisions est considéré comme particulièrement accru lorsqu'il est supérieur à 1 % des fonds propres pris en compte ou à 10 % du poste « Résultat brut des opérations d'intérêts ». La valeur seuil est calculée à la date de clôture sur la base des fonds propres pris en compte lors de la clôture de l'exercice précédent ou sur la base du résultat brut des opérations d'intérêts de l'exercice précédent, la valeur plus basse étant déterminante.

Au cours de l'année sous revue, les corrections de valeur et les provisions constituées pour risques latents et inhérents de défaillance n'ont pas été utilisées pour la couverture de corrections de valeur individuelles ou de provisions.

Sous-couverture de corrections de valeur et de provisions pour risques inhérents de défaillance et reconstitution éventuelle

Si l'utilisation de corrections de valeur et de provisions pour des risques inhérents de défaillance conduit à une sous-couverture, cette dernière est alors résorbée au plus tard à l'issue des cinq exercices suivants.

Les corrections de valeur et les provisions pour risques inhérents de défaillance se montent à 323,5 millions de francs au 31 décembre 2022, en ligne avec l'objectif. Aucune sous-couverture n'est constatée.

Évaluation des garanties

Crédits garantis par hypothèque

En ce qui concerne les crédits sur gage immobilier, toute allocation de crédit donne lieu à une évaluation des garanties. La valeur vénale des immeubles est estimée périodiquement au moyen d'outils informatiques et selon des règles précises. Les méthodes d'évaluation utilisées diffèrent en fonction du type de bien immobilier. Les logements en propriété sont en principe évalués en application de la méthode hédoniste de CIFI ; les immeubles de rendement, les immeubles commerciaux, les immeubles industriels et les bâtiments particuliers en application de la méthode de la valeur de rendement. La valeur vénale des gros projets de construction et des bâtiments particuliers est estimée par le service compétent avec le concours de spécialistes.

Par ailleurs, une valeur de liquidation qui tient compte de la cote de crédit est calculée. Pour accorder un crédit, la banque se fonde sur la valeur la plus basse résultant de l'évaluation interne, du prix d'achat et d'une estimation éventuelle effectuée par des tiers.

Crédits garantis par des titres

Des crédits lombards ou d'autres crédits garantis par des titres sont accordés principalement contre des instruments financiers transférables (p. ex. emprunts, actions), liquides et négociés régulièrement.

La banque applique des décotes sur les valeurs de marché pour se couvrir contre les risques de marché et les risques monétaires liés aux titres négociables et liquides ainsi que pour établir le montant de l'avance. Les décotes des polices d'assurance-vie ou des garanties sont établies en fonction des produits ou du client lui-même.

Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture (*hedge accounting*)

Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers dérivés

Négociés par des professionnels uniquement, les instruments financiers dérivés sont utilisés à des fins de négoce ou de couverture. La BCBE n'exerce aucune activité de teneur de marché. Le négoce porte aussi bien sur des instruments standardisés que sur des instruments OTC, en compte propre ou en compte tiers, en lien principalement avec des taux d'intérêt, des monnaies, des titres de participation, des indices ou, dans une moindre mesure, des matières premières. Des dérivés de crédit ne sont pas négociés.

La BCBE utilise des instruments financiers dérivés dans le cadre de la gestion des risques, notamment pour se couvrir contre des risques de marché (taux d'intérêt, monnaies étrangères, marchés d'actions) et des risques liés aux transactions futures. Des opérations de couverture sont conclues uniquement avec des contreparties externes.

En raison de la compensation quotidienne, des valeurs de remplacement ne sont pas déterminées pour les swaps de taux d'intérêt négociés à l'Eurex.

Comptabilité de couverture

Opérations de base et opérations de couverture

La BCBE a recours à la comptabilité de couverture principalement pour les opérations suivantes :

Opération de base	Moyens de couverture
Risques de variation de taux dans le portefeuille de la banque	Swaps de taux d'intérêt, options de taux d'intérêt
Risques de marché sur positions monétaires	Opérations à terme sur devises
Risques de marché sur positions en actions	Futures sur indices, options sur indices

Constitution de groupes d'instruments financiers

Les positions sensibles aux variations de taux (p. ex. créances hypothécaires) sont regroupées en plusieurs fourchettes de taux ; une macrocouverture leur est appliquée.

Les fonds détenus dans les immobilisations financières à des fins de placement sont considérés dans leur ensemble, et les risques monétaires, les risques de taux et les risques des marchés actions font l'objet d'une macrocouverture.

Relation économique entre opérations de base et opérations de couverture

À la conclusion d'une opération de couverture, la relation économique entre l'instrument financier et l'opération de base concernée est documentée. S'agissant du risque couvert, la valeur de l'opération de base et celle de l'opération de couverture évoluent inversement.

La documentation fait état, entre autres, des objectifs de gestion du risque, de la stratégie de risque relative à la transaction de couverture et de la méthode d'appréciation de l'efficacité de la relation de couverture. La relation économique entre l'opération de base et l'opération de couverture est appréciée régulièrement et de façon prospective dans le cadre d'un test d'efficacité.

Mesure de l'efficacité

L'efficacité de la relation de couverture est mesurée à l'aide de l'opération de base ou de la macrocouverture du portefeuille dans son ensemble ; elle est réexaminée chaque mois. Les opérations dont la relation de couverture n'est plus efficace ou partiellement seulement sont affectées au résultat de négoce pour la partie qui a perdu son efficacité.

Absence d'efficacité

Si les effets de l'opération de couverture dépassent ceux de l'opération de base (absence d'efficacité), soit l'efficacité est recouverte par une restructuration du portefeuille de dérivés, soit la transaction est assimilée à une opération de négoce ; la partie excédentaire du résultat des opérations de couverture est affectée au « Résultat des opérations de négoce et de l'option de la juste valeur ».

Activités externalisées

Outre les services informatiques délégués à aity AG (jusqu'à fin mars 2022, EntServ Schweiz GmbH), la BCBE a confié, entre autres, l'administration de ses titres à Swisscom (Suisse) SA. SPS Switzerland SA s'est vu mandater pour imprimer et envoyer la correspondance bancaire et s'occuper du trafic des paiements. Les externalisations sont définies dans des accords de coopération et dans une convention de service (SLA), à des fins prudentielles. Soumis à ces accords, les collaborateurs des prestataires sont tenus de respecter le secret bancaire, de sorte que la confidentialité est garantie.

Évènements postérieurs à la date de clôture du bilan

Au moment d'établir les comptes annuels, aucun évènement majeur ne s'est produit qui aurait pu exercer une influence significative sur la situation patrimoniale et sur les revenus de l'exercice écoulé.

Informations concernant les positions du bilan

Opérations de financement de titres (actifs et passifs) (tableau 1)

(en milliers de CHF)

	31.12.2022	31.12.2021
Valeur comptable des créances découlant de la mise en gage de liquidités lors de l'emprunt de titres ou lors de la conclusion d'une prise en pension ¹	13 878	46 808
Valeur comptable des engagements découlant des liquidités reçues lors du prêt de titres ou lors de la mise en pension ¹	1 225 000	1 560 000
Valeur des titres détenus pour propre compte, prêtés ou transférés en qualité de sûretés dans le cadre de l'emprunt de titres ainsi que lors d'opérations de mise en pension	1 295 816	1 489 628
- dont ceux pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	1 295 816	1 489 628
La juste valeur des titres reçus en qualité de garantie dans le cadre du prêt de titres ainsi que des titres reçus dans le cadre de l'emprunt de titres et par le biais de prises en pension, pour lesquels le droit de procéder à une aliénation ou une mise en gage subséquente a été octroyé sans restriction	13 939	47 182
- dont titres remis à un tiers en garantie	13 939	47 182
- dont titres aliénés		

¹ Avant la prise en compte d'éventuels contrats de netting

Couvertures des créances, des opérations hors bilan ainsi que des créances compromises (tableau 2)

(en milliers de CHF)

Couvertures des créances, opérations hors bilan et créances compromises		Nature des couvertures			Total
		Couvertures hypothécaires	Autres couvertures	Sans couverture	
Prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)					
Créances sur la clientèle		79 659	344 473	1 379 843	1 803 975
Créances hypothécaires		26 109 677	22 747	30 908	26 163 332
- immeubles d'habitation		22 538 127	15 854	9 856	22 563 837
- immeubles commerciaux		1 889 925	556	5 621	1 896 102
- immeubles artisanaux et industriels		1 236 252	671	5 664	1 242 587
- autres		445 373	5 666	9 767	460 806
Total des prêts (avant compensation avec les corrections de valeur)	année de référence	26 189 336	367 220	1 410 751	27 967 307
	année précédente	24 997 263	389 097	1 148 491	26 534 852
Total des prêts (après compensation avec les corrections de valeur)	année de référence	25 978 451	336 036	1 345 041	27 659 528
	année précédente	24 780 826	354 923	1 082 648	26 218 396
Hors bilan					
Engagements conditionnels		39 234	62 153	130 005	231 391
Engagements irrévocables		375 263	0	342 285	717 548
Engagements de libérer et d'effectuer des versements supplémentaires		0	0	190 952	190 952
Crédits par engagements		0	0	0	0
Total hors bilan	année de référence	414 496	62 153	663 242	1 139 891
	année précédente	443 089	23 080	703 645	1 169 814
Créances compromises					
		Montant brut	Valeur estimée de réalisation des sûretés	Montant net	Corrections de valeur individuelles
Créances avec continuation de la relation de crédit	année de référence	229 780	144 337	85 443	85 443
	année précédente	289 752	186 627	103 125	103 125
Positions de liquidation	année de référence	27 985	11 169	16 817	16 817
	année précédente	17 662	8 809	8 853	8 853

En sus des positions figurant dans le tableau et assorties d'une correction de valeur individuelle, des corrections de valeur forfaitaires de 0,04 million de francs (montant net des dettes : 0,04 million de francs) étaient constituées au 31 décembre 2021 ; elles étaient liées à un portefeuille de crédits homogène à hauteur de 0,04 million de francs. Les positions figurant dans le portefeuille de crédits homogène ont été dissoutes et les corrections de valeur individuelles ont disparu au 31 décembre 2022. Les Méthodes appliquées pour identifier les risques de défaillance et pour déterminer le besoin de corrections de valeur sont les mêmes que celles utilisées lors de l'exercice précédent.

Opérations de négoce et autres instruments financiers évalués à la juste valeur (actifs et passifs) (tableau 3)

(en milliers de CHF)

Actifs	31.12.2022	31.12.2021
Opérations de négoce		
Titres de créances, papiers, opérations du marché monétaire	561	1 160
- dont cotés	531	
Titres de participation	0	0
Métaux précieux et matières premières	6 938	6 488
Autres actifs du négoce		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créances		
Produits structurés		
Autres		
Total des actifs	7 499	7 648
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	531	
Engagements		
Opérations de négoce		
Titres de créances, papiers, opérations du marché monétaire ¹		
- dont cotés		
Titres de participation ¹		
Métaux précieux et matières premières ¹		
Autres passifs du négoce ¹		
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur		
Titres de créances		
Produits structurés		
Autres		
Total des engagements		
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation		

¹ Pour les positions courtes (comptabilisation selon le principe de la date de conclusion)

Instruments financiers dérivés (actifs et passifs) (tableau 4)

(en milliers de CHF)

	Instruments de négoce			Instruments de couverture		
	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats	Valeurs de remplacement positives	Valeurs de remplacement négatives	Volumes des contrats
Instruments de taux						
Contrats à terme y c. FRAs	-	-	-			
Swaps	-	-	-		9 695	1 450 000
Futures						
Options (OTC)						
Options (exchange traded)				-	-	-
Devises / métaux précieux						
Contrats à terme	12 159	12 219	2 201 204			
Swaps combinés d'intérêts et de devises	-	-	-	-	-	-
Futures				-	-	-
Options (OTC)				-	-	-
Options (exchange traded)				-	-	-
Titres de participation / indices						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-
Futures						
Options (OTC)						
Options (exchange traded)	6	6			50	1 250
Dérivés de crédit						
Credit default swaps	-	-	-	-	-	-
Total return swaps	-	-	-	-	-	-
First-to-default swaps	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-
Autres						
Contrats à terme	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-
Futures				-	-	-
Options (OTC)	-	-	-	-	-	-
Options (exchange traded)				-	-	-
Total avant prise en compte des contrats de netting						
Année de référence	12 165	12 225	2 201 204		9 745	1 451 250
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	12 159	12 219			9 695	
Année précédente	17 226	17 700	2 598 390		32 851	904 486
- dont établis au moyen d'un modèle d'évaluation	17 217	17 692			32 750	

- : La BCBE n'exécute pas de telles opérations.

Total après prise en compte des contrats de netting		Valeurs de remplacement positives (cumulées)	Valeurs de remplacement négatives (cumulées)
Année de référence		12 165	21 970
Année précédente		17 226	50 551
Répartition selon les contreparties		Instances centrales de clearing	Banques et maisons de titres
Valeurs de remplacement positives (après prise en compte des contrats de netting)		10 789	1 377
		Autres clients	

Immobilisations financières (tableau 5)

(en milliers de CHF)

	31.12.2022		31.12.2021	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Immobilisations financières				
Titres de créance	2 152 143	2 008 000	1 807 887	1 844 391
- dont destinés à être conservés jusqu'à l'échéance	2 152 143	2 008 000	1 807 887	1 844 391
- dont non destinés à être conservés jusqu'à l'échéance (disponibles à la revente)				
Titres de participation	133 990	201 967	163 601	276 941
- dont participations qualifiées ¹				
Métaux précieux	8 344	8 344	8 225	8 225
Immeubles	270	270		
Cryptomonnaies	0	0	0	0
Total	2 294 747	2 218 581	1 979 714	2 129 558
- dont titres admis en pension selon les prescriptions en matière de liquidités	1 926 084	1 781 472	1 673 502	1 701 035

¹ En cas de détention de 10 % au moins du capital ou des voix

Contreparties selon la notation ²	de AAA à AA-	de A+ à A-	de BBB+ à BBB-	de BB+ à B-	inférieur à B-	sans notation
Valeurs comptables des titres de créance	187 995	70 678				1 893 470 ³

² Notation de Standard & Poor's³ Dont CHF 1814 mio d'obligations de la centrale d'émission de lettres de gage resp. de la banque des lettres de gage

Participations (tableau 6)

(en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Corrections de valeur cumulées et adaptations de valeur (mise en équivalence)	Valeur comptable à la fin de l'année précédente	Année de référence					Valeur comptable à la fin de l'année de référence	Valeur de marché
				Changements d'affectation	Investissements	Désinvestissements	Corrections de valeur	Adaptations de valeur en cas de mise en équivalence/reprises d'amortissements		
Participations										
- avec valeur boursière	21 044	-1 708	19 336			0			19 337	105 873
- sans valeur boursière	96 950	-46 939	50 011		406	-524	-406	524	50 012	
Total des participations	117 994	-48 646	69 348		406	-523	-406	524	69 348	105 873

Impact de l'utilisation théorique de la méthode de la mise en équivalence lorsque la banque détiendrait des participations importantes (taux de participation de 20 % ou plus)

	31.12.2022		31.12.2021	
	Valeur au bilan	Mise en équivalence	Valeur au bilan	Mise en équivalence
Nombre de participations	21 700	21 691	21 700	25 315
Produits des participations	3 599	-26	2 109	1 011

Entreprises dans lesquelles la banque détient une participation permanente significative, directe ou indirecte (tableau 7)

(Quote-part de participation de plus de 10 % et valeur de marché / valeur fiscale > CHF 5 mio)

Raison sociale et siège	Activité	Capital social (en mio de CHF)	Part au capital (en %)	Part aux voix (en %)	Détention directe (en %)	Détention indirecte (en %)
Apparaissent au bilan comme participations :						
Centrale de lettres de gage des banques cantonales suisses SA, Zurich	Institut d'émission de lettres de gage	2 225,0	10,7	10,7	10,7	
Jungfraubahn Holding AG, Interlaken	Chemin de fer de montagne	8,8	14,2	14,2	14,2	
Seniorenresidenz Talgut Ittigen AG, Ittigen	Résidence pour personnes âgées	10,8	66,7	66,7	66,7	
aity AG, Köniz	Prestataire de services TIC	10,0	100,0	100,0	100,0	

Changements marquants par rapport à l'année précédente

La participation dans BioMedInvest AG I, en liquidation, ne figure plus dans les participations significatives, car la valeur de marché / valeur fiscale est inférieure à la valeur seuil.

Immobilisations corporelles (tableau 8)

(en milliers de CHF)

	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable à la fin de l'année	Année de référence						Valeur comptable à la fin de l'année de référence
				Change-ments d'affectation	Investis-sements	Désinvestis-sements	Amortis-sements	Reprises	Transferts dans les fonds de renouvellement	
Immeubles à l'usage propre de la banque	329 475	-145 089	184 386	-367	15 004	-1 055	-224		-16 159	181 586
Autres im-meubles	24 106	-11 698	12 408	367	47	-917	-325		-56	11 524
Logiciels ac-quis séparé-ment ou dé-veloppés à l'interne	132 372	-129 757	2 615		33 765		-31 752			4 628
Autres immo-bilisations corporelles	36 635	-22 691	13 945		16 676	-4 000	-14 348			12 273
Objets en « leasing » financier :										
- dont im-meubles à usage propre de la banque										
- dont autres im-meubles										
- dont autres immobi-lisations corpo-relles										
Total des immobilisa-tions corpo-relles	522 588	-309 234	213 353		65 493	-5 972	-46 648		-16 215	210 011

Engagements : futures tranches de leasing opérationnel : aucune

La banque ne considère pas comme un leasing opérationnel certains contrats de location de locaux commerciaux (sites) dont la durée résiduelle est supérieure à un an.

Autres actifs et autres passifs (tableau 10)

(en milliers de CHF)

	31.12.2022		31.12.2021	
	Autres actifs	Autres passifs	Autres actifs	Autres passifs
Compte de compensation		13 585	20 848	
Impôts latents actifs sur le revenu				
Montant à l'actif en raison de l'existence de réserves de cotisations d'employeur				
Montant à l'actif en raison d'autres actifs relatifs aux institutions de prévoyance				
Impôts indirects ¹	846 070	3 659	1 607 611	2 461
Fonds de soutien BCBE		1 019		1 234
Autres	10 977	29 504	7 640	24 701
Total	857 048	47 768	1 636 099	28 396

¹ Ce montant comprend avant tout les créances d'impôt anticipé.**Actifs mis en gage ou cédés en garantie de propres engagements et actifs faisant l'objet d'une réserve de propriété** (tableau 11)

(en milliers de CHF)

	31.12.2022		31.12.2021	
	Valeur comptables	Engagements effectifs	Valeur comptables	Engagements effectifs
Actifs nantis/ cédés				
Créances sur les banques	20 300	12 350	50 998	41 630
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts des centrales d'émission de lettres de gage	9 720 141	6 814 000	10 237 567	6 327 000
Créances hypothécaires mises en gage ou cédées en garantie de prêts de refinancement	368 842	363 000	386 481	378 000
Créances sur la clientèle mises en gage ou cédées en garantie de la facilité de refinancement BNS-COVID-19 (FRC)			184 678	181 000
Titres pour les facilités de financement intrajournalier / des goulots d'étranglement de la BNS (non utilisé)	13 474		11 135	
Titres / fonds en espèce en couverture d'appels de marges des bourses à options et garanties pour établissements créés en commun par les banques	260 209	57 149	144 078	20 086
Total des actifs nantis/ cédés	10 382 966	7 246 498	11 014 937	6 947 716
Actifs sous réserve de propriété				
Actifs sous réserve de propriété				

Les titres servant de couverture pour lesquels le droit à la revente ou au nantissement a été accordé dans le cadre des opérations de financement de titres sont présentés dans le tableau 1.

Engagements envers les propres institutions de prévoyance professionnelle et instruments de capitaux propres de la banque détenus par ces institutions (tableau 12)

(en milliers de CHF)

Genre d'engagement	31.12.2022	31.12.2021
	Valeur nominale	Valeur nominale
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	91 791	34 177
Emprunts obligataires	5 000	5 000
Obligations de caisse		
	Valeur du marché	Valeur du marché
Valeurs de remplacement négatives		
	Nombre	Nombre
Actions nominatives de la Banque Cantonale Bernoise SA	96 000	96 000

Indications relatives à la situation économique des propres institutions de prévoyance (tableau 13)

a) Réserves de cotisations de l'employeur (RCE)

La BCBE n'a pas de réserves de cotisations d'employeur dans des institutions de prévoyance patronales ou toute autre institution.

b) Avantage / engagement économique et des charges de prévoyance

(en milliers de CHF)

Excédent/ insuffisance de couverture à la fin de l'année de référence	Part économique de la banque/ du groupe financier		Modification de la part économique par rapport à l'année précédente (avantage/ engagement économique	Cotisations payées pour l'année de référence	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2022	31.12.2021			2022	2021
Fonds patronaux / institutions de prévoyance patronales						
Plans de prévoyance sans excé- dent ni insuffisance ¹				12 730	12 730	
Plans de prévoyance avec excé- dent						12 099
Plans de prévoyance avec insuf- fissance						
Institutions de prévoyance sans actifs propres				73	73	73

¹ Le taux de couverture totalise 113,0 % ; les réserves de fluctuation de valeur étaient inférieures à la valeur cible fixée. En 2021, les réserves de fluctuation de valeur avaient atteint la valeur cible.

c) Institutions de prévoyance

Caisse de pension de la BCBE	1.1.2023	1.1.2022
Nombre de collaborateurs assurés	1 459	1 313
Nombre de retraités assurés	820	831
	31.12.2022	31.12.2021
Patrimoine total de la Caisse de pension (en mio de CHF)	1 051,4	1 034,0
Taux de couverture (en %)	113,0	121,5
Réserves de fluctuation (en % du patrimoine total)	11,1	13,8
Fonds libres (en % du patrimoine total)		3,7
Taux d'intérêt technique pour calculer les capitaux de couverture des rentes (en %)	1,5	1,5

Emprunts obligataires et emprunts à conversion obligatoire en cours

(tableau 15)

Taux (en %)	Genre d'emprunt	Année d'émission	Échéances	Première date possible de résiliation anticipée	Montant
0,750	Emprunt obligataire	2015	14.7.2025	non dénonçable	200 000
0,400	Emprunt obligataire	2018	3.5.2027	non dénonçable	150 000
0,400	Emprunt obligataire (levée de fonds)	2019	3.5.2027	non dénonçable	70 000
0,100	Emprunt obligataire	2019	30.9.2039	non dénonçable	100 000
0,300	Emprunt obligataire	2020	29.5.2030	non dénonçable	125 000
0,850	Emprunts subordonnés avec clause PONV ¹	2022	21.1.2032	21.1.2030	200 000

¹ Clause PONV = point of no viability / risque d'insolvabilité

	d'ici une année	> 1 - ≤ 2 ans	> 2 - ≤ 3 ans	> 3 - ≤ 4 ans	> 4 - ≤ 5 ans	> 5 ans	Total
Aperçu des échéances des emprunts obligataires en cours :			200 000		220 000	425 000	845 000

	Taux d'intérêt moyen pondéré (en %)	Échéances	Montant
Centrale d'émission de lettres de gage	0,46	2023-2043	6 814 000

Corrections de valeur, provisions et réserves pour risques bancaires généraux (tableau 16)

(en milliers de CHF)

	État à la fin de l'année précédente	Utilisations conformes au but	Reclassification	Différences de change	Intérêts en souffrance, recouvrements	Nouvelles constitutions à la charge du compte de résultat	Dissolutions par le compte de résultat	État à la fin de l'année de référence
Provisions pour impôts latents								
Provisions pour engagements de prévoyance								
Provisions pour risques de défaillance ¹	175 633		-4 784					170 850
- dont provisions pour engagement possible (au sens de l'art. 28, al. 1 OEPC-FINMA)	32 893		-12 404					20 490
- dont provisions pour risques inhérents de défaillance	142 740		7 620					150 360
Provisions pour autres risques d'exploitation	62 600							62 600
Provisions de restructurations								
Autres provisions	24 677	-2 752			155	1 270	-6 891	16 459
Total des provisions	262 910	-2 752	-4 784		155	1 270	-6 891	249 909
Réserves pour risques bancaires généraux²	541 966					32 063	-50 879	523 150
Corrections de valeur pour risques de défaillance et risques-pays	352 653	-1 242	4 784		927	29 465	-40 494	346 093
- dont corrections de valeur pour risques de défaillance des créances compromises	122 793	-1 242	12 404		927	18 765	-38 894	114 753
- dont corrections de valeur pour les risques inhérents	229 860		-7 620			10 700	-1 600	231 340

¹ Comprend des provisions pour des limites de crédit non épuisées, des provisions pour risques de défaillance inhérents de limites sectorielles non épuisées et des provisions pour des opérations hors bilan.

² Imposition fiscale intégrale

Capital social (tableau 17)

(en milliers de CHF)

Capital social	31.12.2022			31.12.2021		
	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende	Valeur nominale totale	Nombre de titres	Capital donnant droit au dividende
Capital-actions	186 400	9 320 000	186 400	186 400	9 320 000	186 400
- dont libéré	186 400	9 320 000	186 000	186 400	9 320 000	186 400
Capital autorisé						
- dont augmentations de capital effectuées						
Capital conditionnel	5 000	250 000		5 000	250 000	
- dont augmentations de capital effectuées						

Des détails relatifs aux droits et aux restrictions inhérents au capital social sont précisés au chapitre [Gouvernance d'entreprise > Structure du capital](#).

Droits de participations accordés ou options sur de tels droits accordés à tous les membres des organes de direction et d'administration ainsi qu'aux collaborateurs, et éventuels plans de participation des collaborateurs (tableau 18)

(en milliers de CHF)

	31.12.2022				31.12.2021			
	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre d'options	Valeur d'options	Nombre de droits de participation accordés	Valeur des droits de participation accordés	Nombre d'options	Valeur d'options
Membres du Conseil d'administration	2 800	237			2 650	238		
Membres des organes de direction	2 550	216			2 550	229		
Collaborateurs	22 320	3 711			50 128	4 502		
Total	27 670	4 163			55 328	4 970		

Indications concernant d'éventuels plans de participation des collaborateurs

Les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction générale ont la possibilité de souscrire des actions nominatives BCBE (cf. [Rapport de rémunération > Système de rémunération](#)).

Les collaborateurs ont la possibilité de participer au résultat de la banque. La participation au résultat est une prestation financière discrétionnaire de la BCBE. Seuls y ont droit les collaborateurs qui justifient d'un contrat de travail à durée indéterminée et non résilié au moment de versement. Les membres du Conseil d'administration, ceux de la Direction générale ainsi que les collaborateurs de la révision interne sont exclus du plan de participation. La participation au résultat est versée en espèces et/ou sous forme d'actions nominatives bloquées. Chaque année, les collaborateurs peuvent choisir entre les options suivantes pendant un délai de souscription défini : l'intégralité en espèces, l'intégralité en actions nominatives BCBE ou la moitié en espèces et l'autre en actions BCBE nominatives. Au niveau de fonction « F », la part d'actions nominatives BCBE, versées à titre de participation au résultat, est de 50 % au minimum et de 100 % au niveau « G ». Les conditions et la nature de la participation au résultat sont précisées dans le Règlement sur les rémunérations. Le niveau de fonction occupé au 31 décembre de l'exercice écoulé sert de référence pour déterminer l'étendue du droit de participation au résultat. Le droit de participation des collaborateurs travaillant à temps partiel est proportionnel à leur taux d'activité contractuel (date de référence : 31 décembre de l'exercice écoulé). Les collaborateurs entrés en fonction ou partis à la retraite pendant l'exercice écoulé reçoivent une participation au résultat au *pro rata temporis*. Le niveau de fonction détermine l'étendue du droit de souscription. Le niveau de fonction au 31 décembre de l'exercice écoulé fait foi à cet égard.

Le droit de souscription peut être exercé, en tout ou en partie, pendant le délai de souscription au premier semestre de l'année suivant l'exercice écoulé ; il n'est pas cessible. Le droit expire s'il n'est pas exercé pendant la période de souscription.

Les actions nominatives restent bloquées pendant cinq ans. Aucun autre droit découlant de la possession des actions nominatives n'est restreint durant le délai de blocage précité.

Créances et engagements envers les parties liées (tableau 19)

(en milliers de CHF)

	31.12.2022		31.12.2021	
	Créances	Engagements	Créances	Engagements
Participants qualifiés ¹	4 845	1 558	82 644	309
Sociétés du groupe ²		12 024		11 214
Sociétés liées ³	74 082	64 472	99 558	40 754
Affaires d'organes ⁴	5 700	4 973	5 130	5 120
Autres parties liées				

¹ Créances et engagement envers le Canton de Berne² Par sociétés du groupe, on entend toutes les sociétés, juridiquement indépendantes, qui sont rattachées, directement ou indirectement, à la banque en tant que société mère du groupe.³ Par sociétés liées, on entend les établissements de droit public du Canton de Berne ou les entreprises d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée.⁴ Par opérations avec les organes de la banque, on entend les créances et engagements envers les membres du Conseil d'administration, les membres de la Direction générale, les membres de l'organe de révision selon le droit de la société anonyme ainsi que toutes les sociétés contrôlées par ces personnes.

Opérations hors bilan	31.12.2022	31.12.2021
Sociétés liées	5 008	6 118
Affaires d'organes	50	50

Conditions

La Direction générale obtient (au même titre que les collaborateurs et les retraités) des conditions préférentielles appliquées à la branche. Pour toutes les autres personnes proches, les transactions sont effectuées aux conditions prévues également pour les tiers. Les transactions comprennent par exemple l'octroi de crédits, la rémunération des dépôts, les frais liés à la gestion de compte et au trafic des paiements ainsi que les opérations sur titres.

Indication des participants significatifs (tableau 20)

(en milliers de CHF)

		31.12.2022		31.12.2021	
		Nominal	Part en %	Nominal	Part en %
Participants significatifs et groupes de participants liés par des conventions de vote					
Avec droit de vote	Canton de Berne	96 000	51,5	96 000	51,5
Sans droit de vote	Aucun				

Propres parts du capital et composition du capital propre (tableau 21)

(en milliers de CHF)

	31.12.2022	31.12.2021
Réserves pour risques bancaires généraux	523 150	541 966
Capital social	186 400	186 400
Réserve légale issue du capital	54 734	54 734
- dont réserve issue d'apports en capital exonérés fiscalement		
Réserve légale issue du bénéfice	174 842	174 083
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 680 073	1 611 073
Propres parts du capital	-13 215	-18 087
Bénéfice reporté	683	491
Bénéfice	159 616	154 936
Total capital propre avant emploi du bénéfice	2 766 283	2 705 597
Proposition de l'emploi du bénéfice	-89 472	-85 744
Total capital propre après emploi du bénéfice	2 676 811	2 619 853

Dans la mesure où elles ne dépassent pas la moitié du capital-actions et en vertu de l'art. 671 CO, la réserve légale issue du capital et la réserve légale issue du bénéfice ne doivent être utilisées que pour couvrir les pertes ou pour mettre en œuvre des mesures permettant à l'entreprise de subsister en période difficile, de combattre le chômage et d'en atténuer les conséquences. Il n'y a pas de restrictions en matière de distribution des dividendes. Par conséquent, 93,2 millions de francs de la réserve légale issue du capital et de la réserve légale issue du bénéfice sur un total de 229,6 millions de francs suisses demeurent réservés.

	2022		2021	
	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF	Nombre	Prix de transactions moyen en CHF
Propres actions en portefeuille				
Propres actions au 1 ^{er} janvier	83 254		79 703	
+ achats	42 069	217,06	75 227	211,44
- ventes	-66 127	212,56	-71 676	221,04
dont en relation avec des bonifications sur actions nominatives émises par la BCBE	-51 005	211,54	-50 375	223,38
= État au 31 décembre	59 196		83 254	

Aucune subdivision du propre portefeuille n'est utilisée à des fins déterminées. Il peut en particulier être utilisé pour le programme de participation des collaborateurs. Les bénéfices et les pertes sur les achats et les ventes d'actions nominatives de la BCBE figurent dans le tableau « État des capitaux propres ».

	31.12.2022	31.12.2021
Actions dans le portefeuille de la Caisse de pension de la BCBE		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	96 000	96 000
Actions dans le portefeuille de sociétés liées		
Actions nominatives BCBE au 31 décembre	32	32

Comptent comme sociétés liées les collectivités de droit public du canton ou les sociétés d'économie mixte dans lesquelles le canton détient une participation qualifiée. Aucune transaction n'ayant été effectuée au moyen de liquidités ou n'ayant été soldée avec d'autres transactions n'a été conclue avec des participants. La composition du capital propre ainsi que les droits et restrictions liés aux parts sont expliqués dans le chapitre Gouvernance d'entreprise > Structure du capital.

Indications selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse et l'art. 663c, al. 3, CO applicables aux banques dont les titres de participation sont cotés

(tableau 22)

La BCBE établit un rapport de rémunération, conformément aux art. 13 à 17 de l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse (ORAb). Le rapport de rémunération contient les indications qui doivent être fournies au sens de l'art. 663b^{bis} CO.

Actionnaires importants

Le capital-actions de la BCBE est réparti entre 9 320 000 actions nominatives. Le Canton de Berne en détient 4 800 000, équivalant à un droit de vote de 51,5 %. Aucun autre actionnaire ne possède plus de 5 % des droits de vote. La BCBE ne prévoit de plan d'options ni sur actions, ni sur d'autres instruments financiers. Aucun emprunt convertible n'est en cours. En 2022, les membres du Conseil d'administration et ceux de la Direction générale ont acheté, dans le cadre du plan d'actionnariat du Conseil d'administration et de la Direction générale, le nombre suivant d'actions BCBE sur le nombre total que la banque détient en propre :

- non-dirigeants (Conseil d'administration) : 2550
- dirigeants (Direction générale) : 2550

Actions nominatives détenues par les membres du Conseil d'administration et de la Direction générale :

	31.12.2022	31.12.2021
Conseil d'administration		
Antoinette Hunziker-Ebnetter, présidente	3 051	2 651
Christoph Lengwiler, vice-président	2 250	1 950
Stefan Bichsel	175	aucune
Gilles Frôté	500	200
Reto Heiz	475	175
Annelis Lüscher Hämmerli	775	475
Hugo Schürmann	150	aucune
Pascal Sieber	775	475
Danielle Villiger	300	100
Total Conseil d'administration	8 451	6 026
Direction générale		
Armin Brun, CEO	2 900	2 150
Alois Schärli, vice-CEO, responsable du Département Gestion des finances / Gestion des risques	3 650	3 200
Mark Haller, responsable du Département Gestion des services	2 763	2 313
Marcel Oertle, responsable du Département Clientèle privée / Clientèle entreprises	2 850	2 400
Andreas Schafer, responsable du Département Key Clients / Asset Management	1 350	900
Total Direction générale	13 513	10 963

Structure des échéances des instruments financiers (tableau 23)

(en milliers de CHF)

	À vue	Dénonçable	Échu d'ici 3 mois	Échu entre 3 et 12 mois	Échu entre 12 mois et 5 ans	Échu après 5 ans	Immobilisé	Total	
Actifs / instruments financiers									
Liquidités	8 438 579							8 438 579	
Créances sur les banques	137 254	1 172	17 000	10 000				165 426	
Créances résultant d'opérations de financement de titres			13 878					13 878	
Créances sur la clientèle	35 471	148 630	556 981	271 981	429 830	265 787		1 708 680	
Créances hypothécaires	268 392	1 167 482	1 161 489	2 997 633	12 966 895	7 388 958		25 950 848	
Opérations de négoce	7 499							7 499	
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	12 165							12 165	
Autres instruments financiers évalués à la juste valeur									
Immobilisations financières	142 334		112 784	211 737	677 559	1 150 063	270	2 294 747	
Total	année de référence	9 041 694	1 317 283	1 862 132	3 491 351	14 074 284	8 804 809	270	38 591 823
	année précédente	9 005 994	602 148	1 715 699	3 016 776	14 110 418	8 605 533		37 056 568
Fonds étrangers / instruments financiers									
Engagements envers les banques	93 461		188 504					281 965	
Engagements résultant d'opérations de financement de titres			1 225 000					1 225 000	
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	13 729 967	12 703 988	468 309	45 289	185 400	171 000		27 303 953	
Engagements résultant des opérations de négoce									
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	21 970							21 970	
Engagements résultant des autres instruments financiers évalués à la juste valeur									
Obligations de caisse			6 614	8 822	62 444	2 675		80 555	
Emprunts et prêts des lettres de gage			11 000	557 000	2 743 000	4 348 000		7 659 000	
Total	année de référence	13 845 398	12 703 988	1 899 427	611 111	2 990 844	4 521 675		36 572 443
	année précédente	13 011 006	12 909 472	2 507 544	266 245	2 574 272	4 594 445		35 862 983

Présentation des actifs et passifs répartis entre la Suisse et l'étranger selon le principe du domicile (tableau 24)

(en milliers de CHF)

	31.12.2022		31.12.2021	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Actifs				
Liquidités	8 438 579		8 607 914	
Créances sur les banques	74 382	91 044	63 541	115 322
Créances résultant d'opérations de financement de titres	13 878		46 808	
Créances sur la clientèle	1 618 721	89 959	1 386 895	100 719
Créances hypothécaires	25 950 510	338	24 730 782	
Opérations de négoce	7 211	288	7 648	0
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	11 083	1 082	14 170	3 055
Immobilisations financières	2 186 506	108 241	1 903 210	76 504
Comptes de régularisation	29 033		18 252	
Participations	69 324	24	69 324	23
Immobilisations corporelles	210 011		213 353	
Autres actifs	857 048		1 636 099	
Total des actifs	39 466 288	290 975	38 697 995	295 625

	31.12.2022		31.12.2021	
	En Suisse	À l'étranger	En Suisse	À l'étranger
Passifs				
Engagements envers les banques	279 018	2 947	487 428	286 609
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 225 000		1 335 000	225 000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	26 694 153	609 800	25 692 915	561 509
Engagements résultant d'opérations de négoce				
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	10 553	11 417	22 124	28 427
Obligations de caisse	80 555		51 971	
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 659 000		7 172 000	
Comptes de régularisation	120 860		133 733	
Autres passifs	47 768		28 396	
Provisions	249 909		262 910	
Réserves pour risques bancaires généraux	523 150		541 966	
Capital social	186 400		186 400	
Réserve légale issue du capital	54 734		54 734	
Réserve légale issue du bénéfice	174 842		174 083	
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 680 073		1 611 073	
Propres parts du capital	-13 215		-18 087	
Bénéfice reporté	683		491	
Bénéfice	159 616		154 936	
Total des passifs	39 133 099	624 164	37 892 075	1 101 545

Répartition du total des actifs par pays ou par groupe de pays (principe du domicile) (tableau 25)

(en milliers de CHF)

	31.12.2022		31.12.2021	
	Absolu	Part en %	Absolu	Part en %
Actifs				
Europe	39 677 310	99,80	38 922 597	99,82
- Suisse	39 466 288	99,27	38 697 995	99,24
- Allemagne	120 399	0,30	104 504	0,27
- France	20 008	0,05	28 249	0,07
- Italie	195	0,00	150	0,00
- Autriche	648	0,00	1 116	0,00
- Liechtenstein	639	0,00	654	0,00
Amérique du Nord	74 716	0,19	67 871	0,17
Amérique centrale / Amérique du Sud	1	0,00	0	0,00
Asie / Océanie	3 498	0,01	2 200	0,01
Afrique	1 738	0,00	951	0,00
Total actifs	39 757 263	100,00	38 993 620	100,00

Présentation des actifs et passifs répartis selon les monnaies les plus importantes pour l'établissement (tableau 27)

(en milliers de CHF)

	CHF	EUR	USD	Autres monnaies	Total
Actifs					
Liquidités	8 430 620	6 808	500	650	8 438 579
Créances sur les banques	18 759	62 703	24 888	59 076	165 426
Créances résultant d'opérations de financement de titres			13 878		13 878
Créances sur la clientèle	1 408 121	246 521	51 045	2 993	1 708 680
Créances hypothécaires	25 950 848				25 950 848
Opérations de négoce	273	288	0	6 938	7 499
Valeurs de remplacement positives d'instruments financiers dérivés	8 155	2 829	482	699	12 165
Immobilisations financières	2 201 061	37 924	47 419	8 344	2 294 747
Comptes de régularisation	29 033				29 033
Participations	69 324	0	24		69 348
Immobilisations corporelles	210 011				210 011
Autres actifs	857 047			0	857 048
Total des actifs bilantaires	39 183 254	357 074	138 236	78 699	39 757 263
Prétentions à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises ¹	1 090 868	535 214	467 510	107 612	2 201 204
Total des actifs	40 274 121	892 288	605 746	186 311	41 958 467
Passifs					
Engagements envers les banques	249 063	7 476	24 560	867	281 965
Engagements résultant d'opérations de financement de titres	1 225 000				1 225 000
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	26 787 080	337 832	100 041	79 000	27 303 953
Engagements résultant d'opérations de négoce					
Valeurs de remplacement négatives d'instruments financiers dérivés	13 100	1 415	6 270	1 185	21 970
Obligations de caisse	80 555				80 555
Emprunts et prêts des centrales de lettres de gage	7 659 000				7 659 000
Comptes de régularisation	120 860				120 860
Autres passifs	47 754	14	0		47 768
Provisions	249 909				249 909
Réserves pour risques bancaires généraux	523 150				523 150
Capital social	186 400				186 400
Réserve légale issue du capital	54 734				54 734
Réserve légale issue du bénéfice	174 842				174 842
Réserves facultatives issues du bénéfice	1 680 073				1 680 073
Propres parts du capital	-13 215				-13 215
Bénéfice reporté	683				683
Bénéfice	159 616				159 616
Total des passifs bilantaires	39 198 604	346 737	130 870	81 052	39 757 263
Engagements à la livraison découlant d'opérations au comptant, à terme et en options sur devises ¹	1 090 537	538 281	470 342	102 043	2 201 204
Total des passifs	40 289 141	885 018	601 212	183 095	41 958 467
Position nette par monnaie	-15 020	7 271	4 533	3 216	

¹ Les options sont prises en compte après pondération par le facteur delta.

Informations concernant les opérations hors bilan

Créances et engagements conditionnels (tableau 28)

(en milliers de CHF)

	31.12.2022	31.12.2021
Engagements de couverture de crédit et similaires	159 899	164 199
Garanties de prestation de garantie et similaires	58 218	63 871
Engagements irrévocables résultant d'accréditifs documentaires		
Autres engagements conditionnels ¹	13 274	13 562
Total des engagements conditionnels	231 391	241 632
Créances éventuelles découlant de reports de pertes fiscaux		
Autres créances éventuelles		
Total des créances éventuelles		

¹ P. m. : responsabilité solidaire au titre d'entité économique (TVA) en sus

Opérations fiduciaires (tableau 30)

La BCBE n'a mené aucune opération fiduciaire au 31 décembre, ni durant l'exercice sous revue ni au cours de celui de 2021.

Informations concernant le compte de résultat

Indication d'un produit de refinancement significatif au poste Produit des intérêts et des escomptes ainsi que des intérêts négatifs significatifs (tableau 33)

(en milliers de CHF)

	2022	2021
Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen des charges d'intérêts	14 220	23 877
Intérêts négatifs significatifs compensés au moyen du revenu fixe	662	1 072

Le produit des intérêts et des escomptes n'est pas crédité des coûts de refinancement pour les opérations de négoce.

Charges de personnel (tableau 34)

(en milliers de CHF)

	2022	2021
Appointements	114 934	114 813
- dont charges en relation avec les rémunérations basées sur les actions et les formes alternatives de la rémunération variable	5 687	7 161
Prestations sociales	23 778	24 219
Adaptations de valeur relatives aux avantages et engagements économiques découlant des institutions de prévoyance		
Autres charges de personnel	4 676	5 124
Total Charges de personnel	143 387	144 157

¹ Les rémunérations en actions sont calculées sur la base d'hypothèses concernant les droits de souscription exercés. Le nouveau modèle de rémunération étant entré en vigueur le 1^{er} janvier 2022, aucune valeur empirique n'est disponible au sujet de la participation au résultat 2022. Dans le cas présent, il a été supposé que 75 % des droits de souscription seraient exercés.

Autres charges d'exploitation (tableau 35)

(en milliers de CHF)

	2022	2021
Coût des locaux	7 303	6 982
Charges relatives à la technique de l'information et de la communication	65 337	49 662
Charges relatives aux véhicules, aux machines, au mobilier et aux autres installations ainsi qu'au leasing opérationnel	1 001	959
Honoraires des sociétés d'audit (art. 961 ^{coch.} 2 CO)	741	782
- dont pour les prestations en matière d'audit financier et d'audit prudentiel	637	604
- dont pour d'autres prestations de service	103	177
Autres charges d'exploitation	37 121	36 078
Total Autres charges d'exploitation	111 504	94 462

Pertes significatives, produits et charges extraordinaires et dissolutions significatives de réserves latentes, de réserves pour risques bancaires généraux et de corrections de valeur et provisions libérées (tableau 36)

(en milliers de CHF)

	2022	2021
Variations des corrections de valeur et pertes relatives aux risques de défaillance liées aux opérations d'intérêts		
Constitution / dissolution des corrections de valeur pour les créances sur la clientèle	11 151	16 070
Constitution / dissolution des corrections de valeur des immobilisations financières	-123	1 745
Variations des provisions et autres corrections de valeur et pertes		
Dissolution nette / constitution nette d'autres provisions	5 621	1 073
Dissolution nette / constitution nette de provisions, destinées à la couverture d'autres risques d'exploitation		
Charges / produits extraordinaires		
Cession partielle / réduction de la valeur nominale d'une participation	524	168
Vente d'immobilisations corporelles (y c. dissolution du fonds de renouvellement)	-228	
Variation des réserves pour risques bancaires généraux		
Dissolution pour amortissements extraordinaires pour l'infrastructure informatique	22 681	
Dissolution pour amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement	10 638	7 134
Dissolution pour les risques de fluctuation des taux d'intérêt	9 670	19 630
Dissolution pour divers	3 978	
Dissolution pour la réduction des risques relatifs aux TI	3 912	18 230
Constitution de réserves pour risques bancaires généraux	-32 063	-33 400

Impôts courants, latents et taux d'imposition (tableau 39)

(en milliers de CHF)

	2022	2021
Charges pour impôts courants	29 900	35 400
Taux d'imposition moyen (en %)	17,5	19,8

Résultat par droit de participation pour les banques dont les titres de participation sont cotés (tableau 40)

(en CHF)

	2022	2021
Bénéfice	159 616 023	154 935 563
Nombre d'actions	9 320 000	9 320 000
Résultat non dilué par action	17,1	16,6
Nombre d'actions conditionnelles	250 000	250 000
Résultat potentiellement dilué par action	16,7	16,2

Gestion des avoirs administrés de la clientèle

Les avoirs administrés de la clientèle englobent toutes les valeurs patrimoniales qui servent à fournir des prestations de placement et/ou de gestion de fortune. En font partie les fortunes institutionnelles sous gestion, les fortunes sous dépôt de clients privés, les fortunes avec mandat de gestion, les *Global Custodians*, les placements fiduciaires, les dépôts à terme et les dépôts de la clientèle avec caractère de placement. Les fonds de la BCBE, les obligations de caisse et les prêts sont compris dans les avoirs administrés de la clientèle, sous réserve qu'ils soient gérés dans un dépôt de titres d'un client de la BCBE. En revanche, les dépôts de conservation et de passage purs (*custody only*) ne font pas partie des avoirs gérés de la clientèle. Sont réputés *custody only* les fortunes déposées au seul titre de conservation et de passage, dans le cas desquelles la banque se limite à la conservation et à l'encaissement sans fournir de prestations supplémentaires. Les fortunes avec mandat de gestion et *Global Custodians* comprennent les avoirs administrés de la clientèle pour lesquels la BCBE décide de la manière dont les fonds doivent être placés.

Évolution des avoirs administrés de la clientèle

L'argent frais est défini comme suit : somme des apports d'avoirs des nouveaux clients, perte d'avoirs de clients suite à la dénonciation de relations d'affaires, ainsi qu'apports / retraits d'avoirs de clients existants. Les bénéfices générés, issus des avoirs administrés, des fluctuations de marché et de devises ainsi que des frais et des commissions, ne sont pas considérés comme des apports d'argent frais / retraits d'argent.

Évolution des avoirs administrés de la clientèle en 2022 :

(en milliers de CHF)

	31.12.2022	Performance	Apports nets d'argent frais	31.12.2021
Gestion des avoirs administrés de la clientèle	38 986 749	-2 347 148	617 048	40 716 849
- dont valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	17 032 651	-2 563 212	11 640	19 584 223

Ces chiffres s'entendent sans les prises en compte doubles ; les avoirs des fonds de la BCBE gérés par celle-ci en particulier n'ont pas été pris en considération.

Free cash-flow

(en milliers de CHF)

	2022	2021
La BCBE calcule le free cash-flow comme suit:		
+ Bénéfice annuel après impôts	159 616	154 936
+ Amortissements	64 795	46 557
+ Constitution de corrections de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	45 115	58 061
Constitutions passant par le compte de résultat (sans reclassifications)	11 970	23 510
Régularisation d'intérêts compromis	1 082	1 151
Attribution aux réserves pour risques bancaires généraux	32 063	33 400
- Dissolutions / utilisations conformes à l'objectif de corrections de valeurs, provisions, réserves pour risques bancaires généraux	-83 493	-91 358
Dissolutions passant par le compte de résultat (sans reclassifications ni reports)	-28 620	-42 398
Utilisation conforme à l'objectif de risques liés aux variations des taux d'intérêt	-9 670	-19 630
Utilisation conforme à l'objectif de réduction des risques relatifs aux TI	-3 912	-18 230
Utilisation conforme à l'objectif d'amortissement extraordinaire de l'infrastructure informatique	-22 681	
Diverses utilisations conformes à l'objectif	-3 978	
Utilisation conforme à l'objectif d'amortissements extraordinaires / de fonds de renouvellement	-10 638	-7 134
Utilisations conformes à l'objectif	-3 994	-3 966
+ Constitution de régularisations	9 440	16 161
- Dissolution de régularisations	-17 488	-16 523
= Cash-flow (financement interne)	177 985	167 833
+ Désinvestissements	5 972	66
- Investissements	-65 899	-68 979
+ Investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation		
= Free cash-flow	118 058	98 920

Le free cash-flow en 2022, de 118,1 millions de francs (cumulés de 2013 à 2022 : 1,07 milliard), s'entend avant emploi du bénéfice, remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription et investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation.

Définition des indicateurs alternatifs de performance

Indicateur	Définition	États de rapprochement (en milliers de CHF)
Marge brute d'intérêt	Rapport entre le résultat brut des opérations d'intérêts avant prise en compte des produits compromis et la somme moyenne du bilan (moyenne mensuelle)	(Résultat brut des opérations d'intérêts 304 210 + produits compromis 927) / somme moyenne du bilan 39 911 604 = 0,76 %
Marge brute d'intérêt avant prise en compte du résultat de la gestion de bilan	Rapport entre le résultat brut des opérations d'intérêts avant prise en compte des produits compromis et du résultat de la gestion de bilan et la somme moyenne du bilan (moyenne mensuelle)	(Résultat brut des opérations d'intérêts 304 210 + produits compromis 927 + charges de la gestion de bilan 19 339) / somme moyenne du bilan 39 911 604 = 0,81 %
Free cash-flow	<p>Le free cash-flow est un indicateur clé de performance (<i>key performance index</i>[KPI]) utilisé dans le cadre du contrôle de la stratégie. Par free cash-flow, on entend la différence entre les produits et les charges ayant une incidence sur les liquidités, moins les investissements, plus les désinvestissements. Ce chiffre indique si une entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> - est en mesure de générer un flux de trésorerie positif par son activité opérationnelle ; - est en mesure de couvrir ses investissements grâce au flux de trésorerie généré par son activité opérationnelle ; - respecte ses engagements de paiement ; et - est en mesure de redistribuer à ses actionnaires un bénéfice adéquat. <p>Pour calculer le résultat ayant une incidence sur les liquidités, la notion de liquidités doit être définie sur la base d'un fonds. Dans le cas présent, les liquidités ne sont pas comprises au sens des liquidités mentionnées dans l'ordonnance sur les banques (OB). L'accent est mis davantage sur leur importance pour l'exploitation commerciale. Le fonds en liquidités de la BCBE est équivalent aux liquidités figurant dans le tableau des flux de trésorerie majorées des comptes de régularisation, dans la mesure où ceux-ci entraînent des entrées ou des sorties de liquidités prévisibles et clairement quantifiables. La totalité des charges et des produits d'intérêts régularisés provenant des activités avec la clientèle sont donc considérés comme ayant une incidence sur les liquidités, puisqu'ils génèrent en tout temps des entrées ou des sorties de liquidités. À l'inverse, les régularisations liées aux actions réservées aux collaborateurs et à la prime de prévoyance ne sont pas considérées comme ayant une incidence sur les liquidités, car ni leur échéance ni leur ampleur ne peuvent être déterminées définitivement lors de la clôture annuelle des comptes. Ce n'est qu'une fois dénouées que les corrections de valeur, les provisions et les régularisations ont une incidence réelle sur les liquidités et qu'elles sont prises en compte dans le calcul du free cash-flow en tant qu'« utilisations conformes au but ».</p> <p>Les investissements dans des participations non nécessaires à l'exploitation ne sont pas pris en compte dans le calcul du free cash-flow s'ils ne sont pas de nature financière ; ils ne sont pas considérés comme une sortie de liquidités. Il peut s'agir par exemple d'investissements réalisés pour des motifs politiques et/ou économiques.</p> <p>Le free cash-flow s'entend avant emploi du bénéfice et des éventuelles transactions de capitaux (remboursements de capital, indemnisation de droits de souscription).</p>	c.f. tableau Free cash-flow
Résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels)	Cet indicateur montre le résultat opérationnel (hors facteurs ponctuels) de la BCBE. Il sert à calculer le résultat des aliénations d'immobilisations financières, les variations des corrections de valeur pour risques de défaillance et les amortissements extraordinaires.	Résultat opérationnel 170 405 - variations des corrections de valeur pour risques de défaillance 11 190 - résultat des aliénations d'immobilisations financières 16 659 + amortissements extraordinaires 23 229 + dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement 10 090 = résultat opérationnel avant les aliénations d'immobilisations financières, avant variations des corrections de

valeur pour risques de défaillance, avant amortissements extraordinaires et dotations exceptionnelles au fonds de renouvellement 175 875

Avoirs administrés de la clientèle	En vertu de l'art. 32, al. 3 OEPC-FINMA, la BCBE n'est pas tenue de publier les avoirs administrés de la clientèle. Elle les publie sur une base volontaire, comme le prévoit la FINMA, sans indiquer cependant les prises en compte.	Aucun état de rapprochement possible
------------------------------------	---	--------------------------------------

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de la Banque cantonale bernoise SA, Berne

Rapport sur l'audit des comptes annuels

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Banque cantonale bernoise SA (la société), comprenant le bilan au 31 décembre 2022, le compte de résultat, le tableau des flux de trésorerie et l'état des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 106 à 168) donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux prescriptions comptables pour les banques et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

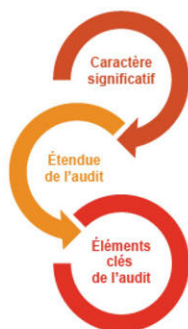
Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Notre approche d'audit

Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 8.5 millions



Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les états financiers pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des états financiers et le secteur d'activité de la société.

Le domaine suivant a été identifié comme élément clé de l'audit :

Evaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle (créances sur la clientèle / créances hypothécaires)

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et la prise en compte de considérations qualitatives, nous avons

PricewaterhouseCoopers SA, Place de la Gare 10, Case postale, 3001 Berne
Téléphone: +41 58 792 75 00, www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre d'un réseau mondial de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.

déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 8.5 millions
Point de référence	Résultat avant impôts et avant la variation (+/- constitution resp. dissolution) des réserves pour risques bancaires généraux
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi comme grandeur de référence pour la détermination du caractère significatif le résultat avant impôts et avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, car il s'agit selon nous de la valeur à partir de laquelle les résultats de la Banque cantonale bernoise SA sont habituellement mesurés. Par ailleurs, le résultat avant impôts et avant la variation des réserves pour risques bancaires généraux, constitue une grandeur de référence généralement reconnue pour les réflexions sur le caractère significatif.

Etendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous ne remettons pas d'opinion distincte sur ces points.

Evaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle (créances sur la clientèle / créances hypothécaires)

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
<p>La banque cantonale bernoise SA réalise aussi bien des opérations hypothécaires classiques que des opérations de crédit commerciales.</p> <p>Etant donné que les prêts à la clientèle (69.6 % ou CHF 27'659.5 millions contre 67.2 % resp. CHF 26'218.4 millions l'année précédente) représentent l'actif le plus élevé du bilan en termes de valeur, nous considérons l'évaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle comme un élément clé de l'audit. Par ailleurs, il existe des marges d'appréciation dans l'évaluation du montant de réductions de valeur éventuelles.</p> <p>Nous nous sommes concentrés en particulier sur les points suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> Méthodes appliquées par la Banque pour l'identification de l'ensemble des prêts à la clientèle pour lesquels il existe un besoin éventuel de réduction de valeur. Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation essentielles prescrites par le 	<p>Nous avons vérifié, à l'aide de contrôles par sondages, le caractère approprié et l'efficacité des contrôles ci-après relatifs à l'évaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle:</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Analyse des crédits</i> Vérification du respect des prescriptions internes de la Banque en matière de contrôle qualité et d'intégrité lors de l'analyse et de l'octroi de crédits <i>Octroi de crédits</i> Vérification du respect des prescriptions conformément au règlement des compétences. <i>Versement des crédits</i> Vérification visant à déterminer si le versement du crédit aux clients ou les limites ne sont validés qu'une fois que le contrôle du versement des crédits a été entièrement réalisé. <i>Surveillance des crédits</i> Vérification visant à déterminer si les activités de contrôle pour la surveillance des arriérés ainsi que la



Conseil d'administration dans le cadre de la détermination du montant des réductions de valeur individuelles éventuelles. Les marges d'appréciation matérielles comprennent notamment l'évaluation de l'actualité de valeur des sûretés qui ne sont pas basées sur un prix de marché observable.

- Caractère approprié et utilisation systématique des marges d'appréciation prescrites par le Conseil d'administration dans le cadre de la détermination des réductions de valeur pour les risques de défaillance inhérents.

Les principes de comptabilisation et d'évaluation concernant les créances envers la clientèle et les créances hypothécaires, les méthodes appliquées pour l'identification des risques de défaillance et la détermination du besoin de réduction de valeur ainsi que l'évaluation des couvertures sont mentionnés dans les comptes annuels pages 115, 116 et 136 à 139 du rapport de gestion.

détection précoce des créances douteuses ont été réalisées périodiquement.

- *Evaluation des risques de défaillance des prêts à la clientèle*
Vérification visant à déterminer si le contrôle semestriel institutionnalisé des corrections de valeur et des provisions pour risques de défaillance pour les «créances avec continuation de la relation de crédit» ainsi que les «créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable (postes de liquidation)» a été réalisé rapidement et intégralement avec l'aide de spécialistes Recovery.

Nous sommes parvenus à la conclusion que nous pouvons nous fonder sur les contrôles clés vérifiés.

Nous avons en outre procédé aux vérifications de détail suivantes sur la base de sondages:

- Nous avons procédé à l'évaluation de l'actualité de valeur des prêts à la clientèle et contrôlé à cette occasion les processus mis en œuvre pour l'identification de l'ensemble des prêts à la clientèle ayant un besoin éventuel de réduction de valeur. Dans le cadre de nos évaluations, nous avons notamment utilisé les avis d'experts recueillis par la Banque concernant les sûretés sans prix de marché observable ainsi que d'autres informations disponibles sur les prix de marché et des prix comparables.
- Nous avons en outre réalisé une évaluation de la méthodologie d'estimation des corrections de valeur pour les créances compromises (créances avec continuation de la relation de crédit, créances pour lesquelles une liquidation est en cours ou probable). Nous avons vérifié si la détermination des éventuelles corrections de valeur est réalisée de manière appropriée, de manière cohérente et en conformité avec les dispositions relatives à la présentation des comptes ainsi qu'avec les principes de comptabilisation et les principes d'évaluation prudents de la Banque.
- Pour les corrections de valeur sur les créances non compromises relatives aux risques inhérents de défaillance, nous avons évalué les hypothèses sur lesquelles repose le calcul (probabilité de défaillance, montant) et vérifié si celles-ci étaient appliquées de manière cohérente.

Les hypothèses utilisées étaient appropriées et conformes à nos attentes.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels, du rapport de rémunération et de nos rapports correspondants.

Notre opinion sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune conclusion d'audit sous quelque forme que ce soit sur ces informations.



Dans le cadre de notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent par ailleurs comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux prescriptions comptables pour les banques, aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre l'exploitation de l'entreprise. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir le bilan sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf s'il existe une intention de liquidation de la société ou de cessation d'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une plus ample description de nos responsabilités relatives à l'audit des comptes annuels est disponible sur le site Internet d'EXPERTsuisse : <https://www.expertsuisse.ch/fr-ch/audit-rapport-de-revision>. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts. Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA



Rolf Birrer
Expert-réviseur
Réviseur responsable



Heinz Furrer
Expert-réviseur

Berne, le 28 février 2023

Chiffres-clés

(en millions de CHF)

	31.12.2022	31.12.2021
Somme du bilan	39 757	38 994
Valeurs patrimoniales sous gestion (valeurs en dépôt)	17 033	19 584
Créances sur la clientèle (prêts à la clientèle)	27 660	26 218
- dont créances hypothécaires	25 951	24 731
Engagements résultant des dépôts de la clientèle	27 304	26 254
Obligations de caisse	81	52
Emprunts et prêts des centrales d'émission de lettres de gage	7 659	7 172
Réserves pour risques bancaires généraux	523	542
Capital social	186	186
Capital propre	2 677 ¹	2 620
Ratio de fonds propres globaux de Bâle III ² (en %)	19,4	19,0
Ratio de levier (en %)	6,5	6,5
Free cash-flow	118,1	98,9
	2022	2021
Bénéfice	159,6	154,9
Distribution de dividende	89,5 ³	85,7
Attribution aux réserves facultatives issues des bénéfices	70,0 ³	69,0
	31.12.2022	31.12.2021
Effectif du personnel (y c. apprentis et personnel auxiliaire)	1 146	1 228
Collaborateurs et collaboratrices (en équivalent plein temps)	940	1 014
Nombre de sites	76	79
Contributions aux pouvoirs publics (en millions de CHF)		
Impôts fédéraux, cantonaux et communaux	29,9	35,4
Dividende versé au Canton	46,1 ³	44,2

¹ Après emploi du bénéfice selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

² Fonds propres pouvant être pris en compte en % des positions pondérées par le risque, plus fonds propres nécessaires convertis en unités équivalentes par multiplication avec le facteur 12,5 pour les risques du marché et pour les positions de transactions non exécutées

³ Selon proposition du Conseil d'administration à l'Assemblée générale

